

Liberté, Égalité, Fraternité : "Appliquons au quotidien notre devise"

2 €

L'itinérant

• Premier hebdomadaire de lutte contre la misère et la précarité •



RETOUR À L'EMPLOI

HAUTS-DE-SEINE : 80 M€ CONTRE LE CORONAVIRUS

à lire dans notre Encart **L'Île de France**

Annonces légales pages 28 à 39

26^e année • N° 1329 - DU JEUDI 14 MAI 2020

Sommaire

L'itinérant

HEBDOMADAIRE FONDÉ LE 26 SEPTEMBRE 1994

Edité par **Com'Sol**

SARL de Presse au capital de 5.373,82 €
R.C. 398 427 062 • Code APE : 5813Z

Siège social

Bureau, Dépôt-ventes, Rédaction et administration :

3-5, rue de l'Atlas - 75019 Paris
Tél. 01 40 03 96 67 - Fax 01 40 03 96 87

Etablissements secondaires :

- 48, rue du 19 Janvier - 92380 Garches
Harold Hugonenc
- 13, bd Pasteur - 93320 Les Pavillons-sous-Bois
Alexandre Caron
- 40, avenue Thiers - 94210 La Varenne Saint Hilaire
Danielle Holland
- 23, rue Jean-Baptiste-Delambre - 77127 Lieusaint
Renaud Morelli
- 91, rue Jules-Jourdain, 78300 Poissy
Laure Lagier

mail : info@litrerant.fr

Site internet : www.litrerant.fr

Gérant et Directeur de la publication : Gilbert Caron

Administrateur : Fabrice du Repaire

Service annonces légales

Sophie, Stéphanie, Laure, Bernadette, Renaud, Rémi
01 40 03 96 85 et 01 40 03 96 90 • Fax. : 01 40 03 96 87

Rédacteur en chef : Marcel Grenay •

Mails : mgrenay@free.fr

Rédaction : Assia Bedja

Dessin : Mutio

Co-fondateur : + Rodolphe Clauteaux

Courrier : Marie Aschehoug-Clauteaux

Mails : iotamarie@gmail.com



Imprimerie :

RPN - La Galiote

70 à 82 Rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine

Commission paritaire : N° 0224 C 88564

N° ISSN 1273-2230

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2020

L'itinérant est une marque déposée à l'INPI,

Le journal : « L'itinérant » a été désigné

comme publicateur officiel pour la période

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

par arrêté de Messieurs les Préfets :

de Paris, du 30 décembre 2019

de la Seine-et-Marne, du 27 décembre 2019

des Yvelines, du 19 décembre 2019

de l'Essonne, du 12 décembre 2019 modifié

par l'arrêté du 7 janvier 2020

des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019

de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019

du Val de Marne, du 31 décembre 2019 modifié

par l'arrêté du 13 janvier 2020

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites
par le Code civil, les Codes de Procédure Civile
et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales
pour la publicité et la validité des actes de procédure
ou des contrats et de décisions de justice pour

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne



Origine du papier : Allemagne
Taux de papier recyclés : 100%
Ce journal est imprimé sur du papier porteur des labels :
Blue angel, FSC, PEFC, EU-Ecolabel, PEFC/10-31-1427

3/ Edito. Déconfinement

4/ Politique. Retour à l'emploi

11/ Société. Une charte pour les transports en commun

13 à 27/ L'iti Île de France : pages consacrées aux arrondissements de Paris, aux communes de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des départements limitrophes. Actualités culturelles, sociales, économiques, politiques. Des éléments pour mieux comprendre et vivre la Capitale et sa "Couronne".

28 à 39/ Annonces légales

40/ Humour de Mutio

41/ Solidarité. Des places pour les SDF

42/ Santé. Mais d'où viennent les maux de tête ?

44/ Société. Au fait, c'est quoi la Haine en ligne ?

45/ Le monde de Marie...

46/ Petites annonces & Courrier

47/ Mots fléchés

48/ Sudoku

Le journal : « L'itinérant » a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,**

par arrêté de **Messieurs les Préfets : de Paris, du 30 décembre 2019 - de la Seine-et-Marne, du 27 décembre 2019 des Yvelines, du 19 décembre 2019 - de l'Essonne, du 12 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 7 janvier 2020**

des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019 - de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019

du Val-de-Marne, du 31 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2020

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code civil,

les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité

et la validité des actes de procédure ou des contrats et de décisions de justice

pour **Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne**

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Le règlement des annonces légales s'effectue au comptant. Les annonces légales ne sont pas reçues par téléphone.

Tarifs (hors taxes) pour une ligne de légale :

Paris - Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne : 5,39 € • Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne : 5,14€

La ligne de 40 caractères.

Les surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes et alinéas sont définies par arrêtés d'habilitation.

Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps employé, de filet à filet.

Déconfinement



Semaine cruciale, semaine de toutes les appréhensions, de toutes les espérances aussi... Le déconfinement qui a débuté ce 11 mai redonne sa place à l'humanité, en même temps qu'il la livre à l'incertitude. De l'ombre à la lumière, les rues retrouvent leurs bruits et leurs couleurs mais avec prudence et distanciation. Masques et gants contre sourires et main tendue, tel est le prix à payer si nous voulons vaincre cette pandémie qui continue de ravager le monde.

Dans ce repli brutal de mars, où le temps s'est arrêté, où l'espace a été effacé sinon réduit, l'individu a perdu ses repères. Derrière des barreaux d'un nouveau genre, sa fragilité, ses failles ont été mises à jour : victime potentielle, il a dû compter ses heures et regarder ses murs pour échapper au pire ; spectateur d'un désastre, il comprend qu'il en est aussi l'acteur ; lui qui pensait avoir le temps a réalisé qu'il ne le possédait pas, qu'il le louait au mieux, et chèrement. Les dizaines, les centaines de milliers de morts, ceux d'à côté comme les plus lointains, sont plus proches de nous qu'il ne paraît car ils partagent avec nous un destin, une poignée commune. Il faut s'y faire, il faudra s'y faire car il importe désormais de vivre collectif, de penser communauté humaine. Se pro-

téger, c'est aussi protéger l'autre et inversement...

La fraternité avait peut-être besoin d'une claque pour sentir la douceur d'une joue, c'est chose faite. Gens d'ici et d'ailleurs, anonymes ou non, nous dépendons tous les uns des autres. Nous retrouvons ainsi, dans la peur et la douleur, ces notions fondamentales qui nous lient, non pas seulement par devoir mais dans une évidence dont nous mesurons enfin les contours : l'interdépendance, la coexistence, la prise en compte du monde qui nous entoure, celui qu'on nomme communément « l'autre » sont là nos meilleures immunités. L'environnement qu'on associe souvent au vert de la nature commence davantage par notre propre nature, autrement dit par nous-mêmes, et notre capacité à prendre soin de celui qui nous ressemble. Sans l'autre, reclus dans ces prisons du chez-soi, qu'avons-nous été, que sommes-nous, que serons-nous sinon des êtres condamnés à passer de la solitude à l'esseulement, de l'itinérance à l'errance, de la vie à la mort ?

À la « distanciation sociale », une expression abusive, il s'agit désormais de répondre par une proximité de l'humain, certes encadrée et contrainte, mais d'une certaine manière, éminemment libre. Car sur ces trottoirs quadrillés et masqués, où la méfiance est de

rigueur, nous gardons intacte notre capacité de décider du monde que nous voulons. Ce temps du confinement – et aujourd'hui du déconfinement – nous donne matière à réfléchir sur l'impérieuse nécessité du vivre-ensemble dans nos sociétés minées par la course au pouvoir et à l'argent, alors même que des désastres économiques se profilent et que le devenir de la planète est de plus en plus menacé. Et alors que le vaccin n'est toujours pas au point, « l'après » nous interpelle déjà : les uns assurent que le monde ne changera pas, les autres promettent que plus rien ne sera comme avant, des troisièmes affirment que ce coronavirus est un juste retour de bâton : « *Sortez un animal de son univers et il entrera dans le vôtre.* » Difficile de prédire en vérité. Mais il est clair que la terre de l'après appartiendra à chacun de nous et qu'elle prendra la forme que nous tous, vraiment réunis, voudrions bien lui donner. Cette souffrance collective, cette conscience de notre vulnérabilité auront forcément des répercussions. À nous d'en saisir l'ampleur et les enjeux. La question fondamentale de notre choix de vie nous est posée : une nouvelle façon de penser, de dialoguer, de marcher, de consommer, d'interagir et, pourquoi pas, d'aimer ! La solidarité prend ici également tout son sens. Dans tout le pays, les personnes âgées ont pu compter sur les plus jeunes, les associations se sont fortement mobilisées, l'État a mis la main à la poche, les citoyens ont fait œuvre de bien – à ce titre, nous tenons à vous remercier pour votre soutien pendant cette période difficile. L'itinérant, dont le nom même suggère la rencontre dans cette vie du dehors, a dû s'adapter aussi. Et tout d'abord, à protéger ses vendeurs, dont le quotidien est précisément d'aller vers les autres, dans les rues. Après deux mois sans parution papier, c'est non sans espoir qu'ils pourront reprendre leur chemin. Nous nous sommes attachés à leur donner masques et gants pour qu'ils puissent travailler sans risque. Coupés de ce monde, ils ont été également coupés de leurs revenus, et pour bon nombre, de leur moyen de survie. À vous de faire cet ultime effort qui, même sans contact, reste une façon aussi symbolique que précieuse de leur tenir la main : aidez-les !

L'itinérant

Retour à l'emploi

Le ministère du Travail publie un protocole national de déconfinement pour aider et accompagner les entreprises et les associations à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

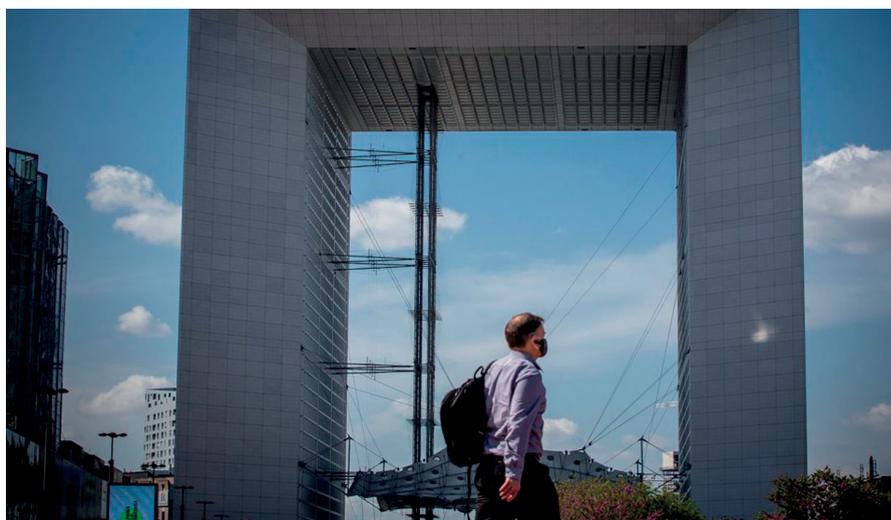
Ce protocole est divisé en plusieurs parties distinctes et apporte des précisions relatives :

- aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert ;
- à la gestion des flux ;
- aux équipements de protection individuelle ;
- aux tests de dépistage ;
- au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés ;
- à la prise de température ;
- au nettoyage et à désinfection des locaux.

Le protocole

Mesures barrières et de distanciation physique

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;
- éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre ;
- aérer régulièrement (toutes les 3



Le ministère du Travail publie un protocole national de déconfinement pour les entreprises et les associations.

heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;

- désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal, voire supérieur ;
- rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;
- un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu, mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'autosurveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19.

Recommandations en termes de jauge par espace ouvert

Sur la base de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 24 avril 2020, le Gouvernement a choisi de retenir un critère « universel » d'occupation maximale des espaces ouverts au public et en milieu de travail (« jauge »). Ce critère est fondé sur l'estimation du nombre de mètres carrés par personne (m²/pers), nécessaire pour permettre à des personnes présentes simultanément dans le même espace (salariés, clients, etc.) d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique. Il a été fixé à 4 m² minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions). Cette règle permet d'éviter le risque de contact, notamment dans les lieux de circulation ou d'activité qui génèrent des flux de personnes.

Lorsque, et seulement lorsque, certaines situations comportent un risque non maîtrisable de rupture accidentelle de cette distanciation (y compris par le non-respect par l'utilisateur/salarié lui-même), des mesures complémentaires comme le port du masque « grand public » sont à mettre en place.

La surface de l'établissement à prendre compte par l'employeur ou l'exploitant est la surface résiduelle de l'espace considéré, c'est-à-dire la surface effectivement disponible pour les occupants, déduction faite des parties occupées.

Ainsi, un établissement disposant d'une surface résiduelle de 160 m² pourrait accueillir simultanément $160/4 = 40$ personnes ou salariés. La « jauge » de 4 m² par personne peut toutefois être corrigée, à l'initiative de l'exploitant et au vu du résultat de l'évaluation des risques, d'une marge de sécurité en fonction de l'activité.

Adaptée à une configuration plutôt « statique », par exemple un siège social d'établissement, elle peut être portée au-delà de 4 m², dans des configurations

« dynamiques », par exemple un magasin, où les flux de circulation sont plus difficiles à maîtriser et des phénomènes de concentration difficiles à éviter. Enfin, les autres exigences réglementaires continuent à s'appliquer (en matière de renouvellement d'air, d'évacuation des personnes, etc.).

Gestion des flux de personnes

Dans les Établissements recevant du public (ERP), les lieux de travail, les lieux publics de passages, les flux de personnes doivent faire l'objet d'une analyse rigoureuse dans le contexte de pandémie. Il faut à la fois gérer les périodes d'affluence, mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire.

- Principes généraux de gestion des flux

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de Santé publique (HCSP) dans son avis du 24 avril 2020, en milieu professionnel, chaque collaborateur doit pouvoir disposer d'un espace d'au moins 4 m², y compris pour circuler. En conséquence, l'employeur cherchera, outre les réorganisations du travail permettant de séquencer les process, à revoir l'organisation de l'espace de travail pour éviter ou limiter au maximum les croisements. Chaque personne travaillant au sein de l'organisation doit être informée des nouvelles conditions de circulation, et dans les locaux de travail, des conditions d'usage des espaces.

Le télétravail doit être mis en place chaque fois que possible. La présence physique ponctuelle ou périodique des télétravailleurs, lorsqu'elle est nécessaire, doit être organisée de façon à être étalée pour limiter le nombre de salariés rejoignant simultanément l'entreprise.

La gestion des flux doit également intégrer celle des autres acteurs : clients, fournisseurs, prestataires...

Dans les ERP, les lieux de travail, les lieux publics de passages, il faut à la fois gérer les périodes d'affluence, mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire. Un écueil important de la gestion des entrées dans un ERP réside par exemple dans le risque de déport des zones d'attente sur le trottoir créant de nouveaux risques d'interactions et de concentrations.

À ce titre, l'information du public en amont par tout moyen et de préférence avant le déplacement est essentielle (exemples : information de l'historique sur les sites web des périodes d'affluence, abonnement à des notifications des niveaux de fréquentation, affichage du taux d'occupation en temps réel à l'entrée de l'ERP, prise de rendez-vous...).

- Une gestion des flux déterminée par les goulots d'étranglement

L'accessibilité du lieu de travail conditionne l'ensemble du processus de gestion des flux. Exemple : dans un siège d'entreprise en Immeuble de grande hauteur (IGH), si les 3 cabines d'ascenseurs ne peuvent transporter en respectant les distanciations physiques que 2 personnes, cette contrainte conditionnera les modalités d'organisation. Il convient donc d'identifier l'ensemble des phases du processus d'arrivée dans l'entreprise pour identifier et prévenir les goulots d'étranglement.

- Circonstances particulières de circulation dans les locaux

- Lorsqu'un tiers se déplace dans les locaux pour réaliser une intervention, un balisage de délimitation de sa zone d'intervention sera opéré (plots, rubans, marquage au sol, barriérage, etc.).

Pour atteindre ou repartir du lieu de l'intervention, l'intervenant respectera le plan de circulation des locaux. Si le dépannage ou l'intervention requiert une équipe de plus d'une personne, celle-ci circulera en file



Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements est exclu, mais l'autosurveillance est recommandée.

Politique

indienne et non de front avec toujours le respect de la distanciation physique.

– Certains services internes (RH, informatique, etc.) sont amenés à recevoir des collaborateurs pour l'examen de leur situation, récupérer du matériel, déposer des objets ou des colis... pour éviter tout risque de file d'attente dans les couloirs ou des lieux exigus, la prise de rendez-vous sera priorisée.

– Autant que possible, les horaires de pause seront échelonnés pour éviter les affluences. L'accès aux lieux communs de type distributeurs de boisson ou de café sera canalisé (marquage au sol, ruban, plots, barrières, etc.) avec un sens d'arrivée et de départ différents; un marquage au sol pourra symboliser la distance minimale à respecter dans la file.

Quelques bonnes pratiques à promouvoir :

• Entrée du site :

– en cas de tourniquet : à condamner pour éviter contact mains, sauf si risques d'intrusion importants, auquel cas il faut organiser le nettoyage et le lavage des mains ;

– marquage au sol en amont pour distanciation physique.

• Séparation des flux :

– sens unique dans les ateliers, couloirs, escaliers (si plusieurs montées d'escaliers). Si la configuration du

bâtiment le permet, les portes d'entrées et de sorties doivent être différenciées afin d'éviter le croisement des personnes ;

– plans de nettoyage régulier des rampes d'escalier (2 fois/jour minimum) ;

– réorganisation des horaires pour éviter les arrivées nombreuses ;

– plan de circulation dans l'entreprise : piétons, engins motorisés, et vélo (distanciation physique à adapter) ;

– ascenseurs : limiter le nombre de personnes et afficher clairement les consignes sur les paliers ;

– à l'intérieur du bâtiment, un sens unique de circulation doit être mis en place avec marquage lisible au sol...

• Zones d'attentes :

– marquage au sol : entrées, sorties...

• Lieux de pause : distributeurs/machines à café/pointeuse. Afficher les mesures barrières.

• Locaux communs (salle de réunion) ou sociaux

– une fois déterminé le nombre maximum de salariés présents dans le local, prévoir un indicateur à l'entrée qui permet de connaître ce nombre avant d'entrer et un dispositif équivalent permettant de connaître le nombre de sortie surtout si l'entrée est distante de la sortie ;

– portes ouvertes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.).

• Restaurant collectif.

• Bureaux : privilégier une personne par bureau

– à défaut, pour les bureaux partagés, éviter le face-à-face, permettre une distance physique de plus d'un mètre, utiliser si possible des plexiglas en séparation, aération régulière (15 minutes trois fois par jour) ;

– open flex (possibilité de se placer librement à un poste de travail) : attribuer un poste fixe durant la pandémie.

• Portes ouvertes, sauf si portes coupe-feu non équipées de dispositif de fermeture automatique, afin de limiter les contacts avec les poignées.

• Parking : fait partie des lieux de travail pour les salariés. Cette zone doit être intégrée dans les mesures de prévention (plan de circulation, gestion des emplacements et des flux...).

• Accueil intervenants extérieurs

– transmission infos en amont via agence d'emploi ;

– accompagnement de chaque intervenant pour s'assurer du respect des consignes : en cas de contrôle de sécurité avant accès (documents, palpations...), une zone dédiée doit être mise en place : marquage, procédure simplifiée si possible, mise en place de tables...

Les équipements de protection individuelle (EPI)

Comme rappelé en introduction, la doctrine générale en matière de prévention des risques professionnels est d'utiliser les EPI en dernier recours, lorsqu'il est impossible de recourir à une solution de protection collective de nature technique (écrans physiques, espacement des postes de travail, etc.) ou organisationnelle (décalage des horaires, dédoublement des équipes, etc.) ou lorsque cette dernière ne suffit pas à elle seule pour protéger le travailleur. Les EPI sont donc un complément des mesures de protection collectives et ne sauraient s'y substituer.



les campagnes de dépistage organisées par les entreprises pour leurs salariés ne sont pas autorisées. À l'heure actuelle, seuls les tests virologiques RT-PCR sur prélèvement naso-pharyngé sont fiables pour confirmer le diagnostic de Covid-19.

Lorsque les EPI sont à usage unique, leur approvisionnement constant et leur évacuation doivent être organisés. Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac-poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères. Lorsqu'ils sont réutilisables, leur entretien, notamment leur nettoyage selon les procédures adaptées, doit être organisé.

- L'utilisation des masques pour réduire le risque de transmission du Covid-19

Les règles ne préjugent pas des masques qui doivent être utilisés en temps normal par les travailleurs lorsqu'ils sont exposés à d'autres risques spécifiques dans le cadre de leur activité professionnelle (silice, légionelles, etc.).

Pour faire face à la pandémie de Covid-19, le masque «grand public» est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique. Avant de réfléchir au port de masque, l'employeur doit donc mettre en œuvre toutes les solutions techniques et organisationnelles de protection collective permettant d'éviter ou de réduire les risques. Si malgré la mise en place de l'ensemble des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être garanti, le port d'un masque devient obligatoire.

La question se pose alors du type de masque à utiliser : tous les masques ne protègent pas de la même manière et le choix du type de masque retenu par l'employeur dépend de son évaluation des risques professionnels c'est-à-dire de l'analyse des circonstances d'exposition des salariés et de la finalité recherchée.

Les masques de protection FFP2 et les masques chirurgicaux sont destinés aux professionnels médicaux, y



Si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être garantie, le port d'un masque devient obligatoire.

compris les personnels en charge du dépistage.

Hors professionnels de santé, l'employeur peut fournir des masques FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaires, dits «grand public», développés dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Ils sont nécessairement utilisés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

En outre, dans le cas du Covid-19, l'employeur peut également décider de généraliser le port collectif du masque «grand public» au sein de l'entreprise. Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation. Par ailleurs le port du masque nécessite une information spécifique pour éviter les contaminations qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation et doit être rappelé dans l'espace de travail (formation, affiche, etc.).

S'agissant du masque grand public en particulier, le HCSP, dans son avis du 24 avril 2020, rappelle qu'il est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

- Les masques doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.).

- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.

- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.

- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une HDM des mains est impérative après avoir retiré le masque.

- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

- Les gants et autres EPI

Les autres EPI (gants, lunettes, surblouses, charlottes...) obéissent aux mêmes règles d'utilisation que les masques : ils doivent être utilisés en cas d'impossibilité de mettre en œuvre de façon permanente les gestes barrières, d'utilisation des équipements de protection collective ou lorsque l'activité le nécessite (par exemple en cas de risque de contamination des vêtements au contact de surfaces infectées).

Dans la plupart des situations de travail en entreprise, toutefois, les mesures d'hygiène (lavage des mains, etc.) sont suffisantes. Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le ministère des Solidarités et de la Santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants, car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant,

Politique

le risque de contamination est donc égal, voire supérieur.

En cas de port de gants, il faut :

- ne pas se porter les mains gantées au visage ;
- ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant ;
- jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation ;
- se laver les mains ou réaliser une friction hydroalcoolique après avoir ôté ses gants.

Les tests de dépistage

La stratégie nationale de dépistage repose sur l'objectif énoncé par le président de la République de dépistage virologique à compter du 11 mai 2020 afin qu'elles puissent s'isoler de toutes les personnes présentant des symptômes du Covid-19 et de toutes les personnes qui ont été en contact rapproché avec une personne infectée. C'est ainsi que les chaînes de transmission du virus pourront être interrompues et que l'épidémie pourra rester sous contrôle.

- Les entreprises ont un rôle à jouer – en relayant les messages des autorités sanitaires : toute personne présentant des symptômes doit être invitée par son employeur à ne pas se rendre



Un sens unique de circulation doit être mis en place avec marquage lisible au sol...

sur son lieu de travail et à consulter un médecin sans délai, se faire dépister sur prescription de celui-ci et s'isoler. Il en va de même pour les personnes ayant été en contact rapproché (moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes) ;

– après le 11 mai, en incitant leurs agents symptomatiques à ne pas se rendre sur leur lieu de travail ou à le quitter immédiatement si les symptômes se révèlent sur leur lieu de travail et à consulter, si possible par téléconsultation, un médecin afin d'obtenir la prescription de dépistage ;

– en évaluant précisément les risques de contamination encourus sur les lieux de travail qui ne peuvent être évités et en mettant en place en conséquence des mesures de protection qui limiteront le nombre de personnes ayant été en contact rapproché avec un patient Covid ;

– en collaborant avec les autorités sanitaires si elles venaient à être contactées dans le cadre du contact tracing.

• En revanche, les campagnes de dépistage organisées par les entreprises pour leurs salariés ne sont pas autorisées. À l'heure actuelle, seuls les tests virologiques RT-PCR sur prélèvement naso-pharyngé sont fiables pour confirmer le diagnostic de Covid-19. La réalisation de ces prélèvements sur prescription médicale est douloureuse, complexe logistiquement (équipements de protection et parcours des données patient) et doit être réalisée par des professionnels formés. En conséquence, à ce stade, aucune organisation par les employeurs de prélèvements en vue d'un dépistage virologique ne saurait s'inscrire dans la stratégie nationale de dépistage. De plus aucun test sérologique n'est autorisé à ce jour et la visibilité sur les usages pertinents et la fiabilité des tests sérologiques est insuffisante pour autoriser et encadrer un

dépistage par les entreprises. Ainsi les campagnes de dépistages s'avèreraient contre-productives hors étude épidémiologique.

Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

Il revient, à l'entreprise, le cas échéant avec la médecine du travail, de rédiger préventivement une procédure ad hoc de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée et de les inviter à rentrer chez eux et contacter leur médecin traitant. Elles élaborent des matrices des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») pour faciliter l'identification des personnes contacts en cas de survenue d'un cas avéré.

• En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur ces actions :

– isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières ;

– mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale. Lui fournir un masque avant son intervention ;

– en l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

• En cas de signe de gravité, appeler le Samu – composer le 15 :

– se présenter, présenter en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à

tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer) ;

– si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

- Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

- Si le cas Covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

La prise de température

Un contrôle de température à l'entrée des établissements/structures est déconseillé, mais le ministère des Solidarités et de la Santé recommande toute personne de mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19. Le Haut Conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 avril

2020, que l'infection à SARS-CoV-2 peut être asymptomatique ou paucisymptomatique, et que la fièvre n'est pas toujours présente chez les malades. De plus, le portage viral peut débuter jusqu'à 2 jours avant le début des signes cliniques. La prise de température pour repérer une personne possiblement infectée serait donc faussement rassurante, le risque non négligeable étant de ne pas repérer des personnes infectées. Par ailleurs, des stratégies de contournement à ce contrôle sont possibles par la prise d'antipyrétiques.

Toutefois, les entreprises, dans le cadre d'un ensemble de mesures de précaution, peuvent organiser un contrôle de la température des personnes entrant sur leur site.

Elles doivent alors respecter les dispositions du Code du travail, en particulier celles relatives au règlement intérieur, être proportionnées à l'objectif recherché et offrir toutes les garanties requises aux salariés concernés tant en matière d'information préalable, de conséquences à tirer pour l'accès au site, que d'absence de conservation des données. À cet égard, ces contrôles doivent être destinés à la seule vérification de la température à l'entrée d'un site au moyen d'un thermomètre (par exemple de type infrarouge sans contact), sans qu'aucune trace ne soit conservée ni qu'aucune autre opération ne soit effectuée (relevés de ces températures, remontées d'informations, etc.).

Doivent être exclus :

- les relevés obligatoires de températures de chaque employé ou visiteur dès lors qu'ils seraient enregistrés dans un traitement automatisé ou dans un registre papier ;

- les opérations de captation automatisées de température au moyen d'outils tels que des caméras thermiques.

En tout état de cause, en l'état des prescriptions sanitaires des autorités



Une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage, et ne doit être réalisée que lorsqu'il est strictement nécessaire.

publiques, le contrôle de température n'est pas recommandé et a fortiori n'a pas un caractère obligatoire et le salarié est en droit de le refuser. Si l'employeur, devant ce refus, ne laisse pas le salarié accéder à son poste, il peut être tenu de lui verser le salaire correspondant à la journée de travail perdue.

Nettoyage et désinfection

- Réouverture après confinement :

- si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est uniquement recommandé de : bien aérer les locaux ; laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture ;

- si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel avec un produit actif sur ce virus doit avoir lieu comme décrit ci-après.

- Nettoyage quotidien après réouverture : pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité

Politique

de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux après le retour des personnels.

– Lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage, avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5 % de chlore actif. Les opérations de désinfections ne doivent être réalisées que lorsque strictement nécessaires ; l'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes résistants au désinfectant ; un désinfectant mal employé tue les micro-organismes les plus sensibles, mais permet la survie des micro-organismes les plus résistants, le désinfectant n'ayant plus aucun effet et procurant alors un faux sentiment de sécurité ; en outre une désinfection inutile constitue une opération de travail à risque pour les travailleurs [exposition aux produits chimiques, TMS...]. Et de façon générale, il conviendra de ne pas remettre en suspension dans l'air les micro-organismes présents sur les surfaces [ne pas utiliser de jet d'eau à haute pression, ne pas secouer les chiffons...], mais d'employer des lingettes pré-imbibées ou à imbiber du produit de son choix, des raclettes...

– Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection [ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.].

– Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

– Les moquettes pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspira-

teur muni d'un filtre Hepa (High efficiency particulate air), filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur.

– Bien aérer après le bionettoyage.

– Procéder plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyants contenant un tensioactif :

– en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier ;

– notamment des sanitaires, équipements de travail collectifs, rampes d'escalier, poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, boutons d'as-

censeur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, comptoir d'accueil, mobilier, etc.

– pour la désinfection des objets portés à la bouche des enfants, en fonction des matières [et indications sur l'objet] laver en machine à 60 ° ou utiliser un produit désinfectant en privilégiant les produits compatibles avec les surfaces alimentaires puis rincer longuement à l'eau claire.

Les salariés effectuant les opérations de nettoyage seront équipés de leurs EPI usuels [hors nettoyage des milieux de soin].

Des fiches-conseils pour les employeurs

Quelles mesures mettre concrètement en œuvre sur les lieux de travail pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et les préserver des risques de contagion face au Covid-19 ? Le ministère du Travail met à la disposition des employeurs, comme des salariés, des fiches-conseils par secteur d'activité ou métier, pour les accompagner dans cette période inédite.

• Une équipe dédiée : la responsabilité de la sécurité et de la santé des travailleurs incombe à l'employeur. Pour les aider à mettre en œuvre des moyens de protection efficace, le ministère du Travail a demandé à une équipe d'experts de formuler des préconisations pour répondre au double défi de continuité de l'activité économique et de protection des travailleurs. Cette équipe d'experts est pilotée par Hervé Lanouzière, directeur de l'INTEFP (Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui forme les inspecteurs du travail), et composée de représentants de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie), de l'INRS (Institut national de la recherche et de sécurité), de l'Anact (Agence pour l'amélioration des conditions de travail), de professionnels de services de santé au travail, et de plusieurs Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

• 33 fiches-conseils d'ores et déjà disponibles : chaque fiche-conseils détaille, par métier ou secteur d'activité, la façon dont doivent s'appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Rédigées de façon claire et simple pour être accessibles à tous et traduites (pour le secteur de l'agriculture par exemple) pour que la langue ne soit pas un obstacle. Trente-trois fiches pratiques sont d'ores et déjà publiées sur le site internet du ministère du Travail. Les premières ont concerné les métiers les plus exposés : caissiers, livreurs, ripeurs, agents de sécurité... Trente autres devraient suivre dans les prochains jours. Ces fiches seront mises à jour en fonction de l'évolution de la connaissance sur le virus et ses modes de transmission. Fiches et guides, par leur contenu, constituent des outils précieux pour que soit menée de manière la plus pertinente et efficace par chaque employeur, en lien avec ses représentants du personnel, l'évaluation des risques de contamination au regard de la nature et des caractéristiques de chaque activité ou métier. Ce sont également des références indispensables pour guider l'action de tous les preventeurs.

Retrouvez toutes les fiches-conseils sur le site du ministère du Travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Une charte pour les transports en commun

Continuer de privilégier le télétravail, étaler les horaires d'arrivée et de départ des salariés : la reprise de l'activité économique nécessite d'aménager l'utilisation des transports en commun. Une charte a été signée entre la Région Île-de-France et ses partenaires publics et privés pour fixer ces nouvelles modalités.

Lors de la phase de déconfinement, depuis ce 11 mai 2020, la question des transports en commun reste cruciale, alors que la crise sanitaire se poursuit. Pour assurer la sécurité des voyageurs, la Région, l'autorité organisatrice des transports Île-de-France Mobilités, l'État, les collectivités et les partenaires sociaux ont signé une charte visant à maîtriser le flux de voyageurs lors de la reprise de l'activité économique. Cette charte doit garantir la meilleure mise en œuvre possible des mesures de distanciation sociale, en favorisant la réduction du nombre de déplacements par le télétravail et le lissage des horaires de pointe. Elle vise aussi à favoriser les modes de déplacement alternatifs tels que le vélo ou le covoiturage.

Les objectifs de la charte

- Limiter le nombre de salariés dans les transports en commun

Le principal levier pour réduire les déplacements professionnels est de prolonger le recours au télétravail du plus grand nombre possible de salariés. Et, comme de nombreux déplacements en Île-de-France sont inférieurs à 5 km, d'encourager les modes de transport alternatifs.

- Étaler les flux de voyageurs

Pour maintenir la distanciation indispensable au contrôle de l'épidémie de Covid-19, l'étalement des arrivées et départs sur les lieux de travail est primordial. Les employeurs devront fournir une attestation à leurs salariés indiquant pour chacun les horaires auxquels il est autorisé à rejoindre son lieu de travail.

- Port du masque obligatoire

Afin d'éviter les contaminations, le port du masque sera obligatoire dans tous les transports en commun. Des masques seront distribués durant les premières semaines par Île-de-France Mobilités, la Région et les collectivités qui le souhaiteront. Les entreprises sont également invitées à équiper leurs salariés.

Tous les signataires s'engagent à mettre en œuvre les modalités de la charte

- Entreprises

Les entreprises signataires s'engagent à poursuivre, dans la mesure du possible,

le télétravail, pour les activités qui le permettent, la première semaine suivant le déconfinement. Et à augmenter le taux de présence de leurs salariés de 10 % chaque semaine lors des 2 semaines suivantes, si les conditions de transport évoluent positivement.

Dans le respect des contraintes de l'activité de chaque entreprise, l'organisation du travail devra être revue pour répartir de manière homogène sur chaque tranche horaire les arrivées entre 5 h 30 et 10 h 30 et les départs entre 15 h 30 et 19 h 30.

Chaque salarié devra présenter aux agents de contrôle dans les transports une attestation de son employeur indiquant les horaires auxquels il est autorisé à rejoindre son lieu de travail.

Les salariés en télétravail qui se déplaceront sans utiliser les transports en commun et ceux qui ne se sont pas adaptés au télétravail (appréciation au cas par cas par la médecine du travail) pourront se rendre sur leur lieu de travail.

- Partenaires sociaux

Les organisations d'employeurs et de salariés signataires s'engagent à promouvoir ces modalités auprès de leurs adhérents respectifs.

- CCIR Paris Île-de-France et la CRMA d'Île-de-France

La Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France et la Chambre régionale de métiers et



Afin d'éviter les contaminations, le port du masque sera obligatoire dans tous les transports en commun.

Société

de l'artisanat d'Île-de-France s'engagent à appliquer à leurs propres agents les modalités de la charte et à la promouvoir auprès de leurs réseaux.

- Collectivités locales

Elles s'engagent à appliquer pour leurs propres agents ces nouvelles modalités et à soutenir le développement de modes de transports alternatifs : voies cyclables, covoiturage, etc.

- Opérateurs de transport

À partir de l'observation des flux de voyageurs, l'offre sera modulée selon les lignes en fonction des ressources disponibles pour limiter la saturation des réseaux et mieux informer les usagers.

- L'État

Il appliquera cette charte à ses propres agents et invitera ses opérateurs à les mettre en œuvre. Il s'engage aussi à faciliter l'accessibilité des masques pour les TPE et les PME en mettant en place une plateforme de vente en ligne et de livraison.

Des modalités appelées à évoluer

Définies pour la première phase de déconfinement, ces dispositions ont vocation à être ajustées régulièrement au regard des résultats constatés et aux évolutions des orientations sanitaires. La mise en place d'un suivi précis de la fréquentation dans les transports en commun permettra d'ajuster l'offre régulièrement, dans la mesure du possible.

Pensez vélo !

Pour éviter la saturation des transports et garantir ainsi la sécurité sanitaire de tous les Franciliens, la Région incite également aux mobilités alternatives. Île-de-France Mobilités a élaboré des mesures permettant de favoriser ces mobilités et notamment :

- le vélo en plus des différentes mesures concrètes déjà mises en place

pour encourager les Franciliens à utiliser des mobilités douces :

- l'aide à l'achat de 500 euros d'un Vélo à Assistance électrique disponible sur mesdemarches.ilede-france-mobilites.fr ;

- 5 000 vélos Véligo location supplémentaires et 500 Véligo Cargos à Assistance électrique disponible à la location en 2020 ;

- gratuité des parcs à vélos d'Île-de-France Mobilités Véligo pour les abonnés Navigo annuels, Imagine R et tarification Senior.

La Région Île-de-France, qui a déjà réalisé 672 km de pistes cyclables, s'est également engagée à financer 60 % du projet de RER vélo et compte lancer avec les gestionnaires de voirie la réalisation de pistes cyclables temporaires pour sécuriser les itinéraires.

- Le covoiturage, sous réserve qu'il permette le respect de la distanciation

Île-de-France Mobilités offre aux automobilistes franciliens la possibilité d'ouvrir leur portière, si les gestes barrières sont respectés :

- si vous êtes conducteur, il suffit de télécharger et de s'inscrire sans attendre sur une des 5 plateformes de covoiturage partenaires de l'opération (BlaBlaLines, Covoit'ici, Karos, Klaxit, Ouihop) afin de proposer de partager son véhicule, chaque trajet est rémunéré de façon avantageuse grâce à une subvention spéciale accordée pour chaque trajet par Île-de-France Mobilités de 4 euros ;

- si vous êtes passager : depuis l'application Vianavigo (App Store – Google Play) ou le site internet Vianavigo, vous trouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur.

Quotidien déconfiné

Déplacements autorisés en Île-de-France

- dans l'espace public ;
- en transports en commun avec masque obligatoire (à partir de 11 ans). En heures de pointe, réservés aux trajets domicile-travail (avec attestation de l'employeur), scolaires et rendez-vous médicaux ;
- en taxis et VTC avec masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager, et avec nombre de passagers limité.

Les déplacements interrégionaux et par avion sont réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux. Avec masque obligatoire.

Lieux publics ouverts au public en Île-de-France

- médiathèques ;
- bibliothèques ;
- petits musées ;
- forêts ;
- cimetières.

À noter que les agences de Pôle emploi ouvrent à partir du 18 mai 2020 uniquement sur rendez-vous et dans le respect des gestes barrières.

Crèches et écoles en Île-de-France

- crèches pour des groupes de 10 enfants maximum, avec port du masque obligatoire pour le personnel ;
- maternelles avec limite de 15 élèves par classe ;
- élémentaires avec limite de 15 élèves par classe.

À noter que les centres de formation d'apprentis (CFA) ont rouvert le 11 mai 2020 sous réserve qu'ils remplissent bien les conditions de reprise et au rythme que choisiront les directeurs.

Commerces ouverts en Île-de-France

(en plus des commerces jugés essentiels depuis le 17 mars 2020)

- commerces et centres commerciaux de moins de 40,000 m² sur autorisation du préfet (avec port du masque recommandé et selon règles organisationnelles appliquées sur place) ;
- marchés de plein air (avec port du masque recommandé et selon règles organisationnelles appliquées sur place) ;
- coiffeurs et instituts de beauté sous réserve du respect des règles sanitaires.

Sports en Île-de-France

Sport individuel à l'extérieur autorisé sous réserve de respecter la distanciation sociale.

HAUTS-DE-SEINE

80 M€ contre le coronavirus

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le Département des Hauts-de-Seine aura engagé près de 80 M€ de dépenses supplémentaires pour lutter contre cette crise. Il s'agit d'actions au bénéfice des habitants des entreprises du territoire et des communes, visant à soutenir l'effort de solidarité nationale, protéger les populations et contenir l'impact économique de la crise.

Dès le 16 mars, le Plan de continuité des activités de la collectivité a été activé afin de maintenir les missions essentielles de service public, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables. Des actions nouvelles ont été engagées pour lutter contre la pandémie de Covid-19, en concourant à protéger la population d'une part et à relancer l'économie du territoire d'autre part.

Pour Georges Siffredi, président du Département des Hauts-de-Seine par intérim « le Département a pour mission de protéger les plus vulnérables, d'accompagner les collégiens, mais aussi d'épauler tous les acteurs du territoire confrontés de plein fouet à la crise sanitaire, comme les Communes et les entre-

prises. Près de 80 M€ seront consacrés à la gestion de cette crise, dont 18 M€ à une aide pour les Alto-séquanais(e) bénéficiaires de la prime d'activité, versée fin juin. »

La solidarité au cœur de l'action départementale : plus de 37 M€

Le Département des Hauts-de-Seine s'est tenu au plus près des habitants depuis le début de cette crise :

- 18 M€ seront consacrés pour apporter une aide immédiate à tous les bénéficiaires de la prime d'activité résidents dans les communes des Hauts-de-Seine, afin de les aider à payer leurs charges. Le montant sera forfaitaire et versé en une seule fois : 150 € pour une personne seule, 250 € pour un couple sans enfant, et 400 € pour un couple ou une personne isolée avec enfant ;

• une commande de 1,7 million de masques en tissu réutilisables a été passée afin que chaque Alto-séquanais(e) en soit équipé ;

- près de 60 000 masques sont mis à dis-



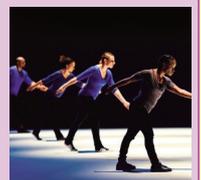
Une forte mobilisation pour venir en aide aux personnes isolées et vulnérables.

Sommaire

- page 16 :** Réouverture des crèches à Paris
- page 17 :** Aux déchèteries au Pays de l'Ourocq
- page 20 :** Pour des masques à Noisy-le-Roi
- page 21 :** Les services reprennent au Val d'Yerres Val de Seine



- page 23 :** Les élèves en ordre de reprise à Antony
- page 25 :** Aménagements cyclables à Aulnay-sous-Bois
- page 26 :** Le soutien du Val-de-Marne au monde de la culture



▶ position chaque semaine pour l'ensemble du personnel intervenant, à domicile ou en établissement, auprès des personnes fragiles: personnes âgées, personnes handicapées, enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Tous les agents du Département intervenant dans les lieux accueillant du public sont également équipés;

- des dispositifs d'urgence ont été mis en place pour libérer les lits en milieu hospitalier et donc faciliter la sortie d'hospitalisation des personnes âgées, ainsi que pour accompagner et sécuriser leurs retours à domicile. Ils permettent de soutenir financièrement, pendant cette période, des séniors qui ont besoin de soutien pour rester chez eux;

- pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les versements aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont tous maintenus pendant la période de crise sanitaire;

- les paiements aux établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées (Ehpad, résidences autonomes, foyers d'hébergement et de vie...) sont maintenus. Un effort conséquent est également réalisé afin de ne pas faire supporter aux familles le coût des dépenses supplémentaires induites par la crise;

- 25 000 tests de dépistage ont été déployés dans tous les Ehpad et résidences autonomes (résidents et personnel), et auprès des salariés des SAAD.

- la campagne sera étendue dans les établissements pour personnes handicapées et les structures de protection de l'enfance sécurisant ainsi les opérations de déconfinement:

- les enfants qui sont confiés au Département au titre de la protection de l'enfance sont tous accompagnés selon le type de structure et les liens conservés au maximum avec les familles;

- des séjours de répit pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'Enfance sont organisés au centre d'activités des Scouts et Guides de France à Jambville dans les Yvelines. Activités de découverte et de partage sont au programme, véritable respiration pendant le confinement;

- 50 000 € ont été mobilisés par l'Institut des Hauts-de-Seine pour venir en aide aux personnes isolées et vulnérables, notamment via l'opération « Une fleur, un sourire », la mise en place d'une permanence téléphonique pour les séniors de Fontenay-aux-Roses et Châtenay-Malabry, la diffusion de contes interactifs pour les enfants et adolescents handicapés et enfants du service pédiatrique de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches et l'aménagement d'un espace de détente pour son personnel soignant;
- des aides financières d'urgence sont versées quotidiennement aux personnes seules ou familles les plus vulnérables pour leurs besoins de première nécessité;
- les travailleurs sociaux du Département sont fortement mobilisés pour lutter contre les vulnérabilités touchant toute la population dans cette période.

Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux entreprises à hauteur de 12 M€

Le Département, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, apporte son soutien aux entreprises du territoire:

- des moyens d'accompagnement, de conseil et de soutien ciblés en direction des petites entreprises pour les aider à préparer la relance de leur activité sont déployés;

- 10 M€ sous forme de subventions seront consacrés pour aider les entreprises à supporter les dépenses exceptionnelles ou les pertes d'activité encourues durant la crise sanitaire. L'objectif est de pouvoir aider environ 5 000 entreprises, dont celles qui n'ont pas pu ou peu bénéficié des aides de l'État;

- 2 M€ seront consacrés à des avances de trésorerie pour faciliter l'amortissement économique pour les entreprises les plus exposées durant la crise;

- le Département prendra en charge les surcoûts liés à la reprise des chantiers dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ce qui représente, selon les premières estimations, une enveloppe prévisionnelle de 7 M€.

- il s'engage par ailleurs à exonérer de pénalités les entreprises rencontrant des

difficultés dans l'exécution des marchés du fait de la crise sanitaire.

Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux communes pour près de 16,50 M€

- 16,47 M€ sont prévus pour aider les Communes à financer leurs dépenses exceptionnelles et à faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire. Afin d'assurer une stricte égalité territoriale, l'aide a été établie sur la base de 10 €/habitant;

- par ailleurs, les subventions accordées aux Communes en faveur des crèches seront maintenues en intégralité, y compris les montants correspondant aux périodes de fermetures.

Des actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire: 1,40 M€

- le Département a demandé plusieurs augmentations de la bande passante à son opérateur internet, afin de fluidifier au maximum la navigation sur l'Environnement numérique de Travail, outil indispensable aux collégiens pour assurer la continuité pédagogique;

- 2 000 ordinateurs portables ont été mis à disposition des collégiens non équipés en matériel numérique et de leur famille, luttant ainsi contre le décrochage scolaire. Ajoutés aux équipements remis avant la crise aux enseignants et élèves, cela représente un total de 10 000 équipements mobiles remis aux familles du département;

- 800 tablettes numériques ont été distribuées par l'opérateur public interdépartemental Seine et Yvelines numérique: 200 dans les Ehpad du Département, permettant le maintien du lien avec les familles, et près de 600 pour les jeunes pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'Enfance pour garantir la continuité pédagogique;

- les 65 000 collégiens inscrits au Pass + Hauts-de-Seine en 2019-2020 verront le montant de leurs porte-monnaie électroniques non dépensé cette année, en raison de la crise sanitaire, s'ajouter au montant de 80 € (100 € pour les boursiers) de la campagne qui démarrera le 15 juin prochain.

TRANSPORTS EN COMMUN

Modalités pour la reprise d'activité

Les organisations patronales - Medef Île-de-France, CPME Paris Île-de-France, U2P - et les organisations syndicales - CFDT et CFTC - avec le soutien et l'appui de l'État, des collectivités, d'Île-de-France Mobilités, de la RATP, de la CCIR Paris Île-de-France et de la CRMA Île-de-France ont défini collectivement les modalités de recours aux transports en commun pour la reprise d'activité. En Île-de-France, où les transports communs transportent chaque jour des millions de Franciliens, l'objectif est triple : limiter son recours en prolongeant l'activité en télétravail ou en aménageant les horaires de présentiel, développer des outils de mesure du trafic et fournir les équipements de protection nécessaires aux salariés.

Favoriser une reprise progressive de l'activité

Dans un premier temps, les partenaires sociaux se sont engagés à privilégier le télétravail et l'étalement des horaires de prise de service pour ceux qui ne peuvent télétravailler. Dans le respect des contraintes d'activité de l'entreprise, celle-ci définit une organisation du travail pour répartir de manière homogène les arrivées et les départs sur les tranches 5 h 30-6 h 30, 6 h 30-7 h 30, 7 h 30-8 h 30, 8 h 30-9 h 30 et 9 h 30-10 h 30 pour les arrivées ; et 15 h 30-16 h 30, 16 h 30-17 h 30, 17 h 30-18 h 30, 18 h 30-19 h 30 pour les départs.

La première semaine, le 100 % télétravail est à privilégier. Pour les deux semaines suivantes, et sous réserve des

constats partagés sur les conditions de saturation des transports en commun, le taux de présence pourrait être augmenté chaque semaine de 10 %.

Développer des outils de mesure du trafic

Afin d'agir sur la mise en adéquation de l'offre de transport et des flux de voyageurs, il sera assuré une veille permanente du niveau d'utilisation des réseaux, pour informer au mieux les voyageurs. Cette observation sera assurée pour vérifier que les lignes ne sont pas congestionnées ; l'offre sera modulée selon les lignes en fonction des ressources disponibles des opérateurs pour limiter les saturations.

Le recours à des modes alternatifs de transport (voies cyclables, covoiturage) est également recommandé. À ce titre, le plan vélo est en cours de déploiement et sera finalisé d'ici la fin

de la semaine. L'État et les collectivités développent de nouvelles voies cyclables temporaires, sécurisées et continues sur le territoire francilien.

Fournir les équipements de protection nécessaires

Grâce à l'ouverture par l'État d'une plateforme digitale dédiée au TPE/PME, devront être mis à disposition des salariés, les équipements de protection nécessaire à l'accomplissement de leurs activités. Cette plateforme permettra la fourniture de masques par les collectivités et, lorsque leurs capacités le permettent, par les entreprises. En complément, des distributions de masques seront faites dans les premières semaines par Île-de-France Mobilités, le Conseil Régional d'Île-de-France, l'État et toute collectivité qui le souhaitera en amont des réseaux de transport.



Afin d'agir sur la mise en adéquation de l'offre de transport et des flux de voyageurs, il sera assuré une veille permanente du niveau d'utilisation des réseaux, pour informer au mieux les voyageurs.

PETITE ENFANCE

Réouverture progressive des crèches

Sur décision du président de la République, les établissements d'accueil de la petite enfance ont fermé le 13 mars 2020. Depuis le 16 mars, une vingtaine de crèches accueille les enfants de professionnels essentiels à la gestion de la situation de crise, principalement des soignants, selon des protocoles exigeants pour limiter la propagation du virus.

La protection de la santé des Parisiennes et Parisiens étant la première des priorités de la Ville de Paris, l'accueil des enfants est organisé depuis ce 12 mai autour de groupes de moins de 10 enfants, constitués en unités « étanches », et en mini-sections, afin de limiter le nombre d'enfants pouvant être accueillis et favoriser le respect des règles sanitaires.

La capacité d'accueil différera d'un établissement à l'autre en fonction de la configuration des locaux. Les enfants sont accueillis de 8 h 30 à 17 h 30 du mardi 12 au vendredi 15 mai, pour tenir compte de la reprise progressive des transports publics.

Dans les jours précédant l'ouverture, l'ensemble des crèches ouvertes a fait l'objet d'un nettoyage intensif, les agents étaient protégés par le port de masques et du gel hydroalcoolique est à disposition des parents.

La journée du 11 mai a été consacrée à une journée pédagogique pour que l'équipe se retrouve, prenne connaissance des protocoles exigeants mis en place (notamment hygiène et organisation du travail), organise l'espace et l'accueil des enfants le lendemain.

En accord avec l'État (préfecture d'Île-de-France et Caf), des critères ont été établis pour définir les enfants qui doivent être accueillis en priorité. Dans un premier temps, au moins pendant 15 jours, l'accès aux crèches sera limité aux familles inscrites en crèche et remplissant les critères prioritaires suivants :

- les parents qui remplissent des missions indispensables dans la lutte contre le coronavirus (professions de santé, établissements médico-sociaux, policiers, employés de commerces alimentaires) ;

- les parents contraints de reprendre une activité économique et ne pouvant télétravailler (notamment les parents mobilisés dans le champ des transports et de l'éducation nationale, services de l'État et de la Ville qui participent au déconfinement) ;

- les enfants en situation de handicap ;
- les enfants en situation de fragilité sociale ou éducative, le cas échéant après avis de la PMI.

En fonction des places disponibles, les responsables d'établissement prioriseront parmi les familles entrant dans ces critères les familles monoparentales ou les familles dont les deux membres du couple entrent dans les critères.

Les familles qui ne peuvent bénéficier d'une place ne seront pas facturées.

Pour les enfants qui sont actuellement accueillis dans les crèches de secours, car leurs parents assurent des missions indispensables dans la gestion de la crise, il n'y aura pas de rupture d'accueil. Des solutions seront trouvées pour les familles dont le mode d'accueil habituel ne redémarre pas immédiatement.

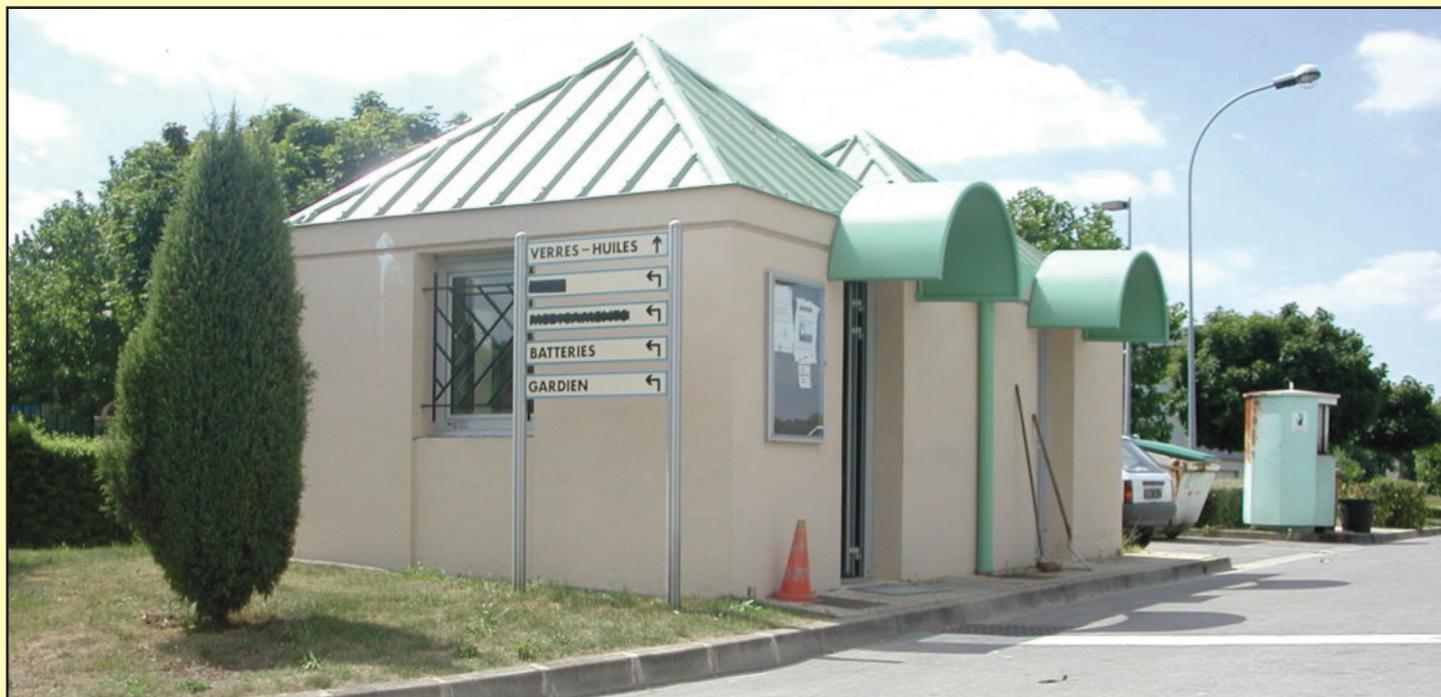
S'agissant des enfants accueillis en crèche familiale, chez une assistante maternelle, la reprise sera progressive également, à compter du 18 mai. La plupart des haltes-garderies n'ouvriront pas avant le 18 mai.

Un point d'étape sera effectué après 15 jours afin de dresser un premier bilan des conditions d'accueil des enfants dans les crèches, et des professionnels mobilisés. En fonction de l'évolution de la situation épidémique parisienne, et des capacités d'accueil avec le retour progressif d'auxiliaires de puériculture dont les enfants auront repris l'école par exemple, la/le responsable d'établissement pourra progressivement accueillir de nouveaux enfants.



L'accueil des enfants est organisé autour de groupes de moins de 10 enfants, constitués en unités « étanches ».

Les déchèteries accessibles



Pays de l'Ourcq

Afin d'optimiser le fonctionnement des sites et compte tenu de nombreuses perturbations liées à la crise sanitaire, seuls certains déchets seront pris en charge.

Depuis le 4 mai dernier, les déchèteries de Meaux, Bailly-Romainvilliers, Ocquerre, Coulommiers et Monthyon sont à nouveau accessibles aux particuliers et aux professionnels. L'accueil se fait exclusivement sur rendez-vous et uniquement pour les personnes possédant une carte d'accès. Si vous ne possédez pas de carte d'accès, nous vous rappelons que cette carte est gratuite et qu'il vous est possible d'en faire la demande en ligne. Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à consulter les calendriers de réservation en ligne*.

Afin d'optimiser le fonctionnement des sites et compte tenu de nombreuses perturbations liées à la crise sanitaire, seuls certains déchets sont pris en charge :

- les encombrants incinérables (bois, plastique, PVC...);
- les encombrants non incinérables (vitres, carrelages...);
- les déchets verts;

- l'électroménager;
- les gravats;
- et le mobilier.

En revanche, la reprise des cartons, de la ferraille, des déchets spéciaux (peintures, solvants...), des radiographies, des néons, des textiles et du linge de maison est provisoirement suspendue. Afin que le service puisse se dérouler dans de bonnes conditions, il vous est demandé lors de votre visite :

- de préparer votre carte d'accès, votre pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'un an (même dématérialisé) et de les présenter sans contact au gardien;
- de limiter le dépôt de vos déchets à 4 m³ maximum;
- de trier au préalable vos déchets par catégorie;
- de respecter votre heure de rendez-vous (sous peine de vous voir refuser l'accès au site) ainsi que le délai de vidage qui vous est imparti (15 minutes);

- dans la mesure du possible, de vous munir d'un masque, de gel hydroalcoolique, de porter des gants et de respecter les mesures de distanciation avec les agents. Avant l'entrée sur le site, chacun doit se nettoyer les mains à l'aide du gel en sa possession.

Dans le respect des règles de confinement actuellement en vigueur, veuillez à cocher la case 2 de votre attestation de déplacement dérogatoire (déplacement pour effectuer des achats de première nécessité) avant votre déplacement.

Les déchèteries accessibles, les horaires et la nature des déchets acceptés sont susceptibles d'évoluer durant ces prochaines semaines. Nous vous invitons à consulter le site internet du Smitom 77 avant de vous rendre sur site. N'hésitez pas à vous inscrire à leur alerte SMS, un service gratuit qui vous permettra d'être informé des événements majeurs liés à leur activité.

* Rens. sur www.paysdelourcq.fr

Les écoles fermées le 11 mai

La réouverture des écoles, décidée par le gouvernement, est une lourde responsabilité que les maires doivent assumer dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale. « Cependant, cette réouverture ne pourra et ne devra se faire qu'à la stricte condition que nos enfants soient accueillis en parfaite sécurité », rappelle la ville de Bailly-Romainvilliers.

En concertation avec l'Inspection de l'Éducation nationale, les directeurs d'établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves et les agents de la ville concernés, la décision a été prise de ne pas rouvrir les écoles le 12 mai dernier. « En effet, au regard de l'ampleur des responsabilités mises à la charge de la commune, à l'absence de visibilité sur les risques encourus par nos enfants et à la situation de notre département classé en zone rouge par le ministère de la Santé, nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité d'assurer de façon optimale la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et celle du personnel communal, note la maire, Anne Gbiorczyk. En conséquence, nos écoles ouvriront lorsque les conditions imposées par le Protocole sanitaire de l'Éducation nationale pourront être mises en œuvre. » La communauté éducative de la commune a donc acté :

- que l'objectif était de poursuivre le travail en cours pour rouvrir les écoles ;
- et de travailler à un accueil des enfants qui se déroulera en 2 phases.

Ainsi, l'accueil d'un premier groupe d'enfants se fera à partir du lundi 25 mai 2020, l'objectif étant d'être en capacité d'accueillir en toute sécurité l'ensemble des enfants que leurs parents souhaitent scolariser à partir du mardi 2 juin.

D'ici là, des réunions de travail sont prévues avec les enseignants, les représentants des parents d'élève et les agents de la ville concernés, pour préciser ensemble les modalités de cette reprise.

« Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la poursuite de ce travail. Nous mesurons toutes les conséquences de la difficile décision que nous avons eu à prendre. Cependant, la sécurité de nos enfants est une condition absolue et incontournable pour la reprise de la vie scolaire et périscolaire. Nous continuerons, pendant cette période, à encourager l'enseignement à la maison, notamment en imprimant et distribuant les documents demandés par les enseignants », a conclu Anne Gbiorczyk.

Les services de la mairie restent à votre écoute et vous invitent à adresser vos questions à contact@bailly-romainvilliers.fr.

Reprise à Coulommiers

La Ville travaille avec l'Éducation nationale, les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves pour une reprise progressive des écoles : les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2 reprendront l'école à partir du 14 mai ; les autres classes rentreront le lundi 25 mai.

L'accueil sera effectué tous les jours, soit de manière continue par les enseignants soit en alternance avec des agents de la ville, en fonction du nombre d'élèves présents. Les activités périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi seront réservés aux enfants des personnels indispensables à la gestion de crise et aux enfants dont les deux parents travaillent. Cette reprise se fait sur la base du volontariat : les parents sont libres de ne pas mettre leur enfant à l'école. Ils sont également libres de le faire et pour ceux-là, la Ville assume ses responsabilités en permettant leur retour à l'école, notamment :

- pour les parents qui le veulent ou qui le doivent ;
- pour les élèves en difficulté ;
- pour les familles qui ne disposent pas des outils numériques pour dispenser les cours à la maison.

La Mairie veillera au respect strict du protocole sanitaire, école par école, en lien avec l'Éducation nationale et les directeurs d'établissement.

Les grands principes sont les suivants : groupe de 15 enfants maximum en élémentaire, 10 enfants maximum en maternelle ; commande de repas froids afin d'éviter les regroupements ; présence d'un agent toute la journée dans chaque école pour désinfecter les lieux ; port du masque par les adultes ; lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique ; réorganisation des locaux.



L'accueil d'un premier groupe d'enfants se fera à partir du lundi 25 mai 2020.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSES

Les petites classes rouvrent



D. R.

Tout est mis en œuvre pour que l'accueil des enfants se fasse dans les meilleures conditions possible.

Les annonces récentes du gouvernement ont indiqué une réouverture progressive des écoles. Après concertation entre la collectivité, les directeurs d'école, l'inspecteur d'académie et les représentants des parents d'élèves, la ville se prépare à une ouverture des écoles à compter de ce 14 mai.

L'Éducation nationale impose des critères d'accueil notamment pour les enfants prioritaires, ainsi qu'un strict respect d'un protocole sanitaire. L'application de ce dernier nécessite la mise en place de moyens matériels et la mobilisation de nombreux personnels. L'ensemble des dispositions ne permettra pas d'accueillir la totalité des enfants des écoles. « Aussi, si vous êtes en mesure de garder vos enfants, nous vous invitons à poursuivre leur instruction à domicile », souligne la municipalité.

En fonction du protocole sanitaire, des capacités d'accueil de chaque établissement et des contraintes de restauration scolaire, le nombre maximum d'enfants pouvant être accueilli par classe dans chaque école a été déterminé comme suit :

- maternelle Saint Exupéry : 8 enfants ;
- maternelle Jacques Liauzun : 8 enfants ;
- élémentaire Jean Jaurès : 10 enfants ;

- élémentaire Jacques Liauzun : 10 enfants ;

- élémentaire Jean Moulin : 8 enfants.

Chaque direction d'école décidera et informera des enfants qui pourraient être accueillis pour cette rentrée et de l'organisation du temps scolaire mise en place. Pour les enfants accueillis :

- il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 ;

- la restauration scolaire sera maintenue avec un fonctionnement adapté ;

- tous les enfants resteront à déjeuner ;

- un accueil périscolaire sera proposé après la classe de 16h30 à 18h ;

- il n'y aura pas d'accueil périscolaire le mercredi, sauf pour les enfants prioritaires. Toutes ces dispositions pourront être réactualisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

« Avant l'ouverture, je veillerai avec mes équipes à la bonne mise en place de l'ensemble de ce dispositif, note le maire Dominique Bavoil. Dans cette période inédite, je vous remercie de votre confiance, de votre collaboration et de votre patience. Soyez assurés que je mets tout en œuvre pour que l'accueil de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possible. »

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Les multi-accueils en priorité

Les Lutins, Les Diablotins, Le Petit Prince et Le Chat perché ont rouvert le 12 mai pour les familles prioritaires. Les familles inscrites dans les 4 structures multi-accueils ont été contactées par leurs directrices respectives pour connaître leur souhait d'un retour de leur(s) enfant(s) en multi-accueil.

En raison des mesures sanitaires (distanciation sociale et gestes barrières), le nombre de places pour les enfants et de professionnels de la petite enfance dans les structures est limité. Les places disponibles seront donc réservées aux familles prioritaires, définies comme suit :

- tout personnel travaillant en établissement de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...

- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, Ehpad, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...

- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des Agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

- les personnels de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Police municipale, du Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), personnels pénitentiaires et de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Une commission petite enfance communale exceptionnelle se tiendra dans les prochains jours pour étudier, au cas par cas et en fonction des situations particulières, l'attribution des places restantes.

NOISY-LE-ROI

Solidarité pour les masques



Afin de pouvoir offrir un masque le plus tôt possible aux Noiséens les plus fragiles, la mairie a décidé de lancer des ateliers de confection.

Afin d'accompagner la population lors du déconfinement, la mairie de Noisy-le-Roi souhaite proposer, gratuitement, des masques en tissus. Pour cela, des commandes effectuées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (1 masque par habitant) et le Conseil départemental des Yvelines (2 masques par habitant) sont en cours mais leur date de livraison n'est pas encore connue. Afin de pouvoir offrir un masque le plus tôt possible aux Noiséens les plus fragiles, et notamment aux personnes de plus de 70 ans, la mairie a donc décidé de lancer des ateliers de confection. Pour que cette action puisse être menée, elle a besoin de bénévoles !

Découpe, confection, depuis le 4 mai, vous pourrez venir récupérer le matériel nécessaire aux Anciennes Écuries, les lundi, mercredi et vendredi entre 10h et 12h et déposer les masques terminés selon les mêmes modalités. Vous pourrez œuvrer de chez vous, cependant, si vous n'avez pas la possibilité de travailler à votre domicile, des ateliers peuvent être organisés aux Anciennes Écuries, sur des jours et horaires à défi-

nir. Des machines à coudre et tout le matériel nécessaire à la confection sont mis à votre disposition, dans le strict respect des règles sanitaires, bien évidemment.

Pour vous porter volontaire, inscrivez-vous par mail à culture@noisyleroi.fr en précisant l'atelier qui vous intéresse (découpe, confection ou les deux !) ainsi que vos coordonnées. Vous pouvez également contacter le Service Culture au 0667902183, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tissus de récupération

Si vous avez de vieux tissus en coton au tissage serré de type draps, taies d'oreillers, chemises, vous pouvez dès aujourd'hui les déposer en mairie dans le bac prévu à cet effet sur le parking, avenue Charles de Gaulle.

Attention, vos tissus devront être en bon état (coupons de bonne taille sans trous, ni tâches, ni déchirures...) et devront avoir été lavés et repassés. Pour des raisons sanitaires, merci de déposer impérativement vos tissus dans un sac en plastique fermé et d'y coller une étiquette avec la date de dépôt.

CROISSY

Voies cyclables supplémentaires

Depuis le 4 mai, la société Fayolle et les services techniques de la ville de Croissy œuvrent à la mise en place de voies cyclables supplémentaires. Grâce au déploiement de celles-ci dès le 11 mai, la Ville entend assurer un déconfinement en toute sécurité. Cette initiative encourage ainsi les déplacements quotidiens en vélo tout en évitant la foule, les transports en commun et le non-respect des gestes barrières. Le déconfinement est également une manière d'accélérer la mise en œuvre du plan vélo local. Les nouvelles voies cyclables comprennent plusieurs modalités : dans le sens de circulation, dans le sens inverse de circulation... les vélos ont la priorité sur les véhicules, qui n'ont pas le droit de doubler.

Les rues concernées par le plan vélo : rue du Saut de Loup, rue de la Procession, rue de Seine, rue de l'Équerre, rue des Moulins, rue Maurice Bertheaux, rue du Vésinet, rue Émile Augier. À noter également un changement de modalités de stationnement pour la rue de la Procession (entre rue du Saut de Loup et rue Paul Demange) et la rue des Moulins (entre rue de l'Équerre et rue de Seine).

Tous ces aménagements ont plusieurs intérêts majeurs : assurer la sécurité des usagers, rejoindre plus facilement les sorties de ville, l'accès aux gares RER, la piste cyclable RER/vélo (Saint-Germain/Paris) mais également faire le lien entre les différents établissements publics de la Ville.

En parallèle, ces pistes répondent à un enjeu plus global qui favorise les modes de circulation douce sur le territoire afin de répondre à un engagement majeur de transition écologique.

Les services reprennent progressivement

En cette semaine de déconfinement, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine fait le point sur la réouverture progressive de ses services. Bien entendu, les mesures de réouverture progressive des services inscrites au Plan de reprise d'activité sont indiquées sous réserve de la confirmation du calendrier de déconfinement prévisionnel annoncé par le gouvernement ; il fera l'objet d'une réactualisation en cas de modification. S'agissant des services à la population, certains rouvriront plus rapidement que d'autres, en fonction du caractère prioritaire des missions à assurer auprès de la population dans le contexte économique et social actuel :

Les structures du service Emploi

Elles ont rouvert leurs portes le 11 mai 2020, mais en adaptant l'accueil des usagers pour respecter les mesures barrières. L'accueil des demandeurs d'emploi se fait exclusivement sur rendez-vous individuel, auprès d'un conseiller d'insertion professionnelle. L'accueil téléphonique et l'orientation en ligne des usagers sont assurés par les agents d'accueil. En revanche, les accueils en « libre-service » sont fermés aux usagers (accès à la documentation, aux postes informatiques...) et les activités collectives ne reprendront pas dans l'immédiat. Le cas spécifique des ateliers linguistiques pourra donner lieu à une reprise, si leurs modalités d'organisation répondent en tout point aux mesures sanitaires liées au déconfinement.

Les structures de quartiers (Centres sociaux intercommunaux des Bergeries et de l'Oly et Espace Jeunesse de l'Oly)

Elles accueillent à nouveau une partie

de leurs adhérents depuis le 13 mai, en limitant leurs activités à l'aide aux devoirs (CLAS), aux ateliers sociaux linguistiques (ASL) et aux prestations des écrivains publics selon les capacités de mise en œuvre des mesures sanitaires liées au déconfinement. Un protocole d'accueil du public a été établi par les équipes d'animateurs en lien avec la Direction de la cohésion sociale, pour assurer le respect des gestes-barrières à tout usager entrant dans l'équipement, enfant ou adulte.

Les bibliothèques et médiathèques

Les médiathèques du réseau n'accueillent pas de public mais continuent à proposer le prêt et le retour des documents (à l'exception de celles de Boussy, Quincy La fontaine et l'annexe yerroise du Taillis) selon le modèle suivant :

- retours de documents : les retours de documents se font uniquement par les

boîtes situées à l'extérieur des médiathèques, qui ont rouvert le 12 mai. Un protocole spécifique de décontamination des documents retournés est mis en place, sur la base des recommandations de l'Association des bibliothécaires de France (principe de mise en quarantaine des ouvrages). Tous les documents en retour sont mis en « quarantaine » 4 jours avant de pouvoir être nettoyés, retournés informatiquement et remis dans le circuit.

- prêts de documents : les médiathèques proposent un dispositif original inspiré du « Click and Collect ». Les emprunts se font uniquement en réservant les documents sur le portail ou par téléphone (pour les usagers sans accès internet). Les usagers recevront comme d'habitude un mail de disponibilité pour venir chercher leurs réservations sur le site de retrait de leur choix. Les documents seront remis aux usagers sous forme de « drive », à la porte d'en-



Les structures du service Emploi ont rouvert leurs portes le 11 mai 2020, mais en adaptant l'accueil des usagers pour respecter les mesures barrières.

► trée des établissements. Les créneaux pour venir retirer les documents ont été établis en fonction de plusieurs critères (effectifs prévisionnels, configuration des locaux, par exemple par rapport au fonctionnement du CEC pour Yerres, etc.):

– Brunoy: jeudi 14h-18h & samedi 10h-13h / 14h-17h (lancement jeudi 14);

– Crosne: samedi 14-17h (lancement samedi 16);

– Draveil: du mardi au samedi 10h-12h (lancement jeudi 14);

– Épinay: mercredi & samedi 13h30-17h30 (lancement mercredi 13);

– Montgeron: mercredi 14h-17h, vendredi 10h-13h et samedi 14h-17h (lancement mercredi 13);

– Quincy (St-Exupéry): mercredi & samedi 9h30-12h30 (lancement mercredi 13);

– Vigneux: mercredi & samedi 14h-17h (lancement mercredi 13);

– Yerres (Danielle Bianu): mercredi & samedi 13h-16h (lancement mercredi 13).

Lors du retrait, les usagers devront porter un masque et respecter les gestes barrières. Nous conseillons d'apporter également un sac.

La réouverture progressive des équipements permettra une meilleure gestion dans le temps des flux de retours de documents qui ont été conservés par les usagers depuis la mi-mars. Les équipes pourront également vous guider à distance (mail et téléphone) dans l'accès aux ressources numériques du portail. Ces propositions sont évidemment susceptibles d'évoluer au cours des semaines en fonction des demandes du public et des effectifs... Pour plus d'informations: <https://bibliotheques.yvvs.fr>.

Les conservatoires

Ils sont en réflexion sur les modalités d'organisation de leurs enseignements pour les semaines à venir, avec l'objectif de trouver une réponse permettant de

maintenir une cohérence pédagogique avec ce qui a été mis en place depuis la mi-mars.

Leurs directions procèdent à l'identification des disciplines susceptibles de reprendre dans le respect des conditions et mesures sanitaires, notamment par l'adaptation des locaux (écran de protection, aménagement de salle, circulation des élèves, accès et stationnement dans les espaces communs...). Ce travail se projette non seulement sur la fin de l'année scolaire, mais également sur la rentrée de septembre. Afin de s'appuyer sur l'expertise des directions et de leurs équipes pédagogiques, le calendrier de reprise de l'enseignement artistique n'est à ce jour pas fixé. En revanche, le travail des équipes administratives se poursuit depuis le 11 mai.

Le cinéma Le Cyrano

L'équipement reste fermé jusqu'à nouvel ordre. La reprise ne devrait pas intervenir avant le 2 juin, voire ultérieurement.

Les espaces publics numériques

Le seul équipement « autonome » de ce type, situé à Draveil, demeure fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les piscines

Les équipements demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Val d'Yerres Val de Seine

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres, ce sont 6 communes du département de l'Essonne, rassemblées pour aborder ensemble le devenir du territoire. La communauté d'agglomération du Val d'Yerres, ce sont aussi des ressources mises en commun afin de dynamiser l'économie de notre région, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement ou la gestion des équipements culturels et sportifs. Elle représente une population de 90 934 habitants.

DÉCONFINEMENT

« C'est nous qui avons la solution »

Le 6 mai dernier, le préfet de l'Essonne, le président du Conseil départemental de l'Essonne, le président de l'Union des maires de l'Essonne et le directeur du Samu 91 ont fait part d'un message commun à destination des Essonniennes et des Essonniens qui s'apprêtaient à se déconfiner à partir du 11 mai... « étape importante mais étape seulement car la situation sanitaire de l'Essonne comme celle de notre région et du pays tout entier reste préoccupante. Si certains indicateurs sont aujourd'hui plus favorables, ces résultats sont encore trop récents pour que la menace d'une reprise de la pandémie soit écartée. »

Les signataires du message appellent à « un déconfinement progressif, efficace et responsable (...) à conserver dans tous vos comportements individuels ou collectifs le même sens des responsabilités dont la plupart d'entre vous ont déjà fait preuve. C'est d'autant plus important qu'en Essonne comme dans le reste de l'Île-de-France, le déconfinement sera plus long et progressif compte tenu de notre situation en zone rouge et de la nécessité d'organiser en sécurité l'accueil dans les écoles et dans les transports ainsi que la reprise des activités professionnelles. »

« Nous le savons: jamais encore nous n'avions été confrontés à une telle situation. Il est donc normal que les réponses demandent des temps d'adaptation, dans la confiance et la vigilance partagées. Cette mobilisation, permanente et totale, va se poursuivre. Chacun à son niveau peut et doit y contribuer: plus que jamais, nous devons pouvoir compter les uns sur les autres car c'est nous qui avons la solution! », concluent-ils.

ANTONY

Les élèves en ordre de reprise

Le Gouvernement a annoncé un déconfinement progressif incluant la réouverture des écoles à compter du lundi 11 mai. Afin de garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire aux enfants et au personnel, la Ville et l'Éducation nationale ont mis en place un protocole de réouverture des classes en plusieurs étapes.

Ce cadre général a été fixé dans le strict respect des prescriptions sanitaires émises par l'Éducation nationale. Il a été adapté aux préoccupations des directeurs d'école et des services municipaux, pour garantir la santé des enfants et des enseignants. À ce titre, il a été décidé de réduire les quotas des élèves accueillis à 10 élèves maximum par enseignant en élémentaire, et 6 élèves maximum en maternelle.

Du 11 au 15 mai

Seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la réouverture des écoles seront accueillis à l'école André Pasquier (1, rue d'Artois), comme actuellement.

Les enseignants rentreront à l'école lundi 11 mai. Les directeurs, enseignants et le personnel municipal seront mobilisés jusqu'au vendredi 15 mai pour mettre en place l'ensemble des consignes du protocole sanitaire, notamment la formation aux gestes barrières, et pour préparer la rentrée pédagogique des élèves prioritaires, accueillis à compter du lundi 18 mai.

À partir du 18 mai

• Accueil des élèves prioritaires

Tous les niveaux de la maternelle et de l'élémentaire seront ouverts aux enfants prioritaires, par groupe de 10 élèves maximum par enseignant en élémentaire, et 6 élèves maximum en maternelle. Les élèves concernés sont :

- les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, comme actuellement ;
- les enfants du personnel nécessaire à la réouverture des écoles ;
- les enfants fragiles scolairement, et les enfants handicapés accompagnés de leur AESH.

• Accueil des élèves de GS, CP et CM2, en fonction des places disponibles
En fonction des places disponibles, des élèves scolarisés en grande section de maternelle, en CP et en CM2 pourront être accueillis.

Les élèves qui ne seront pas accueillis en présentiel continueront à bénéficier de l'enseignement à distance organisé par les professeurs des écoles.

Le recensement des élèves prioritaires et des élèves accueillis en fonction des

places disponibles sera effectué par les directeurs d'école.

Horaires scolaires, garderie et restauration

Les horaires scolaires seront échelonnés : de 8 h 20 à 8 h 45, et de 16 h à 16 h 15. L'accès à l'école sera interdit aux parents.

Une garderie du soir sera proposée de 16 h 15 à 19 h. Il n'y aura pas de garderie le matin ni de centre de loisirs le mercredi.

La restauration scolaire sera adaptée à la situation sanitaire. Les élèves mangeront en classe. La restauration sera proposée par la Ville.

La garderie du soir et la restauration scolaire seront gratuites pendant cette période.

Les dispositions sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Rens. auprès du service Éducation, Place de l'Hôtel de Ville, au 01 40 96 71 37 et au 01 40 96 72 88.



Il a été décidé de réduire les quotas des élèves accueillis à 10 élèves maximum par enseignant en élémentaire, et 6 élèves maximum en maternelle.

GOURNAY-SUR-MARNE

Réouverture des crèches

Le maire de Gournay-sur-Marne Éric Schlegel a annoncé la réouverture des deux multi-accueil « Les Petits Poucets » et « Les Minimômes ». Les conditions d'ouverture et d'accueil seront les suivantes :

- chaque structure accueillera 20 enfants maximum, selon les contraintes imposées par les mesures sanitaires et l'âge des enfants ;
- l'accès aux structures se fera par l'extérieur des bâtiments, un balisage sera positionné pour vous guider ; en effet, l'accès par les halls collectifs, est pros- crit ;
- chaque salle accueillera 10 enfants au maximum (deux salles par structure) sachant que les enfants ne se croiseront pas dans la journée. Des petits groupes seront constitués dans chacune des salles, avec respect de la distanciation sociale pour les repas et les siestes et, de manière générale à chaque fois que cela sera possible ;

- un seul parent entrera sur le site pour déposer et reprendre son enfant, sans les frères et sœurs ;
- les professionnels porteront un masque pour accueillir les enfants. Il est demandé au parent d'en porter un à l'ar- rivée et au moment du départ. En revanche, le port du masque pour les enfants est impossible ;
- les surfaces et les structures seront bien entendu désinfectées réguliè- rement selon les prescriptions sanitaires de l'ARS et de la PMI ;
- pour la semaine du 11 mai, en dehors des bébés pour lesquels des petits pots sont fournis et en stock en quantité suf- fisante, les enfants devront venir avec leur panier-repas. Par la suite, en théo- rie, les repas seront fournis comme auparavant ;
- les parents seront ou ont été contactés par Mesdames Lothier et Detourbet pour connaître leur intention de confier ou non leur(s) enfants aux professionnelles ; au

cas où les demandes dépasseraient les capacités citées (20 places), des critères seraient appliqués dans le but de mettre en place un roulement au niveau des accueils ; dans ce cadre, des justificatifs seront demandés, indiquant explicitement la nécessité pour chaque parent de reprendre le travail sur site (c'est-à-dire impossibilité de télétravail).

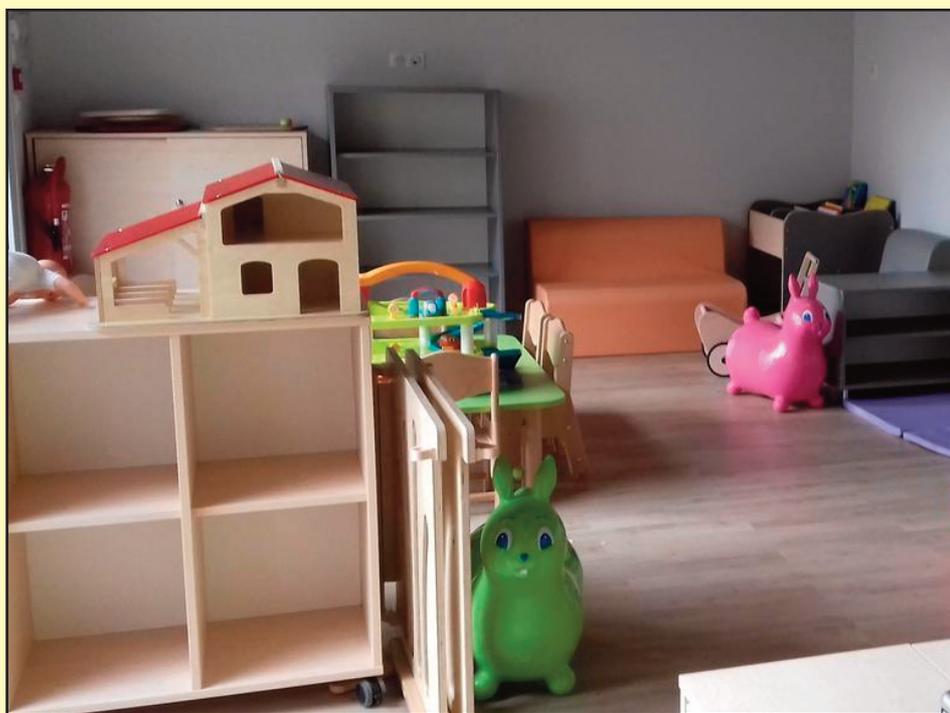
Cette organisation, note le maire, peut être remise en question à tout moment, selon les conditions sanitaires.

Les écoles aussi...

À Gournay, une prérentrée pour les professeurs s'est effectuée les 11 et 12 mai. Elle sera suivie de la rentrée des élèves le jeudi 14, sur décision rec- torale. Cette réouverture s'effectuera en respectant scrupuleusement toutes les recommandations émises par l'État, pour la sécurité des enfants, des ensei- gnants et des agents municipaux.

Parmi les mesures mises en place :

- Les classes reprendront pour certains niveaux uniquement, les enfants des personnels prioritaires et les frères et sœurs des enfants scolarisés ;
- l'organisation du service de restaura- tion scolaire, au regard des incertitudes qui planent sur le nombre d'enfants à accueillir, sera évolutive. Dans un pre- mier temps, les élèves apporteront leur panier-repas et seront encadrés par nos animateurs ;
- l'accueil du matin et du soir se fera aux horaires habituels, dans des lieux communiqués ultérieurement ;
- les centres de loisirs seront ouverts pour les enfants scolarisés ;
- les locaux de la Ville seront tous soi- gneusement nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour, en respectant le protocole sanitaire mis en place par le Gouvernement.



Chaque structure accueillera 20 enfants maximum, selon les contraintes imposées par les mesures sanitaires et l'âge des enfants.

D. R.

AULNAY-SOUS-BOIS

Aménagements cyclables



Les itinéraires cyclables provisoires mis en place permettent une liaison avec les différents pôles de centralité de la Ville.

Dans le cadre du déconfinement sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la Ville d'Aulnay-sous-Bois met en place des aménagements cyclables sécurisés et innovants pour faciliter les déplacements des Aulnaysiennes et des Aulnaysiens qui doivent reprendre le travail et qui veulent éviter les transports en commun. Ces aménagements sont opérationnels depuis le 11 mai 2020.

Grâce à des marquages au sol, des panneaux de communication et une limitation de la vitesse à 30 km/h, les itinéraires cyclables provisoires mis en place permettent une liaison avec les différents pôles de centralité de la Ville, comme la gare RER ou les axes commerçants, mais également un cheminement vers le Canal de l'Ourcq qui permet de rejoindre Paris en vélo en toute sécurité.

Dans les vélorues mises en places, les véhicules motorisés auront l'interdiction de doubler les cyclistes qui circuleront devant eux afin de donner la priorité aux modes doux et garantir leur sécurité.

L'objectif de cette démarche est de don-

ner de la visibilité aux cyclistes qui utiliseront ces axes afin que la cohabitation avec les automobilistes se déroule dans les meilleures conditions possible.

Afin de compléter les itinéraires cyclables mis en place par la Ville, le maire Bruno Beschizza a sollicité le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis afin de mettre en place des aménagements sur la rue Jacques Duclos (RD44) et le boulevard André Citroën (RD40).

Pensez au Véligo Location

La Région Île-de-France propose une offre de location de vélos à assistance électrique : « Véligo Location ». Pour une durée de 6 mois, vous pouvez louer un vélo à partir de 20 €/mois incluant des services comme l'entretien et l'application Véligo Location. Ce service peut faire l'objet d'une prise en charge de 50 % par votre employeur. En ce moment, en raison de la crise sanitaire, la livraison se fait exclusivement à domicile (gratuit). La livraison au parking à vélo rue du 11 novembre n'est actuellement pas possible. Renseignements sur www.veligo-location.fr.

PLAINE COMMUNE

La pratique du vélo favorisée

Les élus de Plaine Commune s'engagent pour faciliter la pratique du vélo. Le vélo est en effet le seul moyen de déplacement qui permette de parcourir des distances à l'échelle d'un bassin de vie, tout en garantissant le respect de la distanciation physique, et sans polluer. Les élus ont décidé de participer activement à l'effort d'accélération de mise en place d'aménagements cyclables légers, aux côtés des partenaires incontournables, gestionnaires des voiries : le Département qui s'apprête à faire des propositions d'axes structurants à aménager en priorité, la Région IDF qui accélère son projet d'un réseau express régional vélo, et la Ville de Paris pour ce qui est des itinéraires entre notre Territoire et Paris. Cette démarche devra s'accompagner de l'abaissement des vitesses sur voirie.

Les associations de promotion du vélo le rappellent régulièrement : pour encourager la pratique du vélo, la question des itinéraires est cruciale. Il faut assurer une bonne continuité des pistes cyclables, sans rupture, sur des itinéraires pertinents et sécurisés. Les élus s'engagent donc à co-construire avec leurs partenaires et en concertation avec les associations de cyclistes, pour déboucher sur la réalisation à court terme, d'un certain nombre de parcours vélo sécurisés et cohérents, sur les grands axes. Ces aménagements seront provisoires, dans l'attente d'une deuxième phase où ils seront pérennisés, et en cohérence avec le RER Vélo dit « Vélopolitain », prévu par la Région IDF.

Enfin, les élus se sont prononcés pour la réouverture immédiate des berges du Canal et de la Seine qui constituent des axes privilégiés empruntés par les cyclistes.

DÉPARTEMENT

Soutien au monde de la culture

Le monde de la culture a été l'un des premiers secteurs d'activité à subir de plein fouet les conséquences de la pandémie de Covid-19, avant même la mise en confinement du pays. Face aux inquiétudes grandissantes des artistes et des acteurs culturels, le Département du Val-de-Marne continue de soutenir la création et la diffusion des œuvres de l'esprit, dont chacun et chacune peut vérifier, dans l'épreuve que nous vivons séparément mais ensemble, combien elles sont absolument « utiles » et « vitales ».

Premier département de France à avoir créé, en 1982, un service culturel chargé de nourrir et de mettre en œuvre une politique culturelle relevant d'une politique plus large de justice sociale, de démocratie et de solidarités, le Val-de-Marne demeure déterminé à accompagner les artistes et les acteurs culturels dans cette période d'incertitudes et entend préparer avec eux « l'après », tout en continuant de favoriser la mise en relation des œuvres avec les populations.

Favoriser l'accès des Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises à une multitude de contenus

Convaincu que les arts et la culture sont des vecteurs essentiels d'émancipation individuelle et collective, le Département a ainsi pris l'initiative, dès les premiers jours du confinement, de favoriser l'accès du plus grand nombre à une multitude de contenus artistiques, culturels et éducatifs de grande qualité.

Il a ouvert à toutes et à tous les portes de la bibliothèque numérique départementale « Eurêka » qu'il ne cesse d'enrichir depuis, notamment en y ajoutant des captations de spectacles mises en ligne par ses partenaires, et des documents rares, tel le film réalisé par le service départemental d'Archéologie autour de la reconstruction du visage de Thomas Craven, dont la dépouille a été mise au jour à Saint-Maurice en 1986.

Il a également permis le déploiement, sur la toile et les réseaux sociaux, de

nombreuses propositions de son musée départemental d'art contemporain, le Mac Val (découverte des artistes de la collection, lectures, visionnages, jeux...) ainsi que de ses Archives départementales (sélection de films autour de l'évolution des transports et du patrimoine culturel en Val-de-Marne, activités ludiques...) qui s'appêtent à lancer un appel à tous les Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises pour une collecte d'images de la période de confinement.

Un service public de la culture à l'écoute des acteurs

Les équipes des directions départementales de la Culture et des Archives restent mobilisées, à l'écoute des besoins et poursuivent l'instruction des dossiers. C'est ainsi que le Val-de-Marne, seul Département francilien à soutenir le fonctionnement des équipes artistiques indépendantes implantées sur son territoire, a pu réaffirmer son soutien à 46 de ces équipes

en adoptant, le 2 avril, des aides à l'activité artistique et au développement de 27 compagnies de théâtre, 11 compagnies de danse et 8 ensembles musicaux, pour un total de 1,2 M d'euros.

Ce même 2 avril, le Département a également renouvelé son soutien à 5 associations musicales val-de-marnaises engagées dans la mise en réseau et la formation artistique à hauteur de 70 000 euros et attribué une subvention de 562 000 euros au Théâtre des Quartiers d'Ivry -



En 2020, le Département du Val-de-Marne a déjà prévu d'engager près de 13 M d'euros de subventions de fonctionnement et 1,7 M d'euros d'investissement en faveur de la culture et du patrimoine.

Centre dramatique national du Val-de-Marne.

Le solde des subventions de fonctionnement attribuées par le Conseil départemental pour l'année 2020 à toutes les associations culturelles partenaires du Département a été versé. La plupart avaient cependant déjà reçu tout ou partie de cette subvention 2020 dans les premiers jours de l'année, le Val-de-Marne ayant la particularité de voter, chaque année, au mois de décembre, un premier versement de subventions de fonctionnement en faveur de nombreuses structures culturelles ayant une forte activité au premier semestre de l'année suivante, afin de leur éviter des difficultés de trésorerie en attendant l'adoption du budget de la collectivité, intervenu, cette année, le 10 février.

Un soutien anticipé aux structures et aux projets

Afin de ne pas fragiliser davantage le monde de la culture, permettre aux projets engagés ou devant l'être d'exister, et favoriser la reprise d'activité de toutes les structures concernées, dès que la situation sanitaire le permettra, le vote de subventions a été avancé, certaines ont été votées le 2 avril dernier. D'autres subventions devaient être examinées par les élus ces jours de mai, notamment celles portant sur :

- une 1^{re} session de l'aide à la pratique artistique musicale en lien avec la création, créé en 2019 pour soutenir les projets de création dans le domaine de la musique impliquant des lieux de pratiques amateurs et des lieux de diffusion du spectacle vivant ;
- l'aide à l'activité artistique des 31 scènes publiques de proximité du Val-de-Marne (20 théâtres de ville, dont 4 scènes conventionnées, 7 équipements culturels municipaux et 4 lieux de résidence artistique) afin de leur permettre d'honorer leurs engagements à l'égard des équipes dont les projets

ont dû être annulés ou reportés, et accompagner leur prise de risque artistique pour la saison 2020-2021 dans la production et le partage de la diversité de la création avec tous les Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises.

Maintien des commandes artistiques

Dès que les conditions le permettront, le Département fera parvenir à tous les enfants nés dans le Val-de-Marne depuis le 1^{er} janvier 2020, le livre *Les Choses qui s'en vont* de Béatrice Alemagna, publié aux Éditions Hélium, lauréat de l'Aide départementale à la création littéraire Jeunesse 2020 et 31^e « Livre pour grandir » à être offert, chaque année, aux quelque 20 000 nouveau-nés du Val-de-Marne et à leur famille depuis la création de cette aide en 1989.

Ses commandes d'estampes sont également maintenues, tout comme celles des œuvres commandées dans le cadre du 1 % artistique pour les collèges.

Une 1^{re} série d'acquisitions d'œuvres pour le Mac Val, soumise à la dernière commission permanente du Conseil départemental, viendra enrichir le catalogue des œuvres proposées aux visiteurs du musée d'art départemental du Val-de-Marne, seul musée de France à consacrer sa collection à l'art contemporain en France depuis les années 1950.

Ayant dû annuler plusieurs événements prévus dans le cadre des Échappées, le Département du Val-de-Marne a bien évidemment honoré tous les engagements qu'il avait pris avec les lieux partenaires de ce 1^{er} festival de poésie, musique et numérique en Val-de-Marne et auprès des différents artistes et intervenantes et intervenants programmés.

Au total, en 2020, le Département du Val-de-Marne a déjà prévu d'engager près de 13 M d'euros de subventions de fonctionnement et 1,7 M d'euros d'investissement en faveur de la culture et du patrimoine.

FONTENAY-SOUS-BOIS

Distribution de masques

Chaque Fontenaysien a reçu dans sa boîte aux lettres un masque en tissu réutilisable le 11 mai. Avec ce masque, il a trouvé les infos nécessaires pour obtenir des masques supplémentaires en fonction de la composition de son foyer. Cette distribution s'effectuera du 13 au 20 mai aux dates, horaires et lieux indiqués dans ce courrier.

Les personnes à mobilité réduite ou vulnérables sur le plan de la santé doivent se faire connaître auprès des services de la mairie au numéro suivant : 01 49 74 76 90, afin que les masques nécessaires au foyer leur soient livrés à domicile, par les agents de la ville.

Du 13 au 20 mai, la deuxième distribution, des masques pour les autres membres du foyer aura lieu selon les modalités suivantes :

- vous trouverez avec le courrier un document indiquant, selon votre adresse, le lieu et l'heure auxquels vous pourrez récupérer les masques du foyer ;
- dans la mesure du possible, un seul membre par famille devra se déplacer pour récupérer les masques de tout le foyer ;
- afin d'obtenir vos masques, vous devrez obligatoirement vous munir d'un justificatif de domicile (la taxe d'habitation indique le nombre de personnes dans votre foyer) et d'un livret de famille (si vous en disposez), afin d'attribuer le nombre de masques correspondants aux membres de votre foyer.

Cette distribution s'effectuera dans des lieux qui ont été choisis afin de permettre une circulation fluide et distancée, évitant le plus possible les croisements. Ils comporteront une entrée et une sortie distinctes.

75 - PARIS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 02/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

SUN BEAUTE

Siège social : 74 Avenue Jean Jaures 75019 PARIS 19

Capital : 1500 €

Activités principales : prestation de service dans le domaine de la coiffure, esthétique, onglerie, uv, vente de produits de beauté et accessoire

Durée : 99 ans

Gérance : M. KESRAOUI Amar 2 Place Roger Salengro 95140 GARGES LES GONESSE

Immatriculation au RCS de PARIS 142012

Par acte ssp en date du 15/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

CNIBIO ANTILLES

Siège social : 128, Rue La Béotie 75008 PARIS 08

Capital : 1000 €

Activités principales : nettoyage et travaux divers

Durée : 99 ans

Gérance : M. ZABULON ALFRED 94 Impasse Mahogany - Grand Village € Terreville 97233 SCHOELCHER

Immatriculation au RCS de PARIS 142105

Par acte ssp en date du 20/03/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

CABINET TROUVIN

Siège social : 34 Rue De Bassano 75008 PARIS 08

Capital : 2000 €

Activités principales : activités juridiques et exercice de la profession d'avocats

Durée : 99 ans

Gérance : M. TROUVIN Pierre-Emmanuel 205 Rue De La Source 92000 NANTERRE et M. TROUVIN Jean-Michel 21 Allée De La Belle Feuille 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et M. MARTIGNON Laurent 11 Allée Louis Chevrolet 92150 SURESNES

Immatriculation au RCS de PARIS 142273

Par acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

S.MART

Siège social : 4 Rue De Lappe 75011 PARIS 11

Capital : 3500 €

Activités principales : travaux de bâtiment tous corps d'état

Durée : 99 ans

Gérance : M. TAWFIK Magdy 4 Rue De Lappe 75011 PARIS 11

Immatriculation au RCS de PARIS 142281

CTSP

Création d'une EURL au Capital de 14 000.00 Euros Siège social est 74 place du Docteur Felix Lobiigeois 75017 paris L'objet social est, Tout Corps d'état, La durée est de 99 ans Le gérant est Mr DIAS LOPES Luis Miguel demeurant 80, rue de Strasbourg 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE Immatriculée au RCS de PARIS 142114

Constitution SSP du 06/05/2020 de La Terre Plate, SARL au capital de 1000 euros. Sigle: LTP. Siège: 19 Avenue D Italie, 75013 Paris. Durée: 99 ans. Gérance: Mme. Koniaskénaité-Siniavskaja Viktorija 25 Rue De La Pompe, 75016 Paris. Objet: Intermédiaire de commerce, courtage en travaux. Maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage. Suivi de chantiers. Design intérieurs et extérieurs. Négoce marchandises non alimentaires non réglementées. Activités liées. RCS: PARIS. 142149

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

MOCA IMMO

Siège social : 13 Rue Washington 75008 PARIS 08

Capital : 1000 €

Activités principales : acquisition de tout bien immeuble, administration, exploitation par bail, location

Durée : 99 ans

Gérant : M. RECRACH Mohamed 39 Rue D'arfois 75008 PARIS 08

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de PARIS 142173

Suivant un acte ssp en date du 04/02/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

M.W.O.Z

Siège social : 268 Rue Des Pyrenees 75020 PARIS 20

Capital : 2000 €

Activités principales : la gestion de patrimoines immobiliers, locations meublées ou non meublées.

Durée : 99 ans

Gérant : M. BADDACHE OMAR 268 Rue Des Pyrenees 75020 PARIS

Cession de parts sociales : Libre entre associés est soumis à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de PARIS 142255

Constitution SSP du 28/04/2020 de CHAHITHIKA BROTHERS, SCI au capital de 3000 euros. Siège: 6 Rue D Armaillé, 75017 Paris. Durée: 99 ans. Gérance: M. VINASITHAMPY Vijayakumar Chez Monsieur KUGATHEEPAN, 21 Rue Moissan, 93130 Noisy Le Sec. Objet: Acquisition, location, vente exceptionnelle, propriété, gestion, administration, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la société. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: PARIS. 141854

Suivant un acte ssp en date du 04/03/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

ALEF CAPITAL

Siège social : 24 Rue Octave Feuillet 75116 PARIS 16

Capital : 1000 €

Activités principales : prestation administratives externalisées

Durée : 99 ans

Président : SL PRESIDENT, SASU au capital de 1000 €, RCS 882023302 PARIS 24 Rue Octave Feuillet 75116 PARIS 16, représentée par LEVY SONNY

Cession d'actions : LIBRE Immatriculation au RCS de PARIS 142022

Suivant un acte authentique reçu par Me Collard, notaire à Paris, 29 rue du Général Delestraint le 15/04/2020, il a été constitué une SCI

SAINTE APOLLINE

Capital : MILLE EUROS (1 000,00 €).

Siège social : PARIS (75016), 49, rue Claude Terrasse.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : MONSIEUR FABRICE GASPAR demeurant à PARIS (75016), 49, rue Claude Terrasse,

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de PARIS 142088

Avs est donné de la constitution d'une SCI dénommée

RUBY

capital de 1.000 €

Siège social : 41 boulevard de Charonne 75011 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement

Gérant : Madame Chloé Beixi YE ép. ZHAN, demeurant au 41 boulevard de Charonne 75011 PARIS.

Cession de parts : soumise à l'agrément de l'assemblée des associés

142146

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

INTER TRADING

Siège social : 6 Rue Goujon 75008 PARIS 08

Capital : 2000 €

Activités principales : import/export de matériel et produits paramédicaux, hygiéniques, et de protection, textile, négoce en général, apporteur d'affaires

Durée : 99 ans

Président : Mme BANJOUT Karine 6 Rue Jean Goujon 75008 PARIS 08

Cession d'actions : Libre entre associés

Exercice du droit de vote : être associé

Conditions d'admission aux assemblées : être associé ou futur associé ou futur dirigeant

Immatriculation au RCS de PARIS 142243

Suivant un acte ssp en date du 28/04/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

SOLARION

Siège social : 17 Rue Georges Bizet 75116 PARIS 16

Capital : 5000 €

Activités principales : activités des sociétés holding

Durée : 99 ans

Président : ORION ENERGIES, SAS au capital de 10000 €, RCS 882934730 PARIS 17 Rue Georges Bizet 75116 PARIS 16, représentée par CLEMENT-FRO-MENTEL HADRIEN

Immatriculation au RCS de PARIS 142024

Suivant un acte ssp en date du 30/04/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

ZYCO

Siège social : 132 Bld Suchet 75016 PARIS 16

Capital : 2000 €

Activités principales : prestations d'élimination d'animaux, et insectes nuisibles. vente de produits se rapportant à l'activité. nettoyage et désinfection.

Durée : 99 ans

Président : M. HALFON ROLAND 132 Bld Suchet 75016 PARIS

Immatriculation au RCS de PARIS 142014

Suivant un acte ssp en date du 20/02/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

COCOR1C0

Siège social : 17 Rue Guy Moquet 75017 PARIS 17

Capital : 30000.00 €

Activités principales : offre de produits et services digitaux

Durée : 99 ans

Président : M. ESCUDIÉ Arnaud 17 Rue Guy Moquet 75017 PARIS

Immatriculation au RCS de PARIS 142044

Suivant un acte ssp en date du 27/04/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

HOLDING KBM

Siège social : 18-26 Rue Goubet 75019 PARIS 19

Capital : 10000 €

Activités principales : -la détention et la gestion des parts ou des actions dans le capital de différentes entreprises.

elle peut exercer toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient économiques et financières.

Durée : 99 ans

Président : M. KESSIE BAMBA MAMA-DOU 18-26 75019 PARIS

Immatriculation au RCS de PARIS 142079

Suivant un acte ssp en date du 08/04/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

CUBE INGENIERIE

Siège social : 18 Place De La Chapelle / 75018 PARIS 18

Capital : 1000 €

Activités principales : prestations intellectuelles pour opérations d'aménagement ou construction

Durée : 99 ans

Président : Mlle LOUIS Claire 18 Place De La Chapelle 75018 PARIS

Immatriculation au RCS de PARIS 142128

Suivant un acte ssp en date du 19/03/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

PLANETE DU MASQUE

Siège social : 42 Rue Manin 75019 PARIS 19

Capital : 2000 €

Activités principales : fabrication, conception, importation, distribution, commercialisation, négoce de produit textile non spécialisé.

Durée : 99 ans

Président : M. HOURI Moche 42 Rue De Manin 75019 PARIS 19

Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS de PARIS 142163

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Suivant un acte ssp en date du 24/04/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

MAUD LE BARH

Siège social : 9 Rue D'alençon 75015 PARIS 15

Capital : 40000 €

Activités principales : prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères

Durée : 99 ans

Président : Mme LE BARH Maud 9 Rue D'alençon 75015 PARIS 15

Cession d'actions : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de PARIS 142280

Constitution SSP du 27/04/2020 de **MHR CONCEPT TRAVAUX**, SASU au capital de 1500 euros. Siège: Bureau 562, 78 Avenue Des Champs Elysees, 75008 Paris. Durée: 99 ans. Président: Mme. SEKERCİ Semra 7 Rue Jean Monnet, 67300 Schiltigheim. Objet: Maçonnerie et travaux dans le secteur du bâtiment, tous travaux de rénovation. Entreprise générale du bâtiment. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: PARIS. 141763

Constitution SSP du 27/04/2020 de **MCH**, SASU au capital de 1000 euros. Siège: 38 Rue Dunois, 75647 Paris CE-DEX 13. Durée: 99 ans. Président: M. Chertouh Ali François Coppée, D8 Place De L Ile De France, 93150 Le Blanc Mesnil. Objet: Montage et démontage échafaudage, BTP, maçonnerie générale. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: PARIS 141764

Par SSP du 30/04/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination:

LUMIERE DE LA VICTOIRE

Capital : 10.000€

Siège Social : 3 villa Curial 75019 PARIS
Objet social : import-export des accessoires sanitaires et de tous les produits non réglementés.

Durée : 99 années

Président : Mme LAN Ying, au 3 villa Curial 75019 PARIS

Admission aux assemblées : être actionnaire

Cession d'action : soumise à agrément
Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Immatriculation au RCS de PARIS 142047

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Paris du 06 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CORRES

TRANSFORMATION

Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 28 Bis Rue Guersant, 75017 PARIS

Objet social : Conseil en restructuration et transformation

Durée de la société : 30 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros

Présidente : Madame REGO FERNANDEZ BEATRIZ INES, demeurant 28 Bis Rue Guersant 75017 PARIS.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS. 142199

AVIS DE CONSTITUTION

CetraC Technologies

Aux termes d'un acte ssp en date à PARIS du 30.04.2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : CetraC Technologies€

Siège : 20 rue de la Reyny 75004 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 €

Objet : le développement et la commercialisation de technologies de réseaux de données

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Gerulf KINKELIN - 87 rue d'Amsterdam 75008 PARIS

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS 142219

Par acte SSP du 07/05/2020, a été constitué une SASU à capital variable :

Dénomination :

CLEA4

Capital : 1000 €, minimum 1000 €, maximum 500 000 €

Siège social : 61 rue de Malte, 75011 PARIS

Durée : 99 ans.

Objet : Prestations de conseil en stratégie

Président : M. Jean-Baptiste DEMENTHON, 61 rue de Malte, 75011 PARIS

Immatriculation au RCS de PARIS. 142231

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

IDE.C

SASU au capital de 100 €
Siège social : **103 Boulevard Mac Donald 75019 PARIS 19**
837646140 RCS de PARIS

Par AGE du 20/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 25000 € par incorporation des réserves pour le porter à 25100 €.

Mention au RCS de PARIS 142107

NOUVELLE QUINZAINE LITTÉRAIRE

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : **26 RUE TOURNEFORT 75005 PARIS**
RCS 799 856 075 PARIS

En date du 17 juin 2019, les associés de la Nouvelle Quinzaine littéraire (SIRET 799856075) se sont réunis en AGE et ont pris acte de l'augmentation de capital de la société, par suite des apports en numéraire de Jean-Michel Gentizon et Michel Juffé. Le capital s'élève désormais à 109.000 euros.

Mention au RCS de PARIS 142217

PMP

SASU au capital de 15000 €
Siège social : **38 Avenue Villemain 75014 PARIS 14**
528030240 RCS de PARIS

Par AGE du 25/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 35000 € pour le porter à 50000 €.

25/04/2020 des statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de PARIS 142187

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

SPOTTINGVIEW

SAS au capital de 1000 €
Siège social : **111 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS 16**
831139969 RCS de PARIS

Par AGE du 25/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau président M. GUEURY Charles-Albert demeurant 58 Rue De La Faisanderie 75116 PARIS à compter du 25/04/2020 en remplacement de M. MARC François démissionnaire
Mention au RCS de PARIS 142282

TRANSFERT DE SIÈGE

SIGMA

SASU au capital de 100 €
Siège social : **364 Bis Rue Vaugirard 75015 PARIS 15**
842429565 RCS de PARIS

L'associé unique du 30/04/2020, a décidé de transférer le siège social au 35 Avenue Font De Veyre 06150 CANNES, à compter du 30/04/2020.
Mention au RCS de PARIS 141962

MECAVOLT

SARL au capital de 1000 €
Siège social : **24, Rue D'alsace Loraine 75019 PARIS**
852 109 263 RCS de PARIS

Par AGE du 05/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 58, Rue Compans 75019 PARIS, à compter du 05/05/2020.

Mention au RCS de PARIS 142054

ARCHIMEB EURL D'ARCHITECTURE

SARL unipersonnelle à capital variable au capital de 1000 €
Siège social : **46 Avenue De Suffren 75015 PARIS 15**
819 457 425 RCS de PARIS

L'associé unique du 05/05/2020, a décidé de transférer le siège social au 11 Rue De Lourmel 75015 PARIS 15, à compter du 01/06/2020.

Mention au RCS de PARIS 142082

BELLE PAGE, SARL au capital de 76.224,50€. Siège: 172 rue de Charonne 75011 PARIS, 383 094 620 RCS PARIS. Le 20/04/2020, le Gérant a transféré le siège au 12B rue Sadi Carnot 92120 MONTRouGE, à compter du 05/05/2020. Radiation au RCS de PARIS et ré immatriculation au RCS de NAN-TERRE. 142062

CABINET JEROME AUGER SELARL

SELARL au capital de 10000 €
Siège social : **16 Rue Vineuse 75116 PARIS 16**
832103022 RCS de PARIS

Par AGE du 05/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Avenue De Camoens 75116 PARIS 16, à compter du 05/05/2020.

Mention au RCS de PARIS 142112

LOS PLAYMOZ

SCI au capital de 1000 €
Siège social : **19 Bis Rue De Boulaivilliers 75016 PARIS 16**
841863665 RCS de PARIS

Par AGE du 06/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 33 Avenue Foch Mr Raoul 75016 PARIS 16, à compter du 06/05/2020.

Mention au RCS de PARIS 142115

MADDOX CONSEILS

SASU au capital de 500 €
Siège social : **96 Chaussée De L'etang 94160 ST MANDE**
849787924 RCS de CRETEIL

L'associé unique du 07/05/2020, a décidé de transférer le siège social au 9 Rue Titon 75011 PARIS 11, à compter du 07/05/2020.

Présidence : SABBAH RUBEN 9 Rue Titon 75011 PARIS 11

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de PARIS 142204

LECLERC CONSEIL

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : **24 avenue d'Eylau 75016 PARIS**
RCS PARIS 878 781 863

L'AGE du 28/02/2020 a décidé à compter de ce jour, le transfert du siège social au 63 avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS et de nommer cogérant M. Jérémy CHICHE, 1 avenue de la Peloufesse, 94160 SAINT-MANDE.

Mention au RCS de PARIS. 142031

PRIMESTIA PARTNERS

SC au capital de 1000 €
Siège social : **11 Rue Ernest Psichari 75007 PARIS 07**
821293198 RCS de PARIS

Par AGE du 21/04/2020, il a été décidé à compter de ce même jour du transfert du siège social au 17 RUE GALILEE 75016 PARIS

Mention au RCS de PARIS 142089

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CONNECTINGYOU

SAS au capital de 1.000,00 €
Siège social : **36, Rue Saint-denis**
75001 PARIS 01
819 888 405 RCS de PARIS

L'associé unique 20/12/2019, a décidé à compter du 20/12/2019 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : Activités de traduction, interprétariat, services informatiques et plus généralement toutes opérations et activités connexes auxdites opérations et activités, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de contribuer à avoir un effet favorable à la réalisation de l'objet social et favoriser de manière générale le développement de la Société.
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de PARIS
142111

BEXUP CONSULTING

SARL unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège social : **22 Avenue Du Général**
Clavery 75016 PARIS 16
804695260 RCS de PARIS

L'associé unique 05/05/2020, a décidé à compter du 05/05/2020 :

- D'ajouter à l'objet social les activités de : L'expertise juridique, l'expertise immobilière, l'expertise en assurances, l'expertise pour assurés.
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de PARIS
142211

AVIS DE MODIFICATION

FITNESS FOR ME

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **38 Rue Le Marois**
75016 PARIS 16
835111147 RCS de PARIS

En date du 01/02/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de nommer en tant que nouveau Président la société BEXUP CONSULTING, EURL sise au 22 avenue du Général Clavery 75016 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 804695260 et représentée par son gérant, M. PICCHI Patrick, en remplacement de la SARL SIAP, démissionnaire.
Mention au RCS de PARIS
142061

BLACK BARBIE PRODUCTIONS

SARL unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège social : **10 Rue De Penthièvre**
75008 PARIS 08
803912674 RCS de PARIS

En date du 07/05/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- l'associée unique nomme Gérante Mme Nawal MADANI, 3 avenue des Tilleuls 94450 LIMEIL BREVANNES en remplacement de Mr Didier NGONZIN ZONGA faisant suite à sa révocation.
Mention au RCS de PARIS
142182

COMPAGNIE VAUBAN

SAS au capital de 152.449.02 €
Siège social : **17 Rue Georges Bizet**
75016 PARIS 16
380795815 RCS de PARIS

Par AGO du 30/04/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- De prendre acte de la démission de leurs fonctions de membres du Conseil de surveillance des personnes suivantes: - Monsieur Audoin MERLIN D'ESTREUX DE BEAUGRENIER; - Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ; - Madame Ingrid de la POËZE D'HARAMBURE; - Monsieur Rahim SAMII.

- De nommer, pour une période de cinq (5) ans renouvelables, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil de surveillance: - JLW CONSULT, société privée à responsabilité limitée de droit belge, immatriculée sous le numéro 0666.442.161, 25 avenue de la Faisanderie, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE (BELGIQUE), en remplacement de Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ démissionnaire; - EXERTUS, SARL, RCS PARIS 530 739 473, 19 rue d'Anjou, 75008 PARIS, en remplacement de Monsieur Audoin MERLIN D'ESTREUX DE BEAUGRENIER démissionnaire; - WINVEST REAL ESTATE, SAS, RCS PARIS 845 155 209, 155 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS, en remplacement de Madame Ingrid de la POËZE D'HARAMBURE démissionnaire; - BOËL & SAMII, société privée à responsabilité limitée de droit belge, immatriculée sous le numéro 0544.851.275, Drève de la Bonne Odeur 2, 1170 WATERMAEL-BOITSFORT (BELGIQUE), en remplacement de Monsieur Rahim SAMII démissionnaire.
Mention au RCS de PARIS
142034

SARL NOTRE JOUR

Capital social à 1 000 EUROS
Siège social : **202 Rue du Faubourg**
Saint-Antoine 75012 Paris
R.C.S. PARIS : 838 450 070

Par décision de L'AGE en date du 23/04/2020 il a été pris acte d'ajouter les activités de la société à compter de ce jour, L'objet de la société après modification est comme suit :

- Fleuriste, vente au détail des fruits et légumes.
Mention en sera faite au RCS de Paris
142113

HDS INJECTION

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle Au capital fixe
de 1.000 euros
Siège social : **11 Rue de Lourmel**
75015 Paris
RCS 844 398 255 00019

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 02 avril 2020, il a été décidé :

- de nommer Monsieur GRECU Mihai demeurant au 940 rue du stade 60370 Berthecourt, en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Sergen TUREDI démissionnaire
-de remplacer l'objet social par vente en ligne de matériel de protection individuel
Mention sera faite au RCS de PARIS
Pour avis
142210

LE CABINET DES CURIEUX

SARL au capital de 7 622,45 €
12, passage Verdeau 75009 PARIS
RCS PARIS B 428 866 453

Par décision du 1er janvier 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 1er janvier 2020. Il a été mis fin aux fonctions du gérant : M. Thierry RUBY. Président nommé : M. Thierry RUBY, 6, allée des Thuyas, 91240 Saint-MICHEL-SUR-ORGE
Mention au RCS de PARIS.
142221

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 11/05/2020 La société **BALABEK**, SARL unipersonnelle au capital de 8000 €, RCS 449667948 PARIS 138 Avenue De Saint Ouen 75018 PARIS 18, représentée par MOHAMAD ABDULHAMED a donné en location gérance à la société **SAMOH FOOD**, SASU au capital de 1000 €, RCS 882794423 PONTOISE 1 Allee Gustave Courbet APT 082 95100 ARGENTEUIL, représentée par MOHAMMAD ABDULS-LAM, un fonds de commerce de RESTAURANT - RESTAURATION RAPIDE sis et exploité au **138 Avenue De Saint Ouen 75018 PARIS 18**, pour une durée allant du 11/05/2020 au 10/11/2020 renouvelable par tacite reconduction
142126

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 10/03/2020 enregistré à SIE de PARIS le 04/05/2020. Bord : 2020 000211597, la société **ASIE MARKET**, M. au capital de 8000 €, RCS 532 051 232 PARIS 10 Rue De L'evangile 75018 PARIS 18, représentée par Mr LIN Zhengjie a vendu à la société, SARL au capital de €, RCS PONTOISE, représentée par, un fonds de commerce de Alimentation générale, produits surgelés, fruits et légumes, porcelaine, articles ménagers, sis et exploité au 10 Rue De L'evangile 75018 PARIS 18, moyennant le prix de 160000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 10/03/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale au SELARL D AVOCATS 24 PENTHIEVRE prise en la personne de Maître David Honorat pour la validité et pour la correspondance au SELARL D AVOCATS 24 PENTHIEVRE prise en la personne de Maître David Honorat
142141

Suivant acte ssp en date du 12/02/2020 enregistré à SIE de PARIS le 29/04/2020. Bord : 202000014369, la société **COINTE**, M. au capital de 7622 €, RCS 378139455 PARIS 70 Rue Claude Bernard 75005 PARIS, représentée par Sandrine Cointe a vendu à Mlle **SU Li** 54 Rue De Verdun 92150 SU-RESNES RCS 881561666, un fonds de commerce de Droit au bail, la clientèle, sas de sécurité, sis et exploité au 70 Rue Claude Bernard 75005 PARIS, moyennant le prix de 30000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 24/04/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé
142207

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 30 mars 2020, dûment enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE PARIS SAINT SULPICE le 24 avril 2020, dossier 2020 00013815 référence 7584P61 2020 A 04402, la Société SODREXAL AUDIT ET COMPSEIL, SARL au capital de 38.112,25 €, ayant son siège social 33 Rue de Dantzig - 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°382 029 569, représentée par son gérant, Monsieur Philippe KLEJMAN, a procédé à la cession de présentation de clientèle et de cession de cabinet d'expertise comptable, situé 33 Rue de Dantzig 75015 PARIS

à la Société SODREXAL & NES PARTNER, SARL au capital de 50 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°879 527 794, ayant son siège social 33 Rue de Dantzig 75015 PARIS, représentée par ses co-gérants, Monsieur Philippe KLEJMAN et Monsieur Michaël SARFATI moyennant le prix de 1 040 000 € payable au comptant, avec prise de possession rétroactive au 1er mars 2020

pour les oppositions, s'il y a lieu, s'adresser dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu pour la validité, et pour les correspondances au Cabinet de Maître Léa HADAD TAIEB, Avocat, 51 Rue de Paris - 94220 CHARENTON LE PONT 142021

Suivant acte sous seing privé d'avocat en date à Paris du 27/04/2020, enregistré au SDE Paris 7ème, le 28/04/2020 Dos 202000014179 Ref7584P61 2020 A 04579, la Société Coquelicot 7, SARL au capital de 2000 €, ayant son siège social au 18, rue d'Estrées 75007 Paris et pour numéro d'identification: 804830404 RCS Paris a vendu à la Société SAS Le Jardin d'Estrées, SAS ayant pour numéro d'identification 882205693 RCS Paris au capital de 2000€ dont le siège social 18, rue d'Estrées 75007 Paris un fonds de commerce d'alimentation générale situé 18 rue d'Estrées 75007 Paris, moyennant un prix de 80000€. L'entrée en jouissance a été fixée au 27/04/2020. Les oppositions devront être reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance chez Maître Fouad Barbouch Avocat, 10, rue Saint Marc 75002 Paris.
142191

POURSUITE D'ACTIVITÉ

MUM LAB

SARL au capital de 10000 €
Siège social : **20 Rue De La Folie**
Méricourt 75011 PARIS 11
830 464 020 RCS de PARIS

L'AGE du 10/06/2019, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Mention au RCS de PARIS
142122

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

DISSOLUTION

INTRADAY FINANCE

SAS au capital de 100000 €
Siège social : **111 Avenue Victor Hugo**
75784 PARIS CEDEX 16
2010 B 04196 RCS de PARIS

Par AGE du 15/04/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/04/2020. M. CALLIZOT Pierre 6 Rue Lambrechts 92400 COURBEVOIE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142087

SFN MULTISERVICES

SARL au capital de 1000 €
Siège social : **8 Rue Lemerrier**
75017 PARIS 17
489503391 RCS de PARIS

Par AGE du 01/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/01/2020. Mme VAZ MORAIS MARIA HELENA 71 Rue Jean Baptiste Pigalle 75009 PARIS 09 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142118

MERCI QUI

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **32 Bd De Strasbourg**
75010 PARIS 10
81425380300013 RCS de PARIS

Par AGE du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2019. Mme CHENU AUDREY 64 Rue De La Colonie 75013 PARIS 13 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142150

J RENOV

SAS au capital de 2500 €
Siège social : **229 Rue De La**
Convention 75015 PARIS 15
828604686 RCS de PARIS

Par AGE du 30/04/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/04/2019. M. VIEIRA MANUEL 229 Rue De La Convention 75015 PARIS 15 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142269

LA MAISON DE SAVINE

SARL au capital de 100000 €
Siège social : **6/12 Rue Des Fonds**
Verts 75012 PARIS
853308385 RCS de PARIS

Par AGE du 04/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 04/05/2020. M. FIDOLE-GO-VINDIN Stéphane 6/12 Rue Des Fonds Verts 75012 PARIS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142288

LMB COIFFURE

SAS au capital de 200 €
Siège social : **19 Rue Sainte Apolline**
75002 PARIS 02
832 380 638 RCS de PARIS

Par AGE du 10/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 10/05/2020. M. TOUODI NGONGANG Marcel 70 Rue De Levis 75017 PARIS 17 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PARIS
142293

COD, SASU au capital de 500 euros, 2 Rue Salneuve, 75017 Paris. RCS: PARIS 821037470. A compter A.G.E du 31-03-2020: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation: C/o M Jean-Francois DECOURTEIX Lieu dit La Mandille, 560 Route de Marignac, 31430 Saint Elix Le Chateau. Liquidateur: M. DECOURTEIX Jean-François Lieu dit La Mandille, 560 Route de Marignac, 31430 St Elix Le Chateau. Mention et formalités au RCS de PARIS.
141714

CLÔTURE

MERCI QUI

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **32 Bd De Strasbourg**
75010 PARIS 10
81425380300013 RCS de PARIS

Par AGE du 31/12/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme CHENU AUDREY 64 Rue De La Colonie 75013 PARIS 13 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2019
Radiation du RCS de PARIS
142260

J RENOV

SAS au capital de 2500 €
Siège social : **229 Rue De La**
Convention PARIS
75015 PARIS 15
828604686 RCS de PARIS

Par AGO du 30/04/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. VIEIRA MANUEL 229 Rue De La Convention PARIS 75015 PARIS 15 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/04/2019
Radiation du RCS de PARIS
142270

LMB COIFFURE

SAS au capital de 200 €
Siège social : **19 Rue Sainte Apolline**
75002 PARIS 02
832 380 638 RCS de PARIS

Par AGE du 10/05/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. TOUODI NGONGANG Marcel 70 Rue De Levis 75017 PARIS 17 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 10/05/2020
Radiation du RCS de PARIS
142291

MILLESIME INVESTMENT SOLUTIONS, SAS en liquidation au capital de 2000 euros, 12 RUE ROBERT PLANQUETTE, 75008 PARIS. RCS: PARIS 8184840013. A compter A.G.E du 01-01-2019: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur: décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de PARIS.
142117

77

SEINE-ET-MARNE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 20/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

H24 TRANSPORTS

Siège social : 102 Avenue Marie Curie Appt N°96 77600 BUSSY ST GEORGES
Capital : 10000 €

Activités principales : transports routiers de marchandises de moins de 3.5 tonnes

Durée : 99 ans

Gérance : M. RAHOU Abdelrani 102 Avenue Marie Curie 77600 BUSSY SAINT GEORGES

Immatriculation au RCS de MEAUX
142272

Par acte SSP du 29/04/2020 il a été constitué une SARL dénommée:

SOCIETE FRANCAISE D'ECONOMIE D'ENERGIE

Siège social: 24 avenue colbert 77330 OZOIR LA FERRIERE

Capital: 10.000 €

Objet: Isolation thermique, travaux tout corps d'état du bâtiment.

Gérant: Mme CARDOSSO FERREIRA Maria 6 Allée DES BOUVREUILS 93700 DRANCY

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MELUN
142095

Par assp du 05/05/2020, avis de constitution d'une SCI dénommée:

SCI WM2J

Capital : 10 000 €

Siège social : 726, Route de Meaux, 77950 RUBELLES.

Objet : acquisition, mise en location de tous biens immobiliers

Gérance : BEN AMARA makrem demeurant 726 Route de Meaux 77950 Rubelles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Melun.
142208

Avis est donné de la constitution d'une Société, en date du 15 mars 2020, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :

RISCO RENOV

FORME : Société à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 15 bis rue de Citry 77730 SAACY SUR MARNE

OBJET : Travaux de rénovation de maçonnerie, peinture, électricité, plomberie etc. et plus généralement tous travaux de second œuvre dans le secteur du bâtiment,

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1.500 euros

GERANCE : Monsieur Gheorge RISCO demeurant 15 bis rue de Citry

77730 SAACY SUR MARNE

IMMATRICULATION : au RCS de MEAUX

142125

Suivant un acte ssp en date du 27/04/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

N2TG

Siège social : 4 Rue De La Pêcherie 77120 COULOMMIERS

Capital : 1500 €

Activités principales : acquisition, administration, exploitation, entretien, aménagement de tous immeubles et terrains
Durée : 99 ans

Gérant : Mme NGUYEN Thi Thanh Thao 5 Rue Bulot 77320 CHOISY EN BRIE

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de MEAUX
142066

Suivant un acte ssp en date du 02/05/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

SCI MARCELO

Siège social : 2 Hameau Des Cèdres 77410 CLAYE SOUILLY

Capital : 100 €

Activités principales : acquisition, vente, construction et locations biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. MARCENAC Laurent 2 Hameau Des Cèdres 77410 CLAYE SOUILLY

Cession de parts sociales : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de MEAUX
142253

Par assp du 01/05/2020, avis de constitution d'une SCI dénommée:

FARIA

Capital : 500 € divisé en 100 parts de 5 € chacune.

Siège social : 14, rue Fournier, 77390 OZOUEUR LE VOULGIS.

Objet : Acquisition bien immobilier 14, rue Fournier - 77390 OZOUEUR LE VOULGIS et tous autres biens immobiliers-rénovations, construction, location, la gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail ainsi que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous immeubles ou droits immobiliers, et ce dans un souci de conserver une unité familiale et éviter une indivision entre associés.

Gérance : DA CONCEIÇÃO FARIA Olin-da demeurant 14, Rue FOURNIER 77390 OZOUEUR LE VOULGIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MELUN
141990

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Par acte SSP du 15/04/2020 il a été constitué une SCI **dénommée:**

THE TEAM

Siège social: 1 boulevard michael faraday 77700 SERRIS

Capital: 5.000 €

Objet: L'acquisition d'un immeuble sis à 1 Boulevard Michael Faraday 77700 SERRIS et son exploitation

Gérant: M. BARRET Mathieu 99 Boulevard Macdonald 75019 PARIS

Cession des parts sociales: La cession des parts sociales est soumise à l'agrément des associés à l'unanimité.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MEAUX 142018

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination:

LAZREG TRANSPORT

Siège social: 26 Rue De La Fontaine Bridet 77280 OTHIS

Capital: 500 €

Activités principales: exploitation de véhicule de tourisme avec chauffeur, achat, vente et location de véhicule

Durée: 99 ans

Président: M. LAZREG Slah 26 Rue De La Fontaine Bridet 77280 OTHIS

Cession d'actions: SOUMISE A AGREMENT

Immatriculation au RCS de MEAUX 142186

Suivant un acte ssp en date du 01/05/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination:

ORUS

Siège social: 10 Rue Du Port 77450 LAGNY SUR MARNE

Capital: 10000 €

Activités principales: desamiantage, travaux public, genie civil

Durée: 99 ans

Président: Mme FONTANA EMILIE 5 Rue Du Muguet 77400 LAGNY SUR MARNE

Cession d'actions: libre

Exercice du droit de vote: une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées: etre actionnaire

Immatriculation au RCS de MEAUX 142169

Suivant un acte ssp en date du 17/02/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination:

AMBULANCES MAILAN

Siège social: 37 Rue Du Petit Bois 77200 TORCY

Capital: 1000 €

Activités principales: l'organisation et la réalisation de prestations de transports sanitaires terrestres

conformément aux lois et décrets en vigueur relatifs à l'aide médicale d'urgence et aux transports sanitaires

Durée: 99 ans

Président: M. NGUYEN PHI-LONG ALEXANDRE 5 Allee Des Cerisiers 93600 AULNAY SOUS BOIS

Cession d'actions: LIBRE

Immatriculation au RCS de MEAUX 142267

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

«LE TULIPIER»

Société civile

Siège social: 1 rue de l'Eglise (77990) MAUREGARD.

Au capital avant augmentation de 142.000,00€

R.C.S. MEAUX n° 790 792 626

Suivant acte reçu par Me MAENE-BARRE, notaire à CLERMONT (Oise), le 18 mars 2020, en cours de publication au S.P.F. de MEAUX, les associés ont décidé d'augmenter le montant du capital social de 142.000,00 € à 442.000,00 € par voie d'émission de 300 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100,00 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de MEAUX.

Pour avis et mention.

Me MAENE-BARRE

142160

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

AU FOURNIL DE COUNTRY

SARL au capital de 1000 €

Siège social: 23, Rue De Général Fr Gaulle 77181 COUNTRY

851343509 RCS de MEAUX

Par AGE du 20/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. BEN SALAH Mohamed demeurant 44, Rue Marcelin Berthelot 93700 DRANCY à compter du 20/04/2020 en remplacement de M. GHANDRI Kamel démissionnaire

Mention au RCS de MEAUX 142225

C2A PARTNER

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 euros

Siège social: 21 rue de Trévois

77370 Fontains

RCS MELUN 843 724 485

Selon AGE du 12/07/2019, Philippe Alain Jacques BERTRAND né à Paris XI le 01/08/1971 demeurant 21 rue de Trévois 77370 Fontains, démissionne de poste de directeur et devient président en remplacement de Corinne MERGEY née BERMONVILLE.

Mention au RCS de Melun.

142094

TRANSFERT DE SIÈGE

ETUDES, CALCULS, PLANS « E.C.P. »

Société par actions simplifiée

au capital de 52.160 €

Siège social: 15 & 17, rue de la Voie

Gallo Romaine - ZAC de la Bonne

Rencontre 77860 QUINCY VOISINS

441 552 825 R.C.S. MEAUX

Aux termes d'une AGE du 02/05/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2, Voie Gallo Romaine - ZAC de la Bonne Rencontre - 77 860 QUINCY VOISINS à compter du même jour.

L'article 3 des statuts a été modifié.

Pour avis

142065

BEN GOURMET

SASU au capital de 1.200 €

Siège: 1 D RUE DE VERDUN

77410 PRECY SUR MARNE

848205589 RCS de MEAUX

Par décision de l'AGE du 29/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 13 boulevard de Chanzy 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS. Radiation au RCS de MEAUX et ré-immatriculation au RCS de BOBIGNY 142093

EURO-QUALITY SYSTEM FRANCE

Société à responsabilité limitée

au capital de 7.622 €

Siège: 5 avenue Joseph Paxton

77164 FERRIERES EN BRIE

415103043 RCS de MEAUX

Par décision du gérant du 01/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Avenue de l'Europe 77144 MONTEVRAIN. Mention au RCS de MEAUX. 142135

CJY BONNEAU

Société civile immobilière

au capital de 3.000 €

Siège: 27 rue André Thierry

77600 GUERMANTES

852895689 RCS de MEAUX

Par décision de l'AGE du 07/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 13/05/2020 au 36 Avenue GRAHAM BELL 77600 BUSSY ST GEORGES. Mention au RCS de MEAUX. 142190

AVIS DE MODIFICATION

SCI DU RER DE NOISIEL UN

Société Civile au capital de 1.000 €

Siège: 48 AVENUE DU CLOS

SAINT GEORGES

77600 BUSSY ST GEORGES

498193846 RCS de MEAUX

Par décision de l'AGM du 15/03/2020, il a été décidé de :

- la transformation de la Société Civile en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. GOOSSENS Georges 48 avenue du clos st georges 77600 BUSSY ST GEORGES a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigé par M. GOOSSENS Georges 48 avenue du clos st georges 77600 BUSSY ST GEORGES, en qualité de président.

- changer la dénomination sociale qui devient SAS DU RER DE NOISIEL UN.

Mention au RCS de MEAUX

142091

PIERRE-ALAIN LE GAL, GRÉGOIRE TAGOT, ANTOINE DE RAVEL D'ESCLAPON, MAXIME BERTIN ET OLIVIER ALLILAIRE, NOTAIRES ASSOCIÉS

SELAS au capital de 570921.57 €

Siège social: 3 Place Chapu

77000 MELUN

313028367 RCS de MELUN

Suivant AG en date du 11/07/2018, il a

été décidé à compter du 20/11/2019 :

- De prendre pour dénomination sociale :

PIERRE-ALAIN LE GAL, GRÉGOIRE TAGOT, MAXIME BERTIN ET OLIVIER ALLILAIRE, NOTAIRES ASSOCIÉS

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de MELUN

142172

DISSOLUTION

MINI PRIX

SARL au capital de 7 622,45 €

36 rue de Fromonceau

77167 BAGNEUX-SUR-LOING

RCS MELUN 351 635 560

Suite AGE du 30/04/2020, dissolution de la société à compter du 30/04/2020, liquidateur : M. Rachid AOUAÏSSI, 17 avenue de la République, 93300 Aubervilliers, le siège de liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Dépôt légal au G.T.C. de MELUN.

141933

DCAC

SASU au capital de 2.000 €

Siège social: 11 rue de Courtaill

77700 MAGNY LE HONGRE

798 876 975 RCS MEAUX

Le 31/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019, nommé liquidateur M. Daniel COULAIS, 2 rue de Cangé 37550 SAINT AVERTIN, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de MEAUX 141998

CLÔTURE

LE TAGAZOU, SAS en liquidation au capital de 500 euros, 54 Chemin de Quincangrogne, 77144 MONTEVRAIN. RCS: MEAUX 848870432. A compter A.G.E du 31-03-2020: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur: décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de MEAUX. 141727

MINI PRIX

SARL au capital de 7 622,45 €

36 rue de Fromonceau

77167 BAGNEUX-SUR-LOING

RCS MELUN 351 635 560

Suite AGE du 30/04/2020, approbation des comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur M. Rachid AOUAÏSSI, clôture des opérations de liquidation, quitus est donné de son mandat au liquidateur pour sa gestion, à compter du 30/04/2020. Dépôt légal au G.T.C. de MELUN. 141935

SCI FLAVIA

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 80, boulevard du
Mandinet Lognes
77432 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
794 225 110 RCS Meaux

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31/03/2020, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur M. Cédric SCHEM demeurant 37 Rathbone Place, W1T 1JN Londres, Royaume-Uni, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de Meaux. 142155

78 - YVELINES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 03/05/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

A.N.A. DE PLAISIR

Siège social : 15 Rue Pasteur 78370 PLAISIR

Capital : 1000 €

Activités principales : exploitation et gestion de toutes entités existantes ou à créer d'établissements accueillant des enfants

Durée : 99 ans

Gérance : Mme CHAMOUARD Géraldine 13 Rue Saint Bernard 78000 VERSAILLES

Immatriculation au RCS de VERSAILLES 142151

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

LES PARTENAIRES DU MULTISERVICES HYGIÈNE 3D

Siège social : 17, Chemin De Fontenelle 78790 ST MARTIN DES CHAMPS

Capital : 3000 €

Activités principales : dératization, désinsectisation, désinfection, herméticité des locaux, prévention et protection contre les volatiles gênants (non protégés), prévention et protection contre les insectes xylophages et termites, fumigation.

Durée : 99 ans

Président : M. ALVES Claudio de Jésus 17, Chemin De Fontenelle 78790 ST MARTIN DES CHAMPS

Cession d'actions : Libre

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de VERSAILLES 142037

Suivant un acte ssp en date du 16/04/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

CORBONNOIS

Siège social : 27, Route De Mantes 78930 BREUIL BOIS ROBERT

Capital : 1000 €

Activités principales : activité de transport de personne en voiture de transport avec chauffeur (vtc) et activités connexes ou liées

Durée : 99 ans

Président : M. CORBONNOIS Clément 27, Route De Mantes 78930 BREUIL BOIS ROBERT

Immatriculation au RCS de VERSAILLES 142084

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

AD SERVICES

Siège social : 3 Rue Alexandra David Neel 78190 TRAPPES

Capital : 2000 €

Activités principales : achat, vente, location de véhicules industriels

Durée : 99 ans

Président : Mme BACHIRA ADDAR 3 Rue Alexandra David Neel 78190 TRAPPES

Immatriculation au RCS de VERSAILLES 142144

Suivant un acte ssp en date du 09/04/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

BOULANGERIE SOUHEIL CHEZ NOE

Siège social : 3 Esplanade De La Courdraie 78300 POISSY

Capital : 1000 €

Activités principales : la société a pour objet en France et à l'étranger l'activité de boulangerie, pâtisserie.

toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Durée : 99 ans

Président : M. EL KILO EL RHALI 76 Rue Emile Zola 78200 MANTES LA JOLIE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES 142166

Par acte SSP du 28/04/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SAS EJO Objet social : Autres services aux entreprises, dont les activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel et les services d'aménagement paysager. Siège social : 6A, Rue du Pressoir 78430 Louveciennes. Capital : 3000€
Durée : 99 ans Président : M. PEREIRA Olivier, demeurant 6A, Rue du Pressoir, 78430 Louveciennes Directeur Général : M. GUEDES PEREIRA Joao Avelino, demeurant 27, Quai Boissy d'Anglas, 78380 Bougival Immatriculation au RCS de Versailles 142116

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

H2MAT'

SAS au capital de 100 000 €
80 résidence Sainte-Claire
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD
RCS VERSAILLES 803 932 946

Suite AGE du 16/10/2019, nouveau Président : M. Denis BARREAU, 141 rue Nationale, 78970 Mézières-sur-Seine, en remplacement de M. Kevin WOLAK démissionnaire, à compter du 01/11/2019. Mention au RCS de VERSAILLES. 142200

TRANSFERT DE SIÈGE

FRANCE TRANSPORT PREMIUM

SASU au capital de 100 €
Siège social : 56 Jean Jaures
78190 TRAPPES
818518680 RCS de VERSAILLES

L'associé unique du 01/01/2020, a décidé de transférer le siège social au 8 Square Stendhal 78190 TRAPPES, à compter du 01/01/2020.
Mention au RCS de VERSAILLES 142006

GARAGGE.FR

SARL au capital de 25000.00 €
Siège social : 68 Avenue Du General
De Gaulle 78600 MAISONS LAFFITTE
800198459 RCS de VERSAILLES

Par AGE du 31/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Rue Des Lilas 95530 LA FRETTE SUR SEINE, à compter du 31/12/2019.
Mention au RCS de VERSAILLES 142192

JOLIDERM

Société À Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 5.000 €
Siège social : 38 rue G. Lenotre
78120 RAMBOUILLET
R.C.S VERSAILLES 809 725 047

Par décisions de l'associé unique du 01/04/2020, le siège social a été transféré à MONTAINVILLE (78124) 2 Route de Mareil à compter rétroactivement du 15/02/2020.
142214

ACF-DOMICILIATION

Société À Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 500€
Siège social : 38 rue Georges Lenotre
78120 RAMBOUILLET
R.C.S VERSAILLES 791 731 047

Par décisions de l'associé unique du 01/04/2020, le siège social a été transféré à MONTAINVILLE (78124) 2 Route de Mareil à compter rétroactivement du 15/02/2020.
142220

CLÔTURE

E & A - B.T.P.

SAS en liquidation
Au capital de 125 000 euros
Siège social : 95, Rue des Baillis -
Sandrancourt, 78520 St Martin
la Garenne
500 521 760 RCS Versailles

L'AGO du 10/04/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur TESTIER Alain de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 10/04/2020. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de VERSAILLES 142147

91 - ESSONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 25/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

GRIYO DELUXE

Nom commercial : GRIYO DELUXE
Siège social : 81 Rue De La Papeterie 91100 CORBEIL ESSONNES

Capital : 20000 €

Activités principales : restauration, vente de boisson non alcoolisées, préparation de produits industrielle et non industrielle a base de viande a consommer sur place, a emporter ou en livraison

Durée : 99 ans

Gérance : Mme CLERGE GERMAINE 43 Avenue Du General De Gaulle 91100 CORBEIL ESSONNES
Immatriculation au RCS de EVRY 142254

Suivant un acte ssp en date du 30/04/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

ZDL IMMO

Siège social : 96 Avenue Gabriel Peri 91260 JUVISY SUR ORGE

Capital : 2000 €

Activités principales : acquisition achat, conservation, amélioration, rénovation, équipement et gestion d'un ou plusieurs biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. ZUGRAVU DUMITRU 96 Avenue Gabriel Peri 91260 JUVISY SUR ORGE

Cession de parts sociales : soumise à approbation
Immatriculation au RCS de EVRY 142099

Suivant un acte ssp en date du 10/04/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

FSY TRANSPORTS

Siège social : 05 Allee D'angouleme 91300 MASSY

Capital : 1000 €

Activités principales : véhicule de tourisme avec chauffeur (vtc), location de véhicules sans chauffeur.

prestation de services.

Durée : 99 ans

Président : M. YACOUBA TRAORE 05 Allee D'angouleme 91300 MASSY
Immatriculation au RCS de EVRY 141986

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

SMART TECH SOLUTIONS

Siège social : 23 Bis Rue Felix Faure 91270 VIGNEUX SUR SEINE

Capital : 2000 €

Activités principales : installation, pose de matériel de sécurité électronique, vidéosurveillance, contrôle d'accès, alarme incendie, interphonie, réseau informatique, domotique, achat, vente de tout matériel se rapportant à l'activité

Durée : 99 ans

Président : M. AZIBI ADEL 23 Bis Rue Felix Faure 91270 VIGNEUX SUR SEINE

Cession d'actions : libre

Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Immatriculation au RCS de EVRY 142229

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Suivant un acte ssp en date du 30/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

O TRASMONTANO

Siège social : 44 Av. Pasteur 91330 YERRES

Capital : 500 €

Activités principales : bar

Durée : 99 ans

Président : M. DO OUTAO Miguel 5 Rue Jean Ferrat 94550 CHEVILLY LARUE
Immatriculation au RCS de EVRY 142001

Suivant un acte ssp en date du 12/02/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

MN TRANSPORT

Siège social : Residence Les Coteaux - Bat D29 91160 LONGJUMEAU

Capital : 29000 €

Activités principales : transport public routier de marchandise avec véhicule supérieur à 3.5 tonnes de pma,

Durée : 99 ans

Président : M. BEN KHALED MAKRAM Residence Les Coteaux - Bat D29 91160 LONGJUMEAU

Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT

Immatriculation au RCS de EVRY 142017

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

NO MONEY NO FACE RECORD

Siège social : 9 Rue Eugene Millet 91590 LA FERTE ALAIS

Capital : 500 €

Activités principales : éditions musicales et littéraires

Durée : 99 ans

Président : M. JURMAND Paul 9 Rue Eugene Millet 91590 LA FERTE ALAIS

Cession d'actions : Cession libre des actions entre les associés uniquement

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : actionnaires

Immatriculation au RCS de EVRY 142248

TRANSFERT DE SIÈGE

VITAL BATIMENT

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 34, Rue De La Fontaine 91130 RIS ORANGIS
854 070 877 RCS de EVRY

Par AGE du 16/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 109, Rue Baudin 93140 BONDY, à compter du 16/03/2020.

Mention au RCS de EVRY 142235

AVIS DE MODIFICATION

FRIDAYS

SASU au capital de 100 €
Siège social : 22 Rue Du Petit Fief 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
819424664 RCS EVRY RCS de EVRY

Par AGE du 01/02/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Le 1 Février 2020, l'AGE a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au : 87 route de Grigny 91130 Ris Orangis, modification au rcs Evry

- Le 1 Février 2020, l'AGE a décidé à compter de ce jour de : supprimer l'activité de restauration traditionnelle, l'objet social devient : isolation thermique, modification au rcs Evry

- Le 1 Février 2020, l'AGE a décidé de nommer un nouveau président monsieur Dgham Hatem demeurant au 85 Boulevard Jean Jaures 91100 Corbeil-Essonnes, à compter du 1 février 2020 en remplacement de monsieur HAFI Mehdi démissionnaire, modification au rcs Evry
Mention au RCS de EVRY 142259

INVEST ENERGY SAS

Société par actions simplifiée
En cours de transformation en société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 23 avenue Du Château 91190 GIF SUR YVETTE
804 340 313 RCS EVRY

Suivant délibération en date du 18/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient : Invest Energy.

Le nom commercial est GESTACLIMA. Son objet, son siège, son établissement, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 50 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme

Ancienne mention : SAS - Nouvelle mention : SARL

Mandats : organes de direction de la société

Ancienne mention : Président : VAUDIN Didier demeurant 23 avenue Du Château 91190 GIF SUR YVETTE.

Nouvelle mention : Gérant : VAUDIN Didier demeurant 23 avenue Du Château 91190 GIF SUR YVETTE.

Mention sera faite au RCS de EVRY. 142110

92 HAUTS-DE-SEINE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 05/04/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

ANCS CONSULTING

Siège social : 120 Rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital : 1000 €

Activités principales : conseil et audit en informatique

Durée : 99 ans

Président : M. NADJAR Alexandre 120 Rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de NANTERRE 142046

Suivant un acte ssp en date du 25/01/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

ALTEC

Siège social : 56 Boulevard Voltaire 92600 ASNIERES SUR SEINE

Capital : 1000 €

Activités principales : tous travaux de réhabilitation et de rénovation dans le domaine du bâtiment

Durée : 99 ans

Président : M. PANTEA EDUARD 172 Rue Gabriel Peri 94400 VITRY SUR SEINE

Immatriculation au RCS de NANTERRE 142139

Suivant un acte ssp en date du 28/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

PRINCIA COIFF ET TRESSE

Siège social : 92 Avenue De La Division Leclerc 92160 ANTONY

Capital : 1000 €

Activités principales : tresses afro en salon, ongles et vente de produits cosmétiques

Durée : 99 ans

Président : M. MATUNDU MAYIMONA ALEGRIA 13 Rue Des Jacinthes 91380 CHILLY MAZARIN

Immatriculation au RCS de NANTERRE 142237

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

SCI C2T

SCI au capital de 332000 €
Siège social : 9 Rue Pierre Brossollette 92300 LEVALLOIS PERRET
500537972 RCS de NANTERRE

Par AGE du 30/11/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 331000 € par réduction du capital pour le porter à 1000 €.

art II-2 des statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de NANTERRE 142275

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

LESTRE GESTION

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 69, Rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS PERRET
840630057 RCS de NANTERRE

Par AGE du 01/12/2019, il a été décidé de nommer nouveau président Mme OLLIVIER LESTRE Marie-Hélène demeurant 35, Rue Des Alliés 93800 EPINAY SUR SEINE en remplacement de M. OLLIVIER LESTRE Frédéric démissionnaire
Mention au RCS de NANTERRE 142074

VM92

SASU au capital de 7500 €
Siège social : 147 Rue De Verdun 92150 SURESNES
823810262 RCS de NANTERRE

En date du 01/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau président M. SMIRI REDA demeurant 27 Rue Des Pavillons 92800 PUTEAUX à compter du 01/04/2020 en remplacement de M. SEBTI Amine qui a démissionné ce jour
Mention au RCS de NANTERRE 142271

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ILAF MEULAN

SCI au capital de 100 €
Siège social : 68 Boulevard De La République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
844280933 RCS de NANTERRE

Par AGE du 28/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 99 Avenue Du Général Leclerc 94700 MAISONS ALFORT, à compter du 28/04/2020.
Mention au RCS de NANTERRE 141959

L&A INVEST HOLDING

SC au capital de 100 €
Siège social : 68 Boulevard De La République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
853004075 RCS de NANTERRE

Par AGE du 28/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 99 Avenue Du Général Leclerc 94700 MAISONS ALFORT, à compter du 28/04/2020.
Mention au RCS de NANTERRE 141973

C.E.R.S.A.S.U

SASU au capital de 18000 €
Siège social : 94 Rue Du Moulin Des Pierres 92140 CLAMART
878250612 RCS de NANTERRE

Par AGE du 01/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 25 Rue Edmond Rostand 94310 ORLY, à compter du 01/03/2020.
Mention au RCS de NANTERRE 142153

SATURNE VTC

SASU au capital de 300 €
Siège social : 127 Bd De Valmy 92700 COLOMBES
849741707 RCS de NANTERRE

L'associé unique du 27/04/2020, a décidé de transférer le siège social au 1 Rue Théodrade 95100 ARGENTEUIL, à compter du 27/04/2020.
Mention au RCS de NANTERRE 142183

BELLE PAGE, SARL au capital de 76.224,50€. Siège: 172 rue de Charonne 75011 PARIS, 383 094 620 RCS PARIS. Le 20/04/2020, le Gérant a transféré le siège au 12B rue Sadi Carnot 92120 MONTROUGE, à compter du 05/05/2020. Gerant: M.Lutic Jean-Baptiste, 70 allée Villa Romaine 59710 MERIGNIES. Radiation au RCS de PARIS et ré-immatriculation au RCS de NANTERRE 142069

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

GOWSHI

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 142 Avenue Henri Barbusse 92700 COLOMBES
814128492 RCS de NANTERRE

L'associé unique 24/04/2020, a décidé à compter du 24/04/2020 :

- De prendre pour nouvelle dénomination sociale : KT ARA

Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de NANTERRE 142081

AVIS DE MODIFICATION

SAINBIOISIS

SARL unipersonnelle
au capital de 10000 €
Siège social : **23 Rue Des
Bourguignons 92270
BOIS COLOMBES**
840058978 RCS de NANTERRE

Par AGE du 10/03/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :
- De prendre pour nouvelle dénomination sociale : **BOUCHERIE DES CHEFS**
- De nommer nouveau gérant M. LAHCEN EL AZAOUI demeurant 19 Rue Georges Clemenceau 93350 LE BOURGET à compter du 10/03/2020 en remplacement de M. OUALI MOURAD DE-MISSION
Mention au RCS de NANTERRE 142055

EBIKE-PRO

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **6 Rue De L'hippodrome
92150 SURESNES**
844626051 RCS de NANTERRE

Par AGO du 27/04/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :
- de nommer à effet immédiat Madame Natalie PORTAL ép RUBAN née le 16/4/1972 demeurant 2 rue de l'Amiral Cloué 75016 PARIS en tant que nouveau Président de la société, en remplacement de Monsieur GOLDMAN Alexandre, démissionnaire. La même assemblée ayant constaté la réunion en une seule main de toutes les actions a décidé de poursuivre son activité selon la même forme en tant que SASU
Mention au RCS de NANTERRE 142222

EXACT ETUDE

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 73 rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt
RCS de Nanterre 793 998 253

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 mars 2020, il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

. Ancienne mention : Société par actions simplifiée

. Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée

Mandats : Organes de direction de la Société

. Anciennes mentions : Président : Monsieur Kamel AIT EL MENCEUR, demeurant 35, rue Anatole France, 92370 Chaville

. Nouvelles mentions : Gérance : Monsieur Kamel AIT EL MENCEUR, demeurant 6, rue Nungesser et Coli, 78140 Vélizy-Villacoublay

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE 142043

ICONET

SASU au capital de 7500 €
Siège social : **12 Rue De L'alma
92400 COURBEVOIE**
808520621 Nanterre RCS
de NANTERRE

Par AGE du 08/05/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :
- Transférer le siège social au 6 Rue Raspail 92300 LEVALLOIS PERRET.
- Augmenter le capital de 2500 € par apports de compte courant pour le porter à 10000 €. article 7 des statuts modifiés en conséquence.
Mention au RCS de NANTERRE 142247

I.S.I., SASU au capital de 2000 euros, 28 Rue Auguste Mounie, 92160 Antony. RCS: NANTERRE 878172550. A compter A.G.E du 29-04-2020: Ajout à L'objet social de: Travaux de rénovation effectués par soi-même ou par sous-traitance. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de NANTERRE 141859

DISSOLUTION

SO' BISTRO

SASU au capital de 5000 €
Siège social : **49 Rue D'alsace
92300 LEVALLOIS PERRET**
812526341 RCS de NANTERRE

En date du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2019. M. MASFAUD Christophe 42 Rue Saint Léger 78100 ST GERMAIN EN LAYE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de NANTERRE 141994

EURO-LOTS

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **15 Rue Du Commandant
Riviere 92150 SURESNES**
809787674 RCS de NANTERRE

En date du 15/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/01/2020. M. CAZALIS Gilles 15 Rue Du Commandant Riviere 92150 SURESNES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de NANTERRE 142073

CLEAN-D

SAS au capital de 1000 €
Siège social : **4 Avenue Chenard
Et Walcker
92230 GENNEVILLIERS**
848651634 RCS de NANTERRE

Par AGE du 30/04/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/04/2020. Mme ELARIF Monia 4 Avenue Chenard Et Walcker 92230 GENNEVILLIERS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de NANTERRE 142131

CLÔTURE

SO' BISTRO

SASU au capital de 5000 €
Siège social : **49 Rue D'alsace
92300 LEVALLOIS PERRET**
812526341 RCS de NANTERRE

En date du 27/03/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. MASFAUD Christophe 42 Rue Saint Léger 78100 ST GERMAIN EN LAYE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2019
Radiation du RCS de NANTERRE 141995

ADDITIF / RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans L'itinérant du 23/04/2020, concernant la société **JDI TRANSPORT**, il convient de lire : Numéro RCS : 877554717 au lieu de 877554714 142262

93

SEINE-SAINT-DENIS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 30/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

EFENDY

Siège social : 26 Allée Monthyon 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
Capital : 2 000 €
Activités principales : alimentation générale, import, export, boissons non alcoolisées
Durée : 99 ans
Gérance : M. CELIK Ramazan 7 Rue De La Berionne 95100 ARGENTEUIL
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 141983

Par acte ssp en date du 28/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

STOP VIRUS

Siège social : 13 Chemin Des Postes 93190 LIVRY GARGAN
Capital : 500 €
Activités principales : désinfection de locaux professionnelle et particulier, dératation, vermifugage
Durée : 99 ans
Gérance : M. PIAT Anthony Sébastien 13 Chemin Des Postes 93190 LIVRY GARGAN
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 141984

Par acte ssp en date du 02/05/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

HMT

Siège social : 1 Allée Honoré De Balzac Bât.11 Esc. B 93390 CLICHY SOUS BOIS
Capital : 8 000 €
Activités principales : maçonnerie générale et en sous traitance, donneur d'ordres
Durée : 99 ans
Gérance : M. TEKIN Muhammet 1 Allée Honoré De Balzac Bât.11 Esc. B 93390 CLICHY SOUS BOIS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 141985

Par acte ssp en date du 01/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

AB INVESTMENT

Siège social : 10 Rue Maurice Utrillo - 93400 ST OUEN
Capital : 2000 €
Activités principales : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.
Durée : 99 ans
Gérance : M. BENATTIA Anouar 10 Rue Maurice Utrillo 93400 ST OUEN
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142102

Par acte ssp en date du 28/02/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

QUALICONCEPT

Siège social : 7 Allée Remond 93190 LIVRY GARGAN
Capital : 1000 €
Activités principales : ingénierie, opc, conseil et audit dans le domaine de btp.
Durée : 99 ans
Gérance : M. MEZIANI Jamal 7 Allée Remond 93190 LIVRY GARGAN
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142134

Par acte ssp en date du 17/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

E B INVEST

Nom commercial : GC
Siège social : 244 Avenue Aristide Briand 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
Capital : 5000 €
Activités principales : achat, vente location, transaction de bien immobilier et fonds de commerce en union européenne. achat, vente, location ou sous location en nue et meublé d'immobilier bâtis ou non bâtis en union européenne. conseil, gestion, prestation services d'entreprises et formalité administratives en union européenne.
Durée : 99 ans
Gérance : M. ARLI BAYRAM 08 Allee De Castillon 93390 CLICHY SOUS BOIS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142283

Suivant un acte ssp en date du 02/05/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

RRE

Siège social : 25 Rue Guilletat 93120 LA COURNEUVE
Capital : 10 000 €
Activités principales : l'acquisition par voie d'achat, d'apport ou souscription: la vente, la construction, la rénovation, la transformation, l'aménagement, la location, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans
Gérant : M. RASHED El Gergawi 25 Rue Guilletat 93120 LA COURNEUVE
Cession de parts sociales : LIBRE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142167

Suivant un acte ssp en date du 01/04/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

A2T

Siège social : 24 Avenue Montcalm 93420 VILLEPINTE
Capital : 1000 €
Activités principales : la constitution et la gestion de patrimoine mobilier et immobilier, la location
Durée : 99 ans
Gérant : M. ASLAM TANWER 20 Avenue Des Pinsons 93420 VILLEPINTE
Cession de parts sociales : agrement
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142218

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Suivant un acte ssp en date du 09/03/2020, il a été constitué une SCI
Dénomination :

SCI BEL EPINE 2

Siège social : 5 Rue Des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : Mme BESSAA LILA 9 Rue Emile Levassort 94320 THIAIS et M. PETESCH JONATHAN 30b Avenue Foch 95220 HERBLAY

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142263

Suivant un acte ssp en date du 08/05/2020, il a été constitué une SCI
Dénomination :

LA FONTAINE

Siège social : 38 Rue De Sevran 93410 VAUJOURS

Capital : 5000 €

Activités principales : acquisition et exploitation par bail ou autrement de terrains, immeubles ou édifices à usage commercial, professionnel ou d'habitation

Durée : 99 ans

Gérant : M. KOSKAS DAVID 38 Rue De Sevran 93410 VAUJOURS

Cession de parts sociales : Libre
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142286

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SCI
Dénomination :

YSI FAMILLE

Siège social : 8 Av Berlioz 93270 SEVRAN

Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition d'immeuble et la mise au bénéfice des associés.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme AGGOUNE Fairouz 8 Avenue Berlioz 93270 SEVRAN

Cession de parts sociales : LIBRE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142292

Constitution SSP du 29/04/2020 de SCI NFD, SCI au capital de 500 euros. Siège: 10 Avenue Marcellin Berthelot, 93420 Villepinte. Durée: 99 ans. Gérance: M. GASMI Abdelhakim 10 Avenue Marcellin Berthelot, 93420 Villepinte. Objet: Acquisition, location, vente exceptionnelle, propriété, gestion, administration, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la société. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: BOBIGNY. 141868

Suivant un acte ssp en date du 20/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

L'UNIVERS DES P'TITS PANDAS

Siège : UDPP

Siège social : 128 Rue Pierre Brosolette 93160 NOISY LE GRAND

Capital : 8000 €

Activités principales : micro-crèche

Durée : 99 ans

Président : Mme BERFROI Marie-murielle 93 Rue Edouard Maury 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142019

Suivant un acte ssp en date du 21/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

ALPHA 19

Siège social : 2 Allée Chatrian 93340 LE RAINCY

Capital : 500 €

Activités principales : la désinfection, la décontamination et le nettoyage industriel

Durée : 99 ans

Président : M. DIALLO Alpha 2 Allée Chatrian 93340 LE RAINCY

Cession d'actions : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142045

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

RKS MOTORS

Siège social : 193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Capital : 10000 €

Activités principales : negoce, achats - ventes de vehicules, reparation de vehicules; import - export ; etablisement de carte grise

Durée : 99 ans

Président : M. KERMEZLI Hamed 1 Chemin De Saint Leger 93200 ST DENIS

Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142071

Suivant un acte ssp en date du 15/11/2019, il a été constitué une SASU
Dénomination :

SOLUTION BATI

Siège social : 8 Rue Auguste Rodin 93400 ST OUEN

Capital : 5000 €

Activités principales : bâtiment tous corps d'état. location d'échafaudages

Durée : 99 ans

Président : M. THABTI ABDERRAZAK 8 Rue Auguste Rodin 93400 ST OUEN

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142104

Suivant un acte ssp en date du 10/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

MOUV'ARCHITECTE

Siège social : 8, Rue Jacques Jorissen 93700 DRANCY

Capital : 1500 €

Activités principales : architecte d'intérieur

Durée : 99 ans

Président : M. FERRAND Didier 8, Rue Jacques Jorissen 93700 DRANCY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142120

Suivant un acte ssp en date du 25/11/2019, il a été constitué une SASU
Dénomination :

ADELEC RENOVATION

Siège social : 193 Rue Anatole France Chez Business Open Spaces 93700 DRANCY

Capital : 1000 €

Activités principales : entreprise générale de bâtiment, électricité, plomberie, peinture, pose de revêtement de sols et murs, menuiserie, maçonnerie

Durée : 99 ans

Président : M. DEJEU Razvan Alexandru 7 Rue De L'indépendance 93270 SEVRAN

Cession d'actions : cession libre
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142129

Suivant un acte ssp en date du 14/04/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

MATA SERVICES

Siège social : 70 Boulevard Anatole France 93200 ST DENIS

Capital : 1000 €

Activités principales : toutes prestations de services liées généralement au nettoyage et à la propreté auprès des entreprises et des particuliers.

débarras de gravats après travaux. logistique.

Durée : 99 ans

Président : M. TRAORE Moussa 43 Rue Fernand Pena 93700 DRANCY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142156

Suivant un acte ssp en date du 19/12/2019, il a été constitué une SASU
Dénomination :

RAMOS CARLOS

Siège social : 12 Rue Henri Wallon 93430 VILLETANEUSE

Capital : 500 €

Activités principales : prestation de services des travaux du bâtiment - import-export

Durée : 99 ans

Président : M. PINTO RAMOS Carlos Manuel 12 Rue Henri Wallon 93430 VILLETANEUSE

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142158

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

AR LOC-SERVICES

Siège social : 1 Ter Rue D'arfois 93330 NEUILLY SUR MARNE

Capital : 100 €

Activités principales : achats, ventes, locations de tous types de véhicules avec ou sans moteur sans chauffeur.

Durée : 99 ans

Président : M. ARAB Rachid 1 Ter Rue D'arfois 93330 NEUILLY SUR MARNE

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142159

Suivant un acte ssp en date du 11/03/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

RICOVTC

Siège social : 194 Bis Ave Du Président Wilson 3233 93210 ST DENIS

Capital : 150 €

Activités principales : vtc et toutes activité connexe

Durée : 99 ans

Président : M. GLASER Eric 194 Bis Ave Du Président Wilson 3233 93210 ST DENIS

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142162

Suivant un acte ssp en date du 03/03/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

HIRAT

Enseigne : MONTOROS

Siège social : 36 Rue De Reims 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Capital : 10000 €

Activités principales : restauration

Durée : 99 ans

Président : Mme TOP CELINE 36 Rue De Reims 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Cession d'actions : LIBRE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142189

Suivant un acte ssp en date du 07/05/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

EURASIA LOCATION

Siège social : 89/95 Av Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

Capital : 10000 €

Activités principales : location de tous véhicules, matériel et outillage

Durée : 99 ans

Président : M. WANG HSUEH SHENG 5 Rue Jean Monnet 95880 ENGHEN LES BAINS

Cession d'actions : Libre entre les associés et soumise a agrément avec les tiers
Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142195

Suivant un acte ssp en date du 22/04/2020, il a été constitué une SAS
Dénomination :

ADD SERVICES

Siège social : 69 Rue De La République 93230 ROMAINVILLE

Capital : 200 €

Activités principales : désinfection et nettoyage de tous types de surfaces contre tous types d'agents infectieux pour les professionnels et les particuliers

Durée : 99 ans

Président : M. TOLEDANO Alan 69 Rue De La République 93230 ROMAINVILLE

Cession d'actions : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142216

Suivant un acte ssp en date du 28/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

TN CONSULTING ET MANAGEMENT SOCCER

Siège social : 7 Allee Du Chateau 93300 AUBERVILLIERS

Capital : 1000 €

Activités principales : conseils et assistance aux sportifs de haut niveau en matière notamment de gestion de carrière, préparation physique, gestion d'image.

la négociation commercialisation, achat et vente en france et a l'etranger de droit marketings et dérivés, les opérations de sponsoring, recherche de parrainage, élaboration des produits stratégie et dispositifs de communication.

la création et l'organisation opérations événementielles. les opérations d'apports d'affaires en matière sportives et d'une manière générale dans toutes les opérations commerciales liées au sport.

la société peu mener toutes actions en relation avec son objet, et généralement toutes opération commerciales se rattachant directement a l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, telles que la participation dans toutes société ou groupements créés ou a créer, dont l'objet se rapporte a l'objet social, par voie d'apport ou autrement, dans le respect des lois et règlements, et notamment les activités liées l'exploitation commerciale des dénominations, marques, signes distinctifs et droits de toute nature dont elle a la propriété ou l'usage

Durée : 99 ans

Président : M. MEZOUAR FARID 7 Allee Du Chateau 93300 AUBERVILLIERS

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142246

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Suivant un acte ssp en date du 10/01/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

SDD DECOR

Siège social : 154 Avenue Jean Jaures 93370 MONTFERMEIL

Capital : 1000 €

Activités principales : agencement aménagement et décoration

Durée : 99 ans

Président : Mme COSMA DEBORAH LAURA 154 Avenue Jean Jaures 93370 MONTFERMEIL

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142252

Suivant un acte ssp en date du 24/02/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

MPC DRIVE

Siège social : 193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Capital : 100 €

Activités principales : exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur, achats ventes de véhicules

Durée : 99 ans

Président : M. SAVANE GUAGULI 14 Rue Louis Braille 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142256

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

NAC FORMATION

Siège social : 17 Place Du General De Gaulle 93100 Montreuil 93100 MONTREUIL

Capital : 100 €

Activités principales : formation continue pour adultes

Durée : 99 ans

Président : M. NACIRI DRISS 2 Rue Scheurer Kestner 92600 ASNIERES SUR SEINE

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142276

Suivant un acte ssp en date du 24/01/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

PIGTAIL

Siège social : 6-8 Avenue Des Freres Lumiere ZAC VAUCANSON 2 93370 MONTFERMEIL

Capital : 8000 €

Activités principales : telecommunication filaire cablo operateur (location de matériel professionnel, achat vente de matériel se rapportant à l'activité, import export de tous produits non réglementés)

Durée : 99 ans

Président : M. ALLAM ABDEL KARIM NASSIM 42 Avenue Des Fauvettes 93370 CLICHY SOUS BOIS

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142279

Par acte ssp du 28/04/2020 a été constitué une SASU. Dénomination : **HEADS & LEGS - SPIRITS GUARDIANS**. Siège social : 2 rue Maurice Audin 93400 SAINT OUEEN SUR SEINE. Durée : 99 ans. Capital : 2000 €. Objet : développement trade marketing, recrutement, formation. Présidence : M. Christophe JUMENTIER 2 rue Maurice Audin 93400 SAINT OUEEN SUR SEINE. Cession d'action soumise à agrément. Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142287

Suivant un acte ssp en date du 06/05/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

CHICHI 14

Siège social : 33 Rue Du Bon Houdart 93700 DRANCY

Capital : 10000 €

Activités principales : exploitation de tous établissements de restauration traditionnelle, bar, brasserie sans alcool

Durée : 99 ans

Gérance : M. MANSAR SAMI 9 Rue Des Meaux 60810 BARBERY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142136

Suivant un acte ssp en date du 23/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

MIR MARKET

Siège social : 92 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Capital : 25000 €

Activités principales : achat/vente, alimentation générale et boissons sans alcool, déstockage alimentaires, boucherie, point de vente, boulangerie

Durée : 99 ans

Gérance : M. ZIRA KEMAL 63 Rue Pegoud 93700 DRANCY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142202

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

ORAVIVE

Siège social : 54 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Capital : 8000 €

Activités principales : menuiserie intérieur et extérieur, peinture, ravalement, ite, revêtement de sols souples et sols durs, petites maçonneries

Durée : 99 ans

Gérance : M. SICINSCHI DUMITRU 54 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Immatriculation au RCS de BOBIGNY 142224

NOMINATION, AJOUT OU DÉMISSION POUR ORDRE

CONSTRUCTION AVENIR PARISIENNES

SARL au capital de 12600 €
Siège social : **77 Rue Danton 93300 AUBERVILLIERS**
854060613 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 30/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. YELLILLER Omer demeurant 1 Bis Rue Beaufills 93120 LA COURNEUVE à compter du 30/04/2020 en remplacement de Mlle KOZAN Rabia démissionnaire
Mention au RCS de BOBIGNY 142005

PILOTE TIME

SARL unipersonnelle au capital de 34500 €
Siège social : **82 Rue De l'etoile 93000 BOBIGNY**
811683531 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 29/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. AYADI Fatah demeurant 38 Avenue Paul Valery 95200 SARCELLES à compter du 29/04/2020 en remplacement de M. UYAR Marsel demissionnaire
Mention au RCS de BOBIGNY 142109

TRANSFERT DE SIÈGE

ANIS AUTOS SERVICES

SASU au capital de 1000 €
Siège social : **10 Rue Bernard Gante 93250 VILLEMOMBLE**
881 613 236 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 01/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue Bernard Gante 93250 VILLEMOMBLE, à compter du 01/05/2020.
Mention au RCS de BOBIGNY 142058

EUROCAR

SARL au capital de 15000 €
Siège social : **22 Allee Emile Cossonneau 93390 CLICHY SOUS BOIS**
507805273 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 03/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 26 Boulevard Du Temple 93390 CLICHY SOUS BOIS, à compter du 03/02/2020.
Mention au RCS de BOBIGNY 142037

DSPE SERVICES

SARL unipersonnelle au capital de 10000 €
Siège social : **3 Rue Ampère 93800 EPINAY SUR SEINE**
514607464 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 29/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Allée Watteau 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES, à compter du 29/04/2020.
Mention au RCS de BOBIGNY 142165

MSA BA

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : **221 rue Lafayette 75010 PARIS**
840 701 726 RCS PARIS

Par AGE du 13 septembre 2019, le siège social a été transféré au 70, Bd. Anatole France 93200 SAINT-DENIS
Gérance : MANSAR Sami 09 Rue de MEAUX - 60810 BARBERY
Immatriculation au RCS de Bobigny. Radiation au RCS PARIS 142000

SCI MHA

St pv age du 03/03/20 la sci mha durée 99ans rcs 802774364 capital 1.000e accepte le transfert du siège social du 29bis sente des oseraies 93230 romainville au 5rue paul renaud 93140 bondy modification rcs bobigny 142075

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FOXY

SAS au capital de 20000 €
Siège social : **112 Avenue Du General De Gaulle 93110 ROSNY SOUS BOIS**
830098067 RCS de BOBIGNY

Par AGE 01/05/2020, il a été décidé à compter du 01/05/2020 :
- D'ajouter à l'objet social les activités de : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers.
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de BOBIGNY 142032

AVIS DE MODIFICATION

FFC

SAS au capital de 1000 €
Siège social : **148 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY**
849950662 RCS de BOBIGNY

En date du 01/05/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Accepte la démission de Mr Farid MOURI de ses fonctions de Président, nommé président Monsieur Mehdi, Karim MOHAMED ELHADJ demeurant 31 rue de Béziers 93150 BLANC MESNIL - Accepte la démission de Mr Saidou DIALLO de ses fonctions de directeur général - Décide que la dénomination de la société sera modifiée pour devenir MEH - Décide de procéder à la refonte du pacte social
Mention au RCS de BOBIGNY 142023

EURASIA HOTEL

SAS au capital de 7810000 €
Siège social : **87, Av Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS**
821407996 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 08/04/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Suite à la démission de Monsieur AIACH, en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire il a été décidé de nommer Monsieur FLEURY du Cabinet AUDIT ET CONSEIL UNION 17, bis rue Joseph de Maistre 75876 PARIS Cedex 18 en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur.
- Suite à la démission de Madame LUCAS, en sa qualité de commissaire aux comptes suppléant il a été décidé de nommer Monsieur GATINOIS du Cabinet AUDIT ET CONSEIL UNION 17, bis rue Joseph de Maistre 75876 PARIS Cedex 18 en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir de son prédécesseur.
Mention au RCS de BOBIGNY 142063

TRANS FRANCILIENS

SAS au capital de 60000 €
Siège social : **2 Place Severine 93310 LE PRE ST GERVAIS**
BOBIGNY RCS de BOBIGNY

Par AGE du 24/02/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- modifier la dénomination de la société qui devient LES TRANSPORTS FRANCILIENS
- nommer en qualité de président : Madame HADEF Leila, demeurant au 6 Rue Adolphe Jedor 93700 Drancy, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur OUEDRANI Nizar démissionnaire.
Mention au RCS de BOBIGNY 142168

LE CARROSSE

SASU au capital de 2000 €
Siège social : **193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY**
845 304 054 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 17/02/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Cession de la totalité des actions de M MOUZAI BILELE SOPHIENE à M SOUFI NASSIM qui devient le président de la société

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

- Démission de M MOUZAI BILELE SO-PHIENE né le 07/08/1992 à LA ROCHE SUR YON demeurant chez MOUZAI SEDDIK 2 mail Henriette Pizzoli 93230 ROMAINVILLE de nationalité FRANCAISE, au profit de M SOUFI NASSIM né le 11/08/1986 à MONT SAINT AIGNAN de nationalité FRANCAISE demeurant au 3 square crainquebille 93130 NOISY LE SEC

- Confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie de présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de publicité et les mise à jour de statut.

Mention au RCS de BOBIGNY
142197

VITAL BATIMENT

SARL au capital de 10000 €
Siège social : **24, Rue De La Fontaine**
91000 RIS ORANGIS
854 070 877 RCS de EVRY

Par AGE du 16/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 109, Rue Baudin 93140 BONDY et d'effectuer les modifications suivantes à compter de ce même jour :

- de nommer nouveau gérant M. OZKARAN Ethem en remplacement de M. EKINCI Mustafa, démissionnaire.

Gérance : Ethem OZKARAN 109, Rue Baudin 93140 BONDY

Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de BOBIGNY
142236

LUXURIOUS TRANSPORT

SAS au capital de 1000 €
Siège social : **35 Rue Des Tulipiers**
93110 ROSNY SOUS BOIS
843109158 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 08/05/2020, il a été décidé au 15/05/2020 :

- de nommer nouveau président M. ALOUI Ramzi demeurant 117 Boulevard Stalingrad 94400 VITRY SUR SEINE à compter du 15/05/2020 en remplacement de M. ZITOUN Chaker démissionnaire et de nommer directeur général Monsieur Boubaker YAKOUBI demeurant à 5 rue de la Clé des Champs, 77700 Magny-le-Hongre
Mention au RCS de BOBIGNY
142264

DISSOLUTION

TRANSFERT EVENTS

SAS au capital de 15000 €
Siège social : **66 Bd De La République**
93190 LIVRY GARGAN
817703010 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 31/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/03/2020. M. HAFSAOUI Mounir 66 Bd De La République 93190 LIVRY GARGAN a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de BOBIGNY
142205

KH BAT

SARL au capital de 6000 €
Siège social : **37 Rue François Arago**
93100 MONTREUIL
814664462 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 21/04/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 21/04/2020. M. RUSU Dumitru 60 Rue Ernest Fabre 93200 ST DENIS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de BOBIGNY
142232

DISSOLUTION CLÔTURE

POLYTECH

CAPITAL 2 000€
89 RUE HENRI BARBUSSE
93300 AUBERVILLIERS
824 946 024 RCS BOBIGNY

Aux termes de l'âge du 15 avril 2020 il a été décidé la dissolution anticipée de la société. M. ISA Hossain demeurant M. MARAN Amitabh demeurant au Longworth st 2 MANCHESTER/ ROYAUME-UNI est nommé liquidateur. Le siège de liquidation au siège social pour toute correspondance, actes et documents relatif à la liquidation.

Aux termes de l'âge 15 avril 2020 il, a été approuve les comptes de liquidation, donne quitus et décharge de son mandat le liquidateur et prononce la clôture de liquidation définitive de la liquidation. La société sera radiée du RCS Bobigny.
141991

FP BATIMENT

CAPITAL 2 000€
19-21 RUE GAMBETTA 93240 STAINS
839 154 010 RCS BOBIGNY

Aux termes de l'âge du 15 avril 2020 il a été décidé la dissolution anticipée de la société. M. ISA Hossain demeurant 04,allée Jules Védrières 93390 CLICHY SOUS BOIS est nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixe au siège social pont toute correspondance, actes et documents relatif à la liquidation.

Aux termes de l'âge 15 avril 2020 il, a été approuve les comptes de liquidation, donne quitus et décharge de son mandat le liquidateur et prononce la clôture de liquidation définitive de la liquidation. La société sera radiée du RCS Bobigny.
141992

KAYI

SARL unipersonnelle
au capital de 8000 €
Siège social : **09 Rue Morin**
93700 DRANCY
824973663 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 30/04/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- il a été décidé la dissolution anticipée de la société. Mme. VENTSISLAVOVA Bilyana demeurant 28, avenue du Square 93150 LE BLANC MESNIL est nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixe au siège social pout toute correspondance, actes et documents relatif à la liquidation.

Aux termes de l'âge 30 avril 2020 il, a été approuve les comptes de liquidation, donne quitus et décharge de son mandat le liquidateur et prononce la clôture de liquidation définitive de la liquidation. La société sera radie du RCS Bobigny.

Mention au RCS de BOBIGNY
142284

ADDITIF / RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 19/03/2020 dans l'itinéraire concernant la cession de fonds de commerce entre les sociétés G2 et AUOM il convient de lire : Opposition à l'adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance chez Me FRIKHA Kamel 33 rue du Docteur Heulin 75017 PARIS
142029

94

VAL-DE-MARNE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SELARL

Dénomination :

KINEOSTMAUR

Siège social : 39 Bis Avenue De Bonneuil 94100 ST MAUR DES FOSSES

Capital : 1000 €

Activités principales : l'exercice libéral de la profession de masseur-kinésithérapeute

Durée : 99 ans

Gérance : M. LESTERLIN Jérémy 65 Rue Claude Bernard 75005 PARIS 05

Immatriculation au RCS de CRETEIL
142003

Par acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SELARL

Dénomination :

KINEJYF80

Siège social : 39 Bis Avenue De Bonneuil 94100 ST MAUR DES FOSSES

Capital : 1000 €

Activités principales : l'exercice libéral de la profession de masseur-kinésithérapeute

Durée : 99 ans

Gérance : M. FABUREL Jean-Yves 4 Villa Mariette - La Varenne Saint Hilaire

94100 ST MAUR DES FOSSES
Immatriculation au RCS de CRETEIL
142008

Par acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SELARL

Dénomination :

MK SINCE 2012

Siège social : 39 Bis Avenue De Bonneuil 94100 ST MAUR DES FOSSES

Capital : 1000 €

Activités principales : l'exercice libéral de la profession de masseur-kinésithérapeute

Durée : 99 ans

Gérance : Mme FABUREL Céline 14 Bis Avenue Jules Vallès 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Immatriculation au RCS de CRETEIL
142038

Par acte SSP en date du 07/05/2020, il a été constitué une SARL dénommée: ISO PRO. Objet social : Travaux en bâtiments, tout corps d'état. Siège social : 26, Avenue d'Arromanches - 94 410 SAINT-MAUR DES FOSSES. Capital : 1 000 euros. Gérance : Mme Alyssa NAHOUNOU demeurant 26, Avenue d'Arromanches - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Créteil.

142226

Suivant un acte ssp en date du 30/04/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

AJ2M

Siège social : 79 Rue Michelet 94700 MAISONS ALFORT

Capital : 500 €

Activités principales : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. CARDOSO Manuel 79 Rue Michelet 94700 MAISONS ALFORT

Cession de parts sociales : Libre
Immatriculation au RCS de CRETEIL
142039

Suivant un acte ssp en date du 24/04/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

ABM

Siège social : 4 Rue Massue 94300 VINCENNES

Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérant : M. NASRI MOKHTAR BEN ALI 18 Rue Massue 94300 VINCENNES

Cession de parts sociales : AGRÉMENT

Immatriculation au RCS de CRETEIL
142108

Suivant un acte ssp en date du 05/05/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

SCI CASB

Siège social : Sci Casb 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, de tout immeuble, bâti ou non bâti dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, et généralement toutes opérations immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié

Durée : 99 ans

Gérant : M. BRYK Sebastian 36 Rue De Paris 94190 VILLENEUVE ST GEORGES et M. CONAN Armand 83 Chemin Du Pré De L'étang 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de CRETEIL
142121

Suivant un acte ssp en date du 09/03/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

GO TRANS DEM

Siège social : 2 Allée Louise Michel 94340 JOINVILLE LE PONT
Capital : 4000 €
Activités principales : transports de marchandises léger et déménagement
Durée : 99 ans
Président : M. BOULEMSAMER Yacine 2 Allée Louise Michel 94340 JOINVILLE LE PONT
Cession d'actions : soumise à agrément Immatriculation au RCS de CRETEIL 142010

Suivant un acte ssp en date du 02/05/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

KLEIN IMMOBILIER

Siège social : 61 Rue Benoit Malon 94250 GENTILLY
Capital : 1000 €
Activités principales : transactions immobilières, locations et ventes.
Durée : 99 ans
Président : M. KLEIN SEBASTIEN 107 Rue Du Lion D Or 94400 VITRY SUR SEINE
Cession d'actions : soumise à agrément Immatriculation au RCS de CRETEIL 142124

Suivant un acte ssp en date du 23/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

SAAC

Siège social : 39 Avenue Georges Clemenceau 94360 BRY SUR MARNE
Capital : 1000 €
Activités principales : conseil, apporteur d'affaire
Durée : 99 ans
Président : M. PEDRO MENDES RODRIGUES 39 Avenue Georges Clemenceau 94360 BRY SUR MARNE
 Immatriculation au RCS de CRETEIL 142193

Suivant un acte ssp en date du 24/06/2019, il a été constitué une SASU
Dénomination :

TRANSPORT CARRE

Siège social : 104 Rue De Verdun 94800 VILLEJUIF
Capital : 5400 €
Activités principales : transports publics routiers de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'ex-cédant pas 3,5 t
Durée : 99 ans
Président : M. HADJAM SAID 104 Rue De Verdun 94800 VILLEJUIF
 Immatriculation au RCS de CRETEIL 142249

Suivant un acte ssp en date du 23/04/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination :

MISTER TRADE

Siège social : 13 Rue Des Emouleuses 94000 CRETEIL
Capital : 2000 €
Activités principales : commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé
Durée : 99 ans
Président : M. PORHEL Menahem Mendel 13 Rue Des Emouleuses 94000 CRETEIL
Cession d'actions : soumise à agrément
Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
 Immatriculation au RCS de CRETEIL 142274

TRANSFERT DE SIÈGE

MADDOX CONSEILS

SASU au capital de 500 €
 Siège social : **96 Chaussée De L'etang 94160 ST MANDE**
 849787924 RCS de CRETEIL

L'associé unique du 07/05/2020, a décidé de transférer le siège social au 9 Rue Titon 75011 PARIS 11, à compter du 07/05/2020.
 Mention au RCS de CRETEIL 142204

SARL STEFAN au capital de 7.500 €. Siège social à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210) 12 Ter, Avenue du BAC Siret : 81204054100011. Par A.G.E. du 01/02/2020 il a été décidé de transférer le siège social à LA VARENNE ST HILAIRE (94210) - 48, Boulevard des MURIERS à compter du 01/02/2020, en conséquence l'article 4 des statuts est modifié. Mention au RCS de CRETEIL. 141975

SCI LE CAP

SC capital 1.524,49 €
25 Rue Madame de la GUETTE - 94520 MANDRES LES ROSES
 RCS CRETEIL n° 403 842 404

Suivant AGE du 01/01/2020, les associés ont décidé le transfert du siège social à ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC (12130) Route de Sarnhac compter du 01/01/2020.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de CRETEIL et ré-immatriculée au RCS de RODEZ.

Pour avis
 Le gérant.
 142096

AVIS DE MODIFICATION

C.E.R S.A.S.U

SASU au capital de 18000 €
 Siège social : **94 Rue Du Moulin Des Pierres 92140 CLAMART**
 878250612 RCS de NANTERRE

Par AGO du 01/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 25 Rue Edmond Rostand 94310 ORLY et d'effectuer les modifications suivantes à compter de ce même jour :

Présidence : KAMEL Karim 26 Rue Guy Moquet 95150 TAVERNY, EN REMPLACEMENT DE LALAOUI AZZEDINE DEMISSIONNAIRE
 Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de CRETEIL 142154

M.O.N.S.A.L.V.E

SASU au capital de 1 000 Euro
 Siège social **24 RUE GARNIER PAGES 94100 SAINT MAUR DES FOSSES**
 848 703 716 RCS CRETEIL

Par AGE du 29 novembre 2019 a été le siège social transféré au 32 avenue Laemneq 93800 PIERREFITTE et M. MARAN Amitabh demeurant 188 avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY a été nommé président en remplacement de M. CARRENO MARIN Julio démissionnaire. Immatriculation du RCS de Bobigny. Radiation du RCS Créteil. 142170

**NOUS AVONS
 DES CORRESPONDANTS
 SUR TOUTE LA FRANCE**

litinerant.fr

TRANSMED NORD

SASU au capital de 53000 €
 Siège social : **1 Av Flore 95500 LE THILLAY**
 832840003 RCS de PONTOISE

Par AGE du 20/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 25 Rue Edmond Rostand 94310 ORLY, à compter du 20/04/2020.

de nommer président, M. KAMEL KARIM 26 Rue Guy Moquet 95150 TAVERNY EN REMPLACEMENT DE AMDOUNI HOSNI DEMISSIONNAIRE

Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de CRETEIL 142180

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à Paris du 12/03/2020 enregistré le 13/03/2020 au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT CRETEIL sous le Dossier 2020 00007762, référence 9404P61 2020 A 02078, la SNC DLM au capital de 5.000€, ayant son siège social sis 75 Avenue Maurice Thorez 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n°518.155.940, a cédé à la SNC FLC, au capital de 5.000 €, dont le siège social est au 75 Avenue Maurice Thorez 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n°881.432.074, son fonds de commerce de café, brasserie, tabletterie, articles de fumeurs, tabac, fdj, exploité à son siège social, moyennant le prix de 950.000€ et entrée en jouissance le 15/03/2020.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale à l'adresse du fonds, et pour la correspondance au Cabinet de Me Olivier WANG, avocat, sis 11 Place de la Nation 75011 PARIS. 142123

ADDITIF / RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans L'ITINERANT du 23/04/2020, concernant la société **VIGILIA-PRO**, il convient de lire : adresse du nouveau siège : 9 bis passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES 142009

Dans l'annonce parue dans L'itinérant du 07/05/2020, concernant la société **SISA PRODUCTIONS**, il convient de lire : NOM DU GERANT : Saulnier Jules au lieu de De Breuyck Saulnier Jules 142196

Le journal : « **L'itinérant** » a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par arrêté de **Messieurs les Préfets :**

de Paris,
 du 30 décembre 2019
de la Seine-et-Marne,
 du 27 décembre 2019
des Yvelines,
 du 19 décembre 2019
de l'Essonne,
 du 12 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 7 janvier 2020
des Hauts-de-Seine,
 du 20 décembre 2019
de la Seine-Saint-Denis,
 du 31 décembre 2019
et du Val-de-Marne,
 du 31 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2020
 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et de décisions de justice pour **Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne**

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Le règlement des annonces légales s'effectue au comptant.
- Les annonces légales ne sont pas reçues par téléphone.

**Tarifs (hors taxes)
 pour une ligne de légale :**

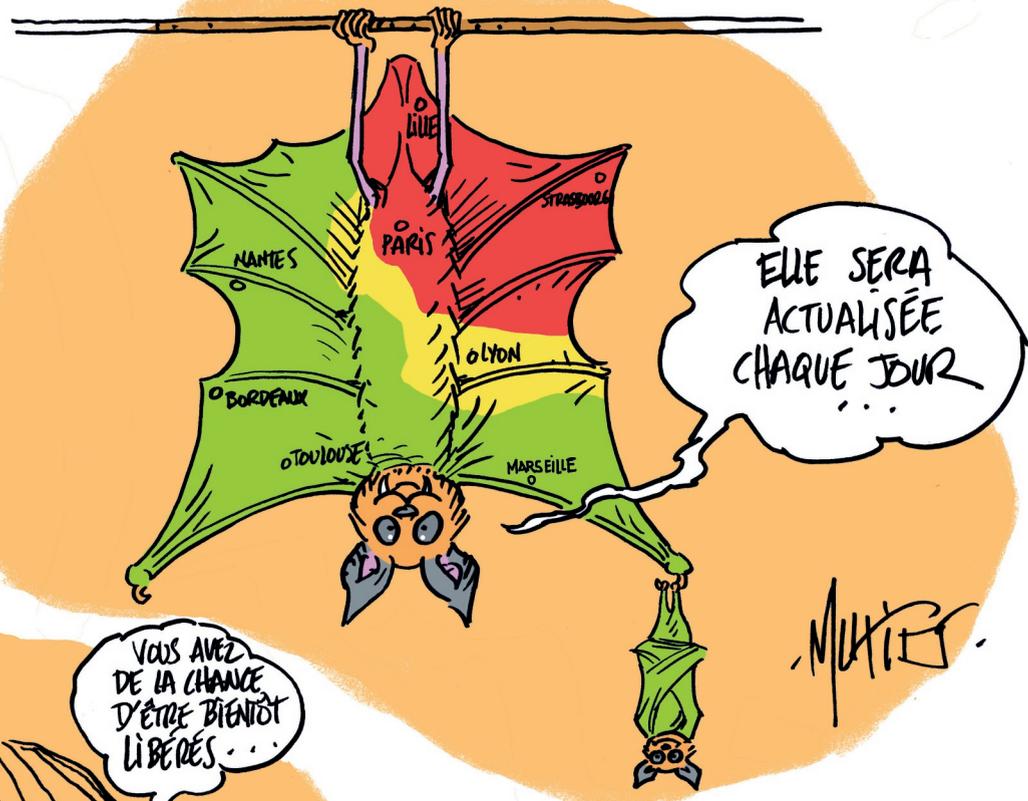
Paris : 5,39 €
Seine-et-Marne : 5,14 €
Yvelines : 5,14 €
Essonne : 5,14 €
Hauts-de-Seine : 5,39 €
Seine-St-Denis : 5,39 €
Val-de-Marne : 5,39 €

La ligne de 40 caractères.

Les surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes et alinéas sont définies par arrêtés d'habilitation. Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps employé, de filet à filet.

Humour de Mutio

PRÉSENTATION DE LA CARTE "METEO" POUR LE DÉCONFINEMENT..



PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ POUR LA RETOURNÉE SCOLAIRE..



Des places pour les SDF

Les services de l'État s'organisent, avec les associations, pour mettre à l'abri les plus démunis...

1 78 500 places sont ouvertes ce soir pour héberger des personnes sans-domicile, dont plus de 21 000 places ouvertes depuis le début de la crise sanitaire, s'ajoutant ainsi aux places pérennes financées par l'État toute l'année. 97 sites spécialisés sont notamment dédiés aux SDF malades du Covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation. Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques-services permet par ailleurs aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. L'État débloque au total une enveloppe d'urgence de 65 millions d'euros pour venir en aide aux plus démunis.

Dans un contexte de crise sanitaire inédit depuis un siècle, la protection de tous les citoyens, y compris des sans-abri, est la priorité du Gouvernement. Depuis le début de la crise du Covid-19, Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, est en contact permanent avec les associations. Au total, l'État débloque une enveloppe d'urgence de 65 millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement.

L'État mobilise le secteur hôtelier et réquisitionne des places d'hébergement supplémentaires pour mettre à l'abri les personnes à la rue

Le ministère travaille actuellement avec des associations, des collectivités et des entreprises pour identifier des solutions d'hébergement supplémentaires, dans des équipements publics, des hôtels ou des bâtiments devenus vacants du fait de la crise sanitaire ou pour appuyer la distribution de denrées alimentaires.

En complément des 157 000 places d'hébergement déjà financées par l'État dont les 14 000 places hivernales prolongées jusqu'à fin mai, Julien Denormandie a

demandé dès le 16 mars aux préfets de recenser les solutions d'hébergement disponibles et pouvant être activées rapidement pour des publics à la rue non malades, en premier lieu les hôtels ou encore des bâtiments vacants.

Après une première mobilisation de 2000 places les premiers jours, la montée en charge se poursuit et atteint désormais près de 11 400 nuitées hôtelières. Le dispositif se déploie donc rapidement et va se poursuivre. D'autres places exceptionnelles ont été ouvertes dans des bâtiments mobilisés comme des internats ou des villages vacances VVF, des centres UCPA et de l'Agence nationale pour la formation professionnelle (Afp).

Ouverture de 97 centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour accueillir les personnes sans domicile atteintes du coronavirus mais ne nécessitant pas une hospitalisation, soit un potentiel de 3 600 places

97 centres d'hébergement spécialisés (« centres de confinement ») sont désormais ouverts, permettant d'accueillir des sans-abri atteints par le Covid-19 (mais ne nécessitant pas d'hospitalisation). Ces 97 sites se situent dans 80 départements (dont Mayotte et La Réunion). Au total, 3 600 places sont disponibles et se remplissent progressivement.

Des « chèques-services » financés par l'État pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques-services a été lancé le 1er avril par le ministère chargé de la Ville et du Logement pour permettre aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. D'un montant

de plus de 15 millions d'euros, ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables. D'un montant de 7 € par jour, ces chèques seront distribués par des associations et les préfetures seront chargées de l'organisation et la coordination du dispositif. Avec près de 65 000 bénéficiaires ciblés par la première commande, le dispositif a fait preuve de sa pertinence. Une deuxième commande a été lancée le 19 avril. Afin de tenir compte des besoins exprimés dans ces premières semaines, le ministre a décidé de doubler le nombre de chèques-services à destination des territoires les plus en tension : l'Île-de-France et l'Outre-mer. L'objectif est de pouvoir venir en aide à plus de 90 000 personnes.

Ces mesures s'ajoutent au report de la trêve hivernale

Le président de la République a insisté le lundi 16 mars sur le fait que « pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés. ».

La première des urgences a été d'anticiper et d'éviter des remises à la rue dans le contexte sanitaire actuel. C'est pourquoi la trêve hivernale a été repoussée de deux mois jusqu'au 31 mai. Le report a été inscrit dans la loi par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Concrètement, cela signifie que les 14 000 places exceptionnelles ouvertes cet hiver resteront ouvertes deux mois de plus et qu'il n'y aura pas d'expulsions locatives jusqu'à cette date.

Mais d'où viennent les maux de tête ?

Le cerveau ne ressent pas la douleur. Dans ces conditions, comment expliquer les céphalées ? Sur ce point, la science propose plusieurs explications.

Le 18 février, l'hôpital du King's College, à Londres, a annoncé qu'une patiente atteinte d'un gliome de grade II a joué du violon pendant que les chirurgiens extrayaient la tumeur de son cerveau. Cette procédure surprenante est rendue possible par le fait que le cerveau ne possède pas de récepteurs de la douleur. Ce qui ne signifie pas forcément qu'il n'en ressent aucune. Le cerveau n'a pas de nocicepteurs – les nerfs qui détectent les dommages ou (menace de dommages) subis par notre corps et qui signalent la situation à notre moelle épinière et à notre cerveau. En conséquence, la croyance que ce dernier ne ressent aucune douleur a pris forme, jusqu'à entrer dans la culture populaire.

Dans le film Hannibal de 2001, une scène particulièrement écœurante met en scène le tueur en série éponyme en train de découper le cerveau d'un agent du FBI parfaitement conscient, bien que drogué. « Voyez-vous, le cerveau lui-même ne ressent aucune douleur », explique Hannibal Lecter à une Clarice Starling horrifiée. Mais, si le cerveau ne ressent aucune douleur, qu'est-ce qui cause les maux de tête ? Bien que le cerveau n'ait pas de nocicepteurs, beaucoup d'autres structures à l'intérieur de notre tête en ont, notamment les vaisseaux sanguins, les muscles



et les nerfs du cou, du visage et du cuir chevelu. Ce sont des problèmes rencontrés par ces structures qui causent les maux de tête.

Douleurs

La douleur ressentie lorsque l'on mange une glace semble être causée par des changements soudains du flux sanguin dans les veines qui se trouvent entre le fond de la gorge et le cerveau. La déshydratation, quant à elle, provoque des céphalées en irritant les vaisseaux sanguins de la tête. C'est une des raisons des maux

de crâne palpitants des lendemains de fêtes un peu trop alcoolisées... Et n'importe quel dentiste vous dira que le mal de tête peut être l'indice que vous surmenez vos mâchoires, peut-être parce que vous grincez des dents pendant votre sommeil. L'origine de la douleur ressentie durant une migraine n'est pas encore bien comprise, mais on pense qu'elle résulte de l'activation de nocicepteurs situés dans les méninges – les membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière comme du Cellophane. La cause de cette acti-

vation n'est cependant pas encore claire.

Même si le cerveau n'a pas de nocicepteurs, un mal de tête peut quand même être le signe qu'il rencontre un problème. Les maux de tête prolongés qui ne répondent pas aux médicaments ou qui sont soudains et extraordinairement sévères peuvent être des signes d'une grave anomalie au cerveau, comme une tumeur, une hémorragie ou une infection. Les douleurs qu'engendrent ces problèmes ne sont pas générées par l'activation de nocicepteurs situés dans le cerveau lui-même (il n'y en a pas) : elles résultent de la pression que le cerveau, en gonflant, exerce sur les autres structures de la tête.

Plus qu'une simple expérience sensorielle

Fondamentalement, Hannibal Lecter se trompait sur le fait que le cerveau ne ressent aucune douleur. Même s'il ne possède pas de nocicepteurs, il « sent » toute notre douleur. Le cerveau est en effet l'organe par lequel nous interprétons, évaluons et expérimentons tous les signaux sensoriels de notre corps. Les scientifiques font la distinction entre la nociception – le signal nerveux correspondant aux dommages causés à notre corps – et la douleur, l'expérience émotionnelle et cognitive désagréable qui survient normalement lorsque nos nocicepteurs sont activés.

Cela signifie que la douleur est plus qu'une simple expérience senso-



rielle, elle est influencée par nos pensées, nos sentiments et nos relations sociales. Par exemple, la façon dont nous ressentons la douleur est affectée par ce que nous pensons : ce que nous croyons que la douleur peut signifier, ce dont nous nous souvenons des expériences douloureuses antérieures. La douleur est aussi une expérience émotionnelle : les personnes dépressives rapportent expérimenter davantage de douleurs dans leur vie quotidienne. Et induire une baisse de moral chez des personnes par ailleurs « normales » augmente leur ressenti de la douleur et diminue leur tolérance vis-à-vis d'elle.

Expérience sociale

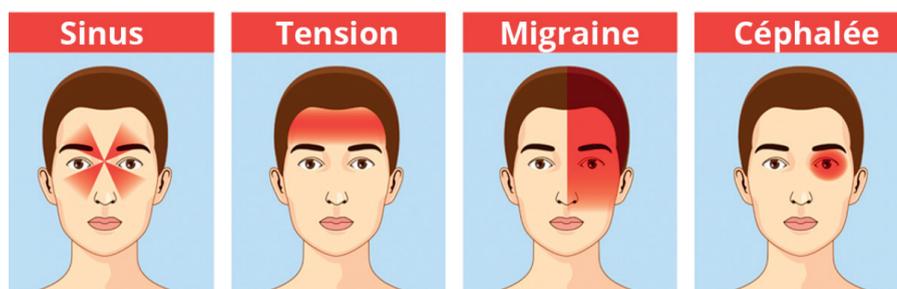
La douleur est aussi une expérience sociale. Au cours d'une expérimentation, il a été demandé à des étudiants de maintenir leur main le plus longtemps possible dans une eau douloureusement froide. Ils se sont avérés capables de tolérer la douleur durant un temps plus long lorsqu'ils pensaient que l'expérimentateur était

un de leurs professeurs (s'ils pensaient que l'expérimentateur était un autre étudiant, ils la toléraient moins longtemps). Ce résultat montre que, lorsque l'on nous interroge sur notre douleur, l'identité de la personne qui pose la question est importante.

Les modifications qu'entraînent les influences sociales en termes de douleur soulignent également les bénéfices que l'on peut retirer du soutien de ceux qui nous aiment. Dans une autre étude employant la même méthode du seau à glace, il a été avéré que les participants faisaient montre d'une plus grande tolérance à la douleur générée par le froid lorsqu'une autre personne observait l'expérience en silence (comparativement à la situation où ils se retrouvaient seuls avec l'expérimentateur). Et, si l'« observateur » était un ami du même sexe, la tolérance des participants augmentait, même si cet ami n'était pas présent dans la pièce (mais tout près).

La perception de la douleur est sous influences, et celles-ci sont nombreuses. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'il soit si complexe et frustrant de la soulager. La bonne nouvelle, c'est que chacune de ces influences représente également un moyen de gérer la douleur. Aider les gens à changer leur façon de penser, leurs sentiments vis-à-vis de leur douleur constitue un point important dans la gestion de la douleur, tout comme le maintien de leurs relations sociales.

Les différents types de maux de tête



LOI AVIA :

Au fait, c'est quoi la haine en ligne ?

Cette proposition de loi controversée entend lutter contre la propagation de la haine sur internet, et apparaît comme l'occasion d'éclaircir cette notion.

L'Assemblée nationale a commencé à adopter la loi controversée de « lutte contre la haine sur internet », proposée par la députée LREM Laetitia Avia. L'objectif est clair et affiché dès l'exposé des motifs : « Lutter contre la propagation des discours de haine sur internet. Nul ne peut contester une exacerbation des discours de haine dans notre société. » Soit. Mais, c'est quoi « la haine sur internet » ? L'article 1er du texte, désormais adopté, apporte une réponse toute législative : « Tout contenu contrevenant manifestement aux dispositions mentionnées aux cinquième, septième et huitième alinéas de l'article 24, à l'article 24 bis et aux troisième et quatrième alinéas de l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 ainsi qu'aux articles 227-23, 227-24 et 421-2-5 du Code pénal. » Concrètement, le texte incrimine toutes les publications relevant des délits de presse, à savoir celles discriminant/incitant à la haine/appelant à la violence contre une personne en raison de son origine, son ethnie, sa nationalité, sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, ou son handicap. Mais aussi les messages faisant l'apologie (ou niant) des crimes de guerre, crimes contre l'humanité, ou génocides. L'infraction englobe enfin la pédo-

pornographie, et le terrorisme.

« Il peut apparaître que le champ infractionnel est trop large », reconnaît le secrétaire d'Etat au Numérique, Cédric O. Laetitia Avia a tenu à conserver un éventail large, mais a finalement accepté d'exclure la prostitution et le proxénétisme, ainsi que le harcèlement sexuel. A champ large, application floue ? C'est la crainte de nombreuses associations. « Tout sera apprécié in concreto par le juge, tente de rassurer l'avocat Alain Bensoussan, spécialiste en droit des technologies. Jusqu'à présent, les lois concernaient les messages de haine adressés de manière générale contre une population, là ce sera plus pour des personnes plus précisément ciblées. Ça va corriger un trou dans la raquette. »

Création d'un observatoire

Si cet article 1 se concentre surtout sur l'obligation des plateformes et moteurs de recherche de retirer les contenus illicites sous 24 heures (sous peine d'amendes), la définition de la haine en ligne s'arrête là. Pourtant, la rapporteure insiste dans son propos préliminaire : « Sur internet [...] est décuplée la libération d'une parole haineuse décomplexée [...] Plus de 70 % de nos concitoyens disent avoir déjà été confrontés à des propos haineux sur les réseaux

sociaux. » Sans vouloir minimiser cette parole haineuse, celle-ci s'avère finalement assez peu quantifiée. L'an dernier, sur les 163 723 signalements adressés à la plateforme Pharos, seuls 8,5 % relevaient de la haine en ligne ou de discriminations, pointe un rapport du Sénat, qui précise que plus de la moitié constituait des injures ou diffamations xénophobes, et un peu plus d'un tiers de la provocation publique à la haine et la discrimination raciale, ethnique ou religieuse. Soit des messages tombant déjà sous le coup des précédentes lois.

A noter également que les plateformes suppriment déjà nombre des contenus contrevenant, comme le notait une étude de l'Union européenne l'an dernier : « Les entreprises des technologies de l'information évaluent 89 % des contenus signalés dans les 24 heures et 72 % des contenus considérés comme des discours de haine illégaux sont supprimés, contre respectivement 40 % et 28 % lors du lancement du code en 2016. » La proposition de loi de Laetitia Avia apportera finalement peut-être plus de précisions sur la haine en ligne, puisqu'elle prévoit la création d'un observatoire du secteur, sous l'autorité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

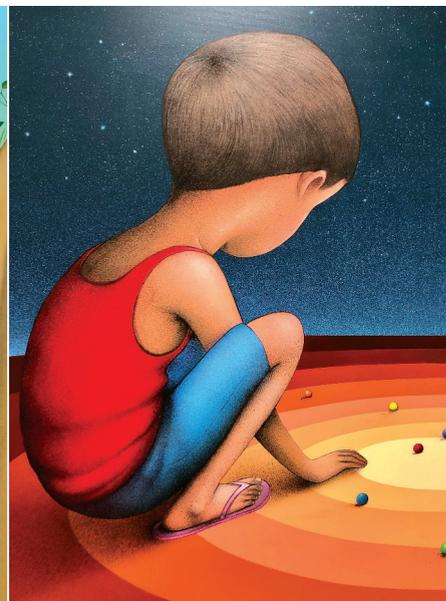
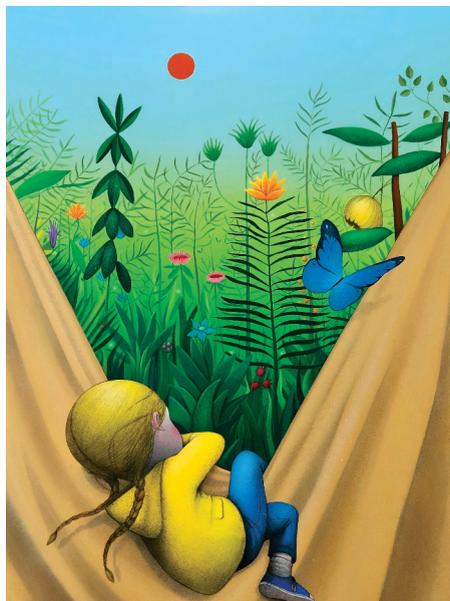


EXPOSITION SETH

La couleur de l'enfance

Avoir un jour la tête dans les couleurs ? Pour moi, qui suis chromatiquement névrosée, c'est l'idéal absolu... J'aime la couleur, la regarder, la classer, la penser, la rêver. C'est pourquoi le travail de Julien Malland, alias Seth, dont les personnages sont emportés dans un tourbillon de couleurs éclatantes, me touche autant. Si aujourd'hui Seth fait partie des rares artistes qui me rendent heureuse ce n'est pas un hasard. Son art est beau, il fait rêver, il fait du bien.

Malgré le succès de son œuvre auprès du public et des collectionneurs, l'homme a gardé son âme d'enfant, celle qu'on découvre ici et là dans ses peintures, au détour d'une ruelle ou dans une grande galerie d'art, tout près de chez nous ou aux quatre coins du globe. L'art de Seth est un hymne à l'enfance, à la nostalgie de nos souvenirs, à nos rêves enfouis dans un jeu de billes, sur un petit bateau en papier, sur la scelle d'un petit cheval en bois ou sur les murs qu'on traverse pour découvrir le jardin secret du voisin. Artiste et grand voyageur, se dénommant lui-même "globe-painter", son sujet le plus récurrent est celui de l'enfance, celle qui est vécue et perçue autour du monde. Au cours de ses voyages, Seth a été le témoin de l'incroyable résilience des enfants. En période de guerre ou dans une favela minée par la drogue et la violence, l'enfant réussit toujours à imaginer un monde plus beau, loin de l'horreur des adultes. Le jeu est non seulement un moyen de diversion et un outil



d'apprentissage, mais c'est aussi un vecteur d'évasion et un espace de refuge.

Aujourd'hui, et ce jusqu'au 11 avril 2020, Seth est mis en lumière à Paris, dans la très belle Galerie Itinerrance, avec sa toute nouvelle exposition "Playtime", "*le temps du jeu*"... Pleine de couleurs, de poésie et de nostalgie, les œuvres exposées sont universelles et intergénérationnelles, elles enchantent petits et grands, tout comme elles nous ont émerveillées, ma fille Rachel et moi-même ! Ses personnages sont souvent représentés de trois-quarts ou de dos ce qui nous permet de nous identifier d'avantage avec eux. L'art du jeu et celui de la poésie se marient à merveille dans chacun des tableaux. La couleur crée le lien, omniprésente et lumineuse, mais jamais agressive. Seth aime dire que ses peintures sont "*des portes qui s'ouvrent sur des mondes imaginaires*". Au tra-

vers des tableaux présentés, on retrouve les thèmes qui lui tiennent à cœur : son amour pour les livres, le jouet en tant qu'outil pour s'évader et la nostalgie d'un monde qui n'est plus. On retrouve aussi les "vortex", ces cercles de couleurs si caractéristiques de ses œuvres, des passages entre le monde réel et celui de l'imaginaire.

C'est que ces petits garçons et ces petites filles qui habitent l'œuvre et les couleurs de Seth ont parfaitement compris ce que beaucoup d'adultes ont hélas oublié : "*L'imagination rend l'action possible*"...

Marie Aschehoug-Clauteaux
iotamarie@gmail.com

**Seth, Expo "Playtime",
Galerie Itinerrance
24 bis, Boulevard du Général
Jean Simon, 75013 – Paris
Téléphone : 01 44 06 45 39**

Ecrivez-nous...

Surpopulation carcérale

Chère Madame,
Une auteure du Jura, qui avait habité dans votre région, me parlait de ses centres d'intérêt, je lui avais recommandé de prendre contact avec vous, car L'itinérant s'intéressait à ces mêmes sujets. Je suppose que c'est chose faite...

J'avais lu cet article Société, "Nouveau record de la population carcérale française", auquel je vous adresse un commentaire: La criminalité baissée dans toute l'Europe. Dans tels pays d'Europe on a ainsi fermé des prisons, mais aussi, et surtout, on y vote un budget réinsertion et on y réinsère effectivement. En France, le nombre d'encagés augmente des puis des décennies et on ne propose que de construire encore et encore de camps d'enfermement. En France, on n'a que le mot "réinsertion" au coin de la gueule et du stylo, mais de fait (je parle des moyennes et des longues peines) on nous interdit de nous réinsérer. Seuls 25% environ des sortants de taule ont obtenu une liberté conditionnelle et quand ils ont en général presque fini leur peine! On coûterait (la mauvaise blague) 100 euros par jour et pas engagé! Soit 7 100 000 euros pour les 71 000 prisonniers. Soit encore 213 000 000 euros mensuels! C'est curieux que la population laborieuse, qui peine à finir les mois, accepte un tel incroyable mais fort réel sur-gâchis de sous publics! À qui profite d'ailleurs ces montagnes de sous gâchés?

Voilà pour faire court et simple ce qu'on peut répondre à votre article paru...

Je vous remercie de votre attention.

Recevez, Madame, mes salutations les meilleures.

Daniel DOLARD
49, rue de la 1^{ère} Armée Française
Maison Centrale
68190-Ensisheim

Cher Daniel,

Merci pour votre lettre en réponse à notre article. Vos informations sont claires et logiques. Je crois qu'en effet, le vrai problème réside en la capacité de réinsertion d'une société une fois que le détenu a purgé sa peine. Et cette capacité est minime aujourd'hui. La société a du mal à oublier, à pardonner et les moyens ne sont pas donnés pour qu'elle change ni pour que l'ex-détenu retrouve

naturellement la place qu'il a perdue. Si la réinsertion fonctionnait réellement, le passage par la prison serait vécu différemment et pour certaines personnes ce serait même une étape salutaire pour se remettre en question et se reconstruire. Beaucoup de nos amis détenus, dont certains sont désormais libres, ont fait des études, ont découvert l'art et l'écriture pendant leurs années d'enfermement... Je pense à eux avec admiration et reconnaissance car ils nous laissent espérer en un monde meilleur. Merci à vous pour votre témoignage.

Avec toute mon amitié,

Marie Aschehoug-Clauteaux
iotamarie@gmail.com

Écrire à l'Ombre...

*Mes chers amis,
La solidarité s'inscrit dans un temps à part, le temps de tout possible, le temps de soi vers l'autre. Le temps de l'Autre. L'autre, celui qu'on oublie dans le tracassé de nos soucis quotidiens... N'oublions jamais que L'itinérant ce sont ces ponts que nous construisons afin que le lien humain, le tissu social, ne se brise pas davantage. Le Courrier des Lecteurs est un espace d'expression... N'hésitez pas à écrire à nos détenus, à nous écrire, à vous écrire. La lutte contre l'exclusion commence toujours par un seul mot: ESPOIR! (N'oubliez pas d'indiquer votre adresse dans votre courrier! Une lettre sans espoir de réponse, sans espoir de retour, est une lettre sans espoir tout court...)*

Avec toute mon amitié,

Marie Aschehoug-Clauteaux
iotamarie@gmail.com

• Marc BESENT
12289 Cellule 245
Maison Centrale de Poissy
78300-Poissy

• Nicolas BLEE
125 MA20G16
C.P.H. Rennes-Vezin
7, rue du Petit Pré
35746-Vezin-le-Coquet

• Annick BOULEAU
B.P. 3107
35031-Rennes CEDEX

• Sébastien CASALONGA
#36560 QI 14
Centre Pénitentiaire
Chemin de Maillolles
B.P. 50945
66945-Perpignan Cedex

PETITES ANNONCES

PELE-MELE

75-1308-5825 - Table de camping pliante acier 4 assises incorporées 90€, télécommande TV universelle 60€. Téléph. fixe/portable 40€. 54 DVD-RW réinscriptible : 1€. 18 cassettes ruban 1h30 : 1€. Autocouiser SEB 9 programmes 80 €. **Tél. 06 44 05 25 00**

75-1306-5832 - A VENDRE: • Appareil photo Nikon D5100 + objectif 18/270 + flash zoom 195 ISO 100/21° + 2 pellicules de 250 photos. Neuf 1300€ - Vendu 650€. • Climatiseur / Humidificateur 540€ vendu 150€ • 270 cartes postales neuves diverses doubles. Vendu 0,50€ **Tél. 06 44 00 36 87**

SENTIMENTS À L'OMBRE

68-1316-5851 - Détenu, célib., 58 ans ayant encore 6 ans à faire, ch. F sans distinction d'âge, origine ni religion, pour rompre la solitude, visites possibles plus si affinités.

Écrire au jrn qui transm.

61-1316-5852 - Franck 52 ans aimant la musique, les timbres, les animaux et les grands poètes tels Pablo Neruda, rech. correspondantes âge indéf. pour garder contact avec l'extérieur, ne rech. pas de relation sentimentale, uniquement amicale.

Écrire au jrn qui transm.

94-1316-5854 - Détenu rech. correspondante de 30 ans pour rompre solitude.

Écrire au jrn qui transm.

45-1316-5856 - Détenu ch. F 25/50 ans cheveux longs, j'ai plein de passion et de loisirs (sports et nature). Poli, courtois, franc, romantique, doux aimant les calins.

Écrire au jrn qui transm.

02-1308-5828 - Cherche F pour correspondance. En prison pour encore 5 ans.

Écrire au jrn qui transm.

RENCONTRES MARIAGES

76-1316-5853 - HH 49 ans ch. F de 45 ans pour vie à deux, et rompre la solitude + si affinités.

Écrire au jrn qui transm.

75-1316-5855 - Charles Edouard célib. 54 ans, sur Paris 17^e originaire de Nîmes (30), souhaiterait rencontrer sur Paris F 36/50 ans originaire de ce département du sud.

Tél. 06 41 83 96 83 après-midi

71-1310-5850 - Dame, 53 ans, non aventurière, agréable, douce, câline, aimerait rencontrer M. de 55/70 ans idem, aimant le calme, la campagne, les animaux, la pêche, jardiner, bricoleur, pour vie simple à deux. Résidence alternée dans maison de campagne (autour de Chauvaillies / La Clayette 71800)

Écrire au jrn qui transm.

77-1308-5826 - H 63 ans brun divorcé, non fumeur, proche de la nature, désire partager vie commune entre région parisienne et limousin, avec F douce féminine et tendre pour relation durable.

Tél. 06 72 00 22 32

59-1308-5827 - H 43 ans sympa, ch. amie pour rompre avec ma solitude, sensible souhaite rencontrer personne tolérante 40/950 ans aimants les sorties divers, peinture.

Tél. 06 44 80 11 72

86-1303-5831 - H 70 ans sérieux, sobre, NF, Bonne santé, rencontre dame sérieuse de 55/75 ans, avenir commun pas aventure mais cœur à cœur. Bienvenue léger handicap. et sentiments à l'ombre. Rép. assurée.

Écrire au jrn qui transm.

92-1295-5825 - H. 57 ans, propriétaire en Bretagne, recherche F. autre région pour refaire ma/notre vie.

Tél. 07 87 72 05 57

75-1284-5802 - Patrice ch. relation amicale avec H de 50 ans pour sorties, dialogues, échanges.

Tél. 07 52 43 18 58

SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS DE LA PAGE 63

• M • E • O • T • O • M • R
P O S T O P E R A T O I R E
• D O U T E R A I E N T • U
T I E D I • O M S • A R E S
• F U I T E S • E R G O T S
V I R E E • I O • O R N A I
• E • E S T O C A D E • G R
G R A S • E N T R E • R E A
• A L • E S S O R E R A • I
A I M A N T • B I S E R A S
• • A F F A I R E • S E C
B A N A L I S E R A S • C R
• G A T E E S • E G E R I E
S A C • E N O U E • N I D S
• C H U • T I R • A T R E S
C E S S A • R I E N • A N A
• M • I N N E • T I C • T I
B E R N E E • E C O L E • S
• N U E R O N T • N E R V I
U T E • I N O U I • F I E R
• S E V E S • I R I S E R A

SOLUTIONS SUDOKU DE LA PAGE 64

1	2	6	3	5	7	8	4	9	1
4	1	8	2	3	9	7	6	5	
5	7	9	6	4	1	3	2	8	
6	8	7	3	2	5	9	1	4	
1	3	2	7	9	4	5	8	6	
9	4	5	1	8	6	2	3	7	
7	2	4	8	6	3	1	5	9	
3	5	6	9	1	7	8	4	2	
8	9	1	4	5	2	6	7	3	

2	2	6	5	3	7	4	8	9	1
8	1	3	9	6	5	7	4	2	
7	4	9	8	2	1	6	5	3	
5	2	4	6	3	8	1	7	9	
1	9	6	4	5	7	3	2	8	
3	7	8	1	9	2	4	6	5	
9	8	7	5	4	3	2	1	6	
6	3	2	7	1	9	5	8	4	
4	5	1	2	8	6	9	3	7	

Mots fléchés

muerai après l'intervention	↓	exami- nées proche parente	↓	logement de poutre maux d'oreille	↓	transport urbain usures du temps	↓	extirpe com- mode	↓	apprenti boulangier vieille catapulté	↓	parvien- drais	↓
seraient indécis ré- chauffé	→												
perdes de secret sortie de fétard	→			garant de la santé du monde	→			armes de coq mois automna	→	dieu de la guerre habituées			palier
adineux	↓	coup fatal calen- driers	→			Arqos la gardait contrô- laient	→			enjolivai demeu- rée			grade en petit peu fréquent
Capone en intimité tendre	→			se glisse	→								roue de poulie
	↓			ballonnés									érouve
rendras ordinaire	↓	très occupé	→	tordra le linge militaire féminin	→								problème imprévu
	↓	irritations				embras- seras ville d' Auvergne	→						
très fa- vorisées grande poche	→									coupant			
	↓									argent de cornue			repre- dra
dégrin- golé	→			nettoie le drap manufac- ture	→			inspira- trice canton d'Altendorf	→				c'est le chrome s'esclaf- fera
	↓			stand de foire balour- dise	→								
prît fin	↓					uraiment très peu tubes à pub	→			parfois aires ion négatif			
	↓									coins chauds résumé de litanie			
flouée	↓	venu tout seul précipi- tation	→										livre pour rire points capitaux
	↓												titane au labo
assorti- ront voisin de mormon	→					lieu d'étude théâtre japonais	→						grand lac
	↓												symbole de nudité
liquides naturels	→			jamais entendu	→					voitou dépassé fin de verbe			
	↓												hautain
	↓												
	↓					imitera l'arc-en- ciel	→						

**SOLUTION
DES MOTS FLÉCHÉS
EN PAGE 46**

Jouons au Sudoku

Casse-tête mathématique qui fait fureur à travers le monde depuis 2005. Il faut remplir une grille de 9 colonnes horizontales et 9 colonnes verticales divisées en 9 carrés de 3x3 cases avec les chiffres 1 à 9. Quelques chiffres sont déjà installés dans les cases, il reste à remplir les autres sans répéter le même chiffre dans la même ligne, la même colonne et le même carré.

1

Niveau : facile

				7				
4	1		2		9	7		5
	7			4	1		2	
	8	7	3		5	9		
		2	7					6
		5		8			3	
	2					1		
3		6	9		7		4	
	9		4				7	

2

Niveau : diabolique

2		5					9	
			9	6	5			
		9		2				3
	2					1		
	9	6			7			8
3			1			4		
	8			4		2		
						5		
4		1		8		9		

Solution en page 46